

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1889.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Me conformant aux ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations treize projets de loi de Budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1890.

De ces treize projets de loi, un est relatif au Budget des Voies et Moyens; onze concernent les Budgets des différents ministères et services; le treizième projet enfin constitue le Budget des Recettes et des Dépenses pour l'Ordre, dressé conformément à l'article 24 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Voici le tableau des évaluations de recettes et des propositions de dépenses soumises à la Chambre, rapprochées des crédits votés pour l'exercice 1888 et de ceux demandés pour l'exercice 1889 :

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS			DIFFÉRENCE entre les crédits des exercices 1889 et 1890.	
	voies pour l'exercice 1888.	voies ou demandés pour l'exercice 1889.	proposés pour l'exercice 1890.	En plus.	En moins.
Dette publique.	97,828,461 03 ⁽¹⁾	99,673,646 28	99,165,209 08	»	508,437 20
Dotations	4,538,740 »	4,740,752 »	4,570,465 »	»	170,287 »
Ministère de la Justice	15,834,833 »	15,722,075 »	15,672,075 »	»	50,000 »
— des Affaires Étrangères	2,402,820 » ⁽²⁾	2,427,720 »	2,414,720 »	»	13,000 »
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	22,462,259 »	22,659,011 »	22,747,906 »	88,895 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,989,381 »	16,924,032 »	16,799,032 »	»	135,000 »
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	87,266,778 »	91,815,535 »	91,903,897 »	88,362 »	»
— de la Guerre	46,047,570 »	46,312,480 »	46,367,790 »	55,310 »	»
Gendarmerie	4,150,800 »	4,178,300 »	4,178,300 »	»	»
Ministère des Finances	15,603,180 » ⁽³⁾	15,603,585 »	15,586,585 »	»	17,000 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,636,500 »	1,656,500 »	1,686,500 »	30,000 »	»
	314,761,322 03	321,723,636 28	321,092,479 08	262,567 »	893,724 20
				— 631,157 20	
Voies et Moyens	319,365,759 »	330,514,902 »	332,596,411 »		
	+ 4,604,436 97	+ 8,791,265 72	+ 11,503,931 92		

(1) Y compris un crédit supplémentaire de 382,964 francs alloué par la loi du 23 mai 1888.

(2) — un transfert de 20,000 francs autorisé par la loi du 5 mai 1888.

(3) — un crédit supplémentaire de 25,000 francs alloué par la loi du 5 mai 1888.

La balance générale du projet de Budget s'établit donc par un boni de fr. 11,503,931 92.

Recettes. — Comme on le voit, le projet de Budget des Voies et Moyens est en augmentation de 2,081,509 francs sur le Budget voté pour l'exercice en cours. Les différences en plus et en moins, dont cette augmentation procède, portent sur les articles désignés ci-après :

		DIFFÉRENCES	
		en plus.	en moins.
		—	—
Art. 1 ^{er} .	Contribution foncière . . fr.	144,000 »	»
» 2.	— personnelle . .	316,000 »	»
» 4.	Redevances sur les mines . .	1,000 »	»
» 5.	Douanes	185,524 »	»
» 6.	Accises	331,786 »	»
» 8.	Enregistrement.	100,000 »	»
» 9.	Greffe.	10,000 »	»
» ...	Timbre des polices d'assurances	»	fr. 2,000 »
» 13.	Naturalisations	»	4,000 »
» 14.	Amendes en matière d'impôts .	»	50,000 »
» 15.	Amendes de condamnations en matières diverses.	»	80,000 »
» 16.	Rivières et canaux.	150,000 »	»
» 19.	Chemin de fer	500,000 »	»
» 20.	Télégraphes	313,000 »	»
» 21.	Postes	169,800 »	»
» 27.	Établissements et services régis par l'État	20,000 »	»
» 29.	Revenus des domaines	20,000 »	»
» 31.	Produits divers des prisons . .	15,000 »	»
» 35.	— des droits de pilotage. . .	25,000 »	»
» 37.	— de la régie du <i>Moni-</i> <i>teur</i>	1,000 »	»
» 38.	— des écoles agricoles . . .	1,000 »	»
» 42.	Fonds d'amortissement demeu- rés sans emploi	115,000 »	»
» 50.	Recettes diverses et accidentelles	»	200,000 »
» 51.	Abonnement des particuliers pour le service des ponts et chaussées	»	601 »
		2,418,110 »	336,601 »
En plus . . fr.		2,081,509 »	

Ces différences sont expliquées en détail dans des notes qui se trouvent en tête du projet de loi de Budget.

Les évaluations de recettes sont établies avec modération et il est permis d'espérer qu'elles seront dépassées.

Dépenses. — Les projets de Budget de dépenses accusent d'une part des augmentations à concurrence de fr. 893,724 20 et, d'autre part, des diminutions s'élevant ensemble à 262,567 francs, soit un solde en excédent de fr. 631,157 20.

Il faut tenir compte toutefois de ce que, comme les années précédentes, le Budget de la Dette publique ne comprend aucun crédit pour le service des intérêts et frais des capitaux nécessaires aux Dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année 1890. C'est ce qui explique la réduction de fr. 508,437 20 que ce Budget a subie et qui n'est que provisoire.

Les propositions de dépenses sont établies économiquement, mais de manière toutefois à éviter les crédits supplémentaires.

On sait que pour les exercices antérieurs, les crédits supplémentaires ont été relativement peu élevés, tandis que les annulations de crédits ou parties de crédit non employées ont atteint des chiffres considérables : pour 1885, les annulations se sont élevées à fr. 7,299,518 48; pour 1886, à fr. 5,894,282 36; pour 1887, fr. 6,123,915 35.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



I.
BUDGET
DES
VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1889 a fixé les évaluations des recettes ordinaires de l'État à fr. 530,514,902 »

Pour l'exercice 1889, ces recettes sont évaluées à fr. 532,596,411 »

La différence en plus pour 1889, soit. fr. 2,081,509 »

résulte des augmentations et des diminutions proposées en ce qui concerne les articles ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

IMPÔTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1885	554,506,614	7	25,415,591	2,103,683	155,558
1886	550,733,548	7	25,571,278	2,226,954	155,887
1887	538,951,115	7	25,726,505	2,217,565	155,225
1888	540,968,847	7	25,967,665	2,017,754	131,102
1889	545,147,214	7	24,020,505	2,178,367	152,640

Pour la dernière période quinquennale, l'augmentation moyenne du revenu cadastral est de 2,167,000 francs, et l'on peut prévoir la même somme pour 1890.

Le revenu imposable de cet exercice peut être ainsi évalué à 545,314,000 francs, qui, à raison de 7 % produiront un impôt de 24,172,000 francs, supérieur de 152,000 francs au produit réel de l'exercice 1889, ou de 144,000 francs supérieur à l'évaluation de ce même exercice.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 2. — Contribution personnelle.

Le produit de la contribution personnelle des années 1884 à 1888 et l'augmentation obtenue pour chacune de ces années sont indiquées au tableau ci-dessous qui renseigne également l'évaluation budgétaire pour 1889.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	OBSERVATIONS.
1884	18,480,652	1,910,650	Y compris une somme de 1,600,000 francs environ résultant des modifications de taxes décrétées par la loi du 25 août 1883.
1885	18,672,323	91,075	
1886	18,859,955	187,650	
1887	19,054,790	194,844	
1888	19,310,305	264,506	
1889	19,423,000 <i>Évaluation budgétaire.</i>	103,095	

La moyenne de l'augmentation annuelle de l'impôt est de 210,000 francs pour les années 1885 à 1888.

En présence des résultats obtenus en 1888, le produit présumé de 1889, qui est de 19,423,000 francs, atteindra vraisemblablement la somme de 19,529,000 francs, soit en plus 106,000 francs.

D'après ces données, le montant de l'évaluation budgétaire de 1890 peut être fixé à 19,739,000 francs (19,529,000 + 210,000).

ART. 3. — Droit de patente.

Le tableau qui suit indique le montant du droit de patente perçu pour chacune des années 1883 à 1887, le produit approximatif de 1888 et le chiffre porté comme prévision au Budget de 1889; il renseigne en outre les fluctuations de l'impôt pendant la même période.

ANNÉES.	MONTANT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1883	6,585,064	56,911	"
1884	6,414,876	"	170,188
1885	6,235,100	"	170,767
1886	6,572,412	337,305	"
1887	6,316,715	"	255,690
1888	6,544,500 <i>(approximatif)</i>	27,877	"
1889	6,580,000 <i>(Évaluation budgétaire)</i>	255,410	"

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le montant des prévisions budgétaires de 1888 est de 6,580,000 francs; mais suivant les résultats connus jusqu'à présent, le droit de patente de cet exercice ne sera pas supérieur à 6,344,590 francs, soit une différence en moins de 235,410 francs.

Il paraît dès lors prudent de porter au Budget de 1890 le chiffre de 6,580,000 francs voté pour 1889.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

On donne dans le tableau ci-après le produit des redevances sur les mines pour les années 1884 à 1888, les augmentations et les diminutions constatées pendant cette période; l'évaluation budgétaire de 1889 y est également indiquée.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1884	578,584	8,126	•
1885	545,670	•	32,014
1886	555,209	9,599	•
1887	506,571	•	48,698
1888	575,945	69,574	•
1889	551,000 (évaluation budgétaire)	•	24,945

Depuis 1884, les redevances sur les mines ont produit en moyenne un impôt annuel de 552,000 francs.

Ce chiffre peut être pris pour base des redevances à payer en 1890.

DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.

ART. 5. — *Douanes.*

Le produit des droits d'entrée, pendant les cinq dernières années, s'établit comme suit :

ANNÉES.	RECETTES totales.	Recettes effectuées sur les marchandises qui ont été im- posées par les projets financiers de 1883 et par les lois du 47 sep- tembre 1884, 28 juillet 1885, 11 et 16 juin 1887. (Esprit, sucre, vin, cidre, tabac, sucres raffinés, vinagres et acides acétiques, bestiaux et viandes.)	DIFFÉRENCE entre les deux colonnes précédentes.	Observations.
1.	2.	3.	4.	5.
1884	25,078,155	10,128,406	15,549,747	
1885	28,401,599	12,215,605	16,185,796	
1886	27,850,445	12,520,477	15,520,068	
1887	28,775,261	12,475,862	16,299,599	
1888	50,904,516	15,955,587	17,038,729	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, pour les cinq dernières années, la moyenne des recettes indiquées dans la dernière colonne est de . fr. 16,080,728 »

En y ajoutant le produit présumé des droits sur les marchandises désignées dans la 3^e colonne, savoir :

Eau-de-vie (moyenne de la recette des années 1884 à 1888).	1,300,000 »
Bières (recette de 1888).	400,000 »
Café (recette de 1888)	2,550,000 »
Tabac et cigares (moyenne des années 1886 à 1888) . .	6,200,000 »
Sucres raffinés (recette de 1888)	250,000 »
Vinaigres, acides acétiques (moyenne des années 1887 et 1888).	600,000 »
Bestiaux et viandes (recette de 1888)	2,500,000 »
on obtient un total de	fr. 29,880,728 »

Mais comme les prévisions de 1889 — 30,630,000 francs — sont inférieures aux recettes de 1888, il y a lieu de maintenir tout au moins le même chiffre, soit . fr. 30,630,000 »
dont 27,253,331 francs pour l'État et

3,376,669 francs pour le fonds communal.

Cette dernière part serait subdivisée comme suit :

Produit intégral des droits sur le café	fr. 2,550,000 »
29,936,086 % des droits sur les eaux-de-vie (1,300,000 fr.)	389,169 »
35 % — bières (400,000 fr.) . . .	140,000 »
35 % — vinaigres et acides acétiques (600,000 fr.)	210,000 »
35 % — sucres (250,000 fr.) . . .	87,500 »
TOTAL ÉGAL.	fr. 3,376,669 »

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant de ces droits renseignés dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1888, les évaluations inscrites au Budget de 1889 et celles qui sont proposées dans le projet de Budget de 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1888.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisés pour 1889.	proposées pour 1890.	de l'État	du fonds communal.
Vins étrangers. . . .	4,635,594	4,505,000	4,520,000	2,958,000	1,582,000
Eaux-de-vie indigènes.	33,509,587	34,060,000	34,060,000	23,863,769	10,196,231
Bières.	14,475,523	15,012,000	14,048,000	9,151,200	4,916,800
Vinaigres de bières. .	15,865	17,000	16,000	10,400	5,600
Vinaigres autres que de bières.	2,684	1,500	2,700	1,755	945
Acide acétique . . .	5,15	2,000	5,200	3,380	1,820
Sucres.	5,760,420	5,400,000	5,750,000	5,757,500	2,012,500
Glucoses.	518,586	340,500	398,500	398,500	»
Tabacs.	809,995	900,000	850,000	850,000	»
TOTAL. . . fr.	59,621,027	59,142,000	59,650,400	40,934,504	18,715,896

Les évaluations de 1890 sont établies d'après la recette moyenne des cinq dernières années pour les vins étrangers, les bières et les glucoses.

Eaux-de-vie. — Le taux de l'impôt ayant été modifié dans le cours des dernières années, de même qu'en 1888 et en 1889, il n'y a pas lieu de prendre la période quinquennale pour base des prévisions. Il paraît convenable de maintenir l'évaluation proposée pour 1889, soit 34,060,000 francs.

Eaux-de-vie indigènes (accises) fr. 34,060,000 »
Eaux-de-vie étrangères (douanes) 1,300,000 »

TOTAL. . . fr. 35,360,000 »

D'après l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, la quote-part de l'État dans ce revenu est fixée à 25,175,000 francs, au minimum, sauf à déduire de cette somme la part de l'État dans le produit des droits d'entrée sur le vinaigre et l'acide acétique, et dans l'accise sur les vinaigres de bières. Ces droits étant évalués respectivement à 600,000 francs et à 16,000 francs, la somme à déduire est de 400,400 francs (65 % sur 616,000).

La part de l'État s'élève ainsi à 24,774,600 francs (25,175,000 — 400,400 = 24,774,600). Le restant, soit 10,585,400 francs, est attribué au fonds communal.

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 70,063,914 % et 29,936,086 %.

D'après ces proportions, le produit sur les eaux-de-vie doit être réparti comme il suit :

	Accises, (Eaux-de-vie indigènes.)		Douanes. (Eaux-de-vie étrangères.)		TOTAL.
Pour l'État fr.	23,863,769	»	910,831	»	24,774,600
Pour le fonds communal.	10,196,231	»	389,169	»	10,585,400
TOTAUX. . . fr.	34,060,000	»	1,300,000	»	35,360,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Vinaigres de bières et vinaigres autres que de bières. — Les recettes sur la fabrication des vinaigres de bières et des vinaigres autres que de bières sont respectivement estimées à 16,000 francs et à 2,700 francs, sommes à peu près égales aux revenus de 1888.

Acide acétique. — Le produit sur la fabrication de l'acide acétique, soumise à un droit d'accise depuis 1887, s'est élevé au 31 décembre 1888 à 5,175 francs. On évalue, pour 1890, le revenu à 5,200 francs.

Sucres. — On propose, comme pour 1889, de fixer les évaluations de recettes au chiffre de 6,000,000 de francs, représentant le minimum légal pour droits d'accise et droits d'entrée.

Cette somme se subdivise comme il suit :

Droits d'accise	fr.	5,750,000	»
Droits de douane		250,000	»
TOTAL	fr.	6,000,000	»

Tabacs. — L'impôt sur la culture du tabac a produit en 1888, 809,995 francs. D'après la situation actuelle, on propose pour 1890 un revenu de 850,000 francs.

ENREGISTREMENT, ETC.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne des recettes des années de 1884 à 1888 est de fr. 20,388,494 »

Mais il y a lieu de ne prendre pour base des évaluations que les produits des trois dernières années, lesquelles s'approchent le plus de la situation actuelle.

Recettes de 1886 fr. 20,820,704 »
comprenant une recette extraordinaire de 495,000 »
à éliminer.

		RESTE	fr.	20,325,704	»
Recettes de 1887	fr.	20,445,202	»		
— 1888		20,547,747	»		
TOTAL	fr.	61,318,653	»		
MOYENNE	fr.	20,439,551	»		

On propose d'inscrire au Budget de 1890 fr. 20,400,000 »
Évaluations pour 1889 20,500,000 »

AUGMENTATION. . fr. 100,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Greffe.*

La moyenne quinquennale s'élève à	fr.	469,001	»
On propose d'inscrire le chiffre arrondi de		470,000	»
Évaluations pour 1889		460,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Timbre d'assurances.

La loi du 11 juin 1887 a supprimé cette branche de revenu.

ART. 15. — *Naturalisations.*

La moyenne des recettes est de	fr.	28,850	»
On propose d'inscrire au Budget de 1890.		28,000	»
Évaluations pour 1889		32,000	»
DIMINUTION	fr.	4,000	»

ART. 14. — *Amendes en matière d'impôts.*

La moyenne quinquennale s'élève à fr. 424,604 »

Mais, eu égard à la diminution persistante de ce produit depuis quelques années, les recettes de la dernière période triennale sont seules prises pour base des évaluations, savoir :

Recettes de 1886	fr.	425,553	»
— 1887		392,585	»
— 1888		359,994	»
	fr.	1,178,140	»
MOYENNE	fr.	392,703	»
soit, en arrondissant		390,000	»
Il est porté pour 1889		440,000	»
DIMINUTION.	fr.	50,000	»

ART. 15. — *Amendes de condamnations en matières diverses.*

La moyenne des recettes des années 1884 à 1888 est de 760,360 francs. Il y a lieu d'évaluer le produit de l'exercice 1890 à 690,000 francs, chiffre approximatif des recettes de 1888.

Les évaluations ne sont supputées qu'à	fr.	690,000	»
Il est porté au Budget de 1889		770,000	»
DIMINUTION.	fr.	80,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 16. — *Rivières et canaux.*

Les réductions de tarifs ont donné, en 1888, la mesure de leur influence et le produit s'est élevé à fr. 1,231,427 »

Bien que le mouvement de la navigation tende à s'accroître, on croit devoir maintenir le même chiffre pour 1890. 1,230,000 »

L'évaluation antérieure est de 1,080,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 150,000 »

ART. 19. — *Chemins de fer.*

Les recettes des chemins de fer pour l'exercice 1888 se sont élevées à environ 127,300,000 francs.

Au Budget de 1889, on a porté un produit probable de 127,000,000 de francs.

En présence de la reprise des affaires qui s'accroît, on peut modérément évaluer les recettes de 1890 à 127,500,000 francs.

ART. 20. — *Télégraphes.*

Les recettes de l'Administration des Télégraphes peuvent être évaluées à 3,713,000 francs, chiffre établi d'après les données suivantes.

Trafic intérieur. — L'année 1888 accuse sur 1887 une augmentation de mouvement de 4 $\frac{1}{2}$ %, due au Grand Concours de Bruxelles et aux élections législatives et provinciales.

Pour 1889, l'on a porté l'augmentation moyenne des cinq dernières années, soit 1,85 %, et il est prudent de ne prévoir pour 1890 que 1 $\frac{1}{2}$ %. Dans ces conditions, le trafic intérieur de 1890 s'élèverait à 2,622,000 télégrammes qui produiraient. fr. 1,501,000 »

Trafic international. — Les chiffres pour l'exercice 1889 ont été établis en prenant pour base le mouvement probable de 1888, augmenté de 8 % à cause de l'Exposition de Paris. Mais pour 1890, il est bon de ne prévoir qu'une progression de 5 %. D'après ces données, le nombre des télégrammes internationaux peut être évalué à 2,050,000 qui rapporteraient fr. 1,476,000 »

A cette somme il faut ajouter la recette provenant de la reprise des câbles anglo-belges par les Gouvernements anglais et belge, soit fr. 80,000 »

La recette du service international peut donc être évaluée à 1,556,000 »

A REPORTER. . . fr. 5,037,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 3,057,000 »

Quant aux correspondances en transit, le nombre de télégrammes pour 1890 peut être évalué à 643,500 qui rapporteront 374,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 3,431,000 »

somme à laquelle il faut ajouter :

1° Les recettes diverses du télégraphe, estimées à 141,400 »

2° Le produit du téléphone, évalué à 140,900 »

Soit une recette totale de fr. 3,713,300 »

ART. 21. — Postes.

D'après les résultats constatés à ce jour, les recettes postales de 1888 atteindront la somme de fr. 15,460,000 »

Soit une somme supérieure d'environ 210,000 »

aux recettes de 1887 qui s'élèvent à 15,250,000 »

Malgré l'abaissement relatif du produit en 1888, la progression moyenne des cinq dernières années atteint le chiffre de 475,000 francs.

On peut donc prévoir, pour chacune des années 1889 et 1890, une augmentation de 400,000 francs.

Le produit des postes serait, par conséquent, de 15,460,000 + 800,000 = 16,260,000 francs.

Ce chiffre comprend la recette à provenir de l'encaissement et de la présentation des effets de commerce, qui peut être évaluée à 640,000 francs, somme qui n'entre pas dans la formation du fonds communal et qui doit, par conséquent, être déduite de la recette totale pour obtenir la somme nette à partager entre l'État et les communes, soit 16,260,000 — 640,000 = 15,620,000 » dont 41 % sont attribués au fonds communal, soit . . . 6,404,200 »

La part de l'État serait donc de fr. 9,215,800 »
qui, augmentée du produit de l'encaissement des effets de commerce 640,000 »

donnerait comme recette nette au profit du Trésor . . fr. 9,855,800 »

Soit une somme supérieure de fr. 169,800 »
au chiffre voté pour 1889.

Le tableau du Budget donne en note la décomposition de cette somme par article de recette.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 27. — *Établissements et services régis par l'État.*

Sauf pour l'année 1888, dont le produit a atteint 108,379 francs, les revenus dépassent sensiblement l'estimation antérieure qui peut être

élevée de	fr. 110,000 »
à	130,000 »
EN PLUS. . fr.	20,000 »

ART. 29. — *Revenus des domaines.*

En 1887 et 1888, les revenus se sont élevés respectivement à 565,000 francs et 592,000 francs. Toutefois la moyenne des cinq dernières années n'étant que de 539,118 francs, on propose d'admettre pour 1890, le chiffre de. fr. 560,000 »

Soit en plus. 20,000 »

ART. 31. — *Produits divers des prisons* fr. 310,000 »

Ce chiffre excède de 15,000 francs celui porté au Budget de 1889.

L'augmentation est la conséquence de l'application des circulaires des 7 et 18 août 1888, décidant que la détention préventive est imputable sur toute condamnation à l'incorporation dans une compagnie de correction ou à la peine disciplinaire de la prison militaire (art. 59 du Code pénal).

L'administration des prisons aura ainsi à se faire rembourser par le Département de la Guerre, des frais d'entretien qui, auparavant, étaient supportés par elle.

ART. 35. — *Produits des droits de pilotage.*

La recette de 1888 pour droits de pilotage étant de 2,265,000 francs, on peut porter à 2,250,000 francs, soit 25,000 francs d'augmentation comparativement à l'évaluation de 1889, la recette à prévoir de ce chef pour l'exercice 1890.

ART. 57. — *Produit de la Régie du MONITEUR.*

L'évaluation de ce produit a été fixée à 85,000 francs dans le but de la rapprocher de la moyenne des recettes effectuées pendant les cinq dernières années.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 38. — *Produit des écoles agricoles* fr. 281,000 »

Ce chiffre excède de 1,000 francs celui porté au Budget de 1889.

Cette différence provient d'une augmentation de recette de 2,000 francs sur le produit des ateliers et d'une diminution de 1,000 francs sur celui des ventes publiques.

ART. 42. — *Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.*

3 % — 20 centimes % du capital de 519,859,000 francs (semestres au 1^{er} novembre 1889 et au 1^{er} mai 1890). . . fr. 1,039,718 »

3 % du capital amorti de 9,923,900 francs. . . 297,717 »

————— 1,337,435 »

3 1/2 %, 1^{re} série. — 20 centimes % du capital de 138,039,225 francs (semestres au 1^{er} juillet 1889 et au 1^{er} janvier 1890). . . 276,078 45

3 1/2 %, 2^e série. — 20 centimes % du capital de fr. 888,761,082 22 c. (semestres au 1^{er} novembre 1889 et au 1^{er} mai 1890). . . 1,777,522 16

3 1/2 %, 3^e série. — 20 centimes % du capital de 165,000,000 de francs (semestres au 1^{er} août 1889 et au 1^{er} février 1890) . . . 330,000 »

3 1/2 %, 2^e et 3^e séries. — 20 centimes % du capital de 50,000,000 de francs dont l'émission est autorisée par arrêté royal du 13 juin 1888 400,000 »

—————
Fr. 3,821,055 61

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 50. — *Recettes diverses et accidentelles.*

En mettant à l'écart l'année 1886, pendant laquelle on a encaissé le montant d'ordonnances créées par avance (fr. 537,194 90) et le montant des intérêts bonifiés par les preneurs de l'emprunt 5 1/2 % de 1886 (fr. 410,749 85), on constate une décroissance du produit.

Pour 1888, il ne s'élève qu'à 400,000 francs environ, tandis qu'il était évalué à 700,000 francs, chiffre qui a été maintenu pour 1889.

Pour l'exercice 1890, l'évaluation est ramenée à 500,000 francs.

ART. 51. — *Abonnement des particuliers pour le service des ponts et chaussées.*

Précédemment, l'évaluation de ce produit se rapportait à l'abonnement de la province de Limbourg, qui y a renoncé depuis le 1^{er} janvier 1889. Il n'y a plus lieu de prévoir au Budget de 1890 que le montant de l'abonnement des particuliers, s'élevant à 752 francs.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1889, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1890, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1890, sont évaluées à la somme de trois cent trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent onze francs (332,596,411 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1890.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1890.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	CHAPITRE I ^{er} . IMPÔTS. CONTRIBUTIONS DIRECTES.			
	1	Contribution foncière	24,172,000 »	
	2	Principal (y compris 5,525,000 francs pour la valeur locative)	10,160,000 »	
		15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	2,424,000 »	
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,133,000 »	
		Frais d'expertise	22,000 »	50,843,000 »
	3	Principal	5,485,355 »	
		20 centimes additionnels	1,036,667 »	6,580,000 »
	4	Principal	281,600 »	
		25 centimes additionnels	70,400 »	352,000 »
	DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.			
	5	Douanes . . . Droits d'entrée	(¹) 27,253,331 »	
	6	a. Vins étrangers (²)	2,058,000 »	
		b. Eaux-de-vie indigènes (³)	25,863,760 »	
		c. Bières (⁴)	9,151,200 »	
		d. Vinaigres de bières (⁵)	10,400 »	
		e. » autres que de bières (⁶)	1,755 »	40,034,504 »
		f. Acide acétique (⁷)	5,380 »	
		g. Sucres de canne et de betterave (⁸)	3,757,500 »	
		h. Glucoses et autres sucres non cristallisables	598,500 »	
		i. Tabacs indigènes	850,000 »	
		a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	10,000 »	
	7	Recettes diverses . . . b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	360,000 »	
	A REPORTER. fr.			119,590,835 »

(¹) Déduction faite de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,530,000 francs; de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières venant de l'étranger, soit 140,000 francs; de 29.936086 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 389,169 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 87,500 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 210,000 francs, ensemble une somme de 3,376,209 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1850

(²) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 1,542,000 francs.

(³) Id. 29.936086 % id. 10,196,231 francs.

(⁴) Id. 35 % id. 4,916,800 francs.

(⁵) Id. id. id. 5,000 francs.

(⁶) Id. id. id. 945 francs.

(⁷) Id. id. id. 1,820 francs.

(⁸) Id. id. id. 2,012,800 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		ENREGISTREMENT, ETC.	REPORT . . . fr.	119,390,835 •
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement	20,400,000 •	
	9	Greffes	470,000 •	
	10	Hypothèques	3,300,000 •	
	11	a. Successions et mutations par décès. . fr. 16,600,000 •		
		b. Droit de mutation en ligne directe. . . 2,800,000 •	19,710,000 •	50,788,000 •
		c. Droits dus par les époux survivants . . 310,000 •		
	12	Timbre	5,800,000 •	
	13	Naturalisations	28,000 •	
	14	Amendes en matière d'impôts	390,000 •	
	15	id. de condamnations en matières diverses	690,000 •	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		170,178,835 •
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	16	Rivières et canaux	1,250,000 •	
	17	Routes appartenant à l'État	5,000 •	
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers . . .	500,000 •	
	19	Chemin de fer	127,500,000 •	
	20	Télégraphes électriques	3,713,000 •	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	21	a. Taxes des correspondances en général fr. 8,835,300 •		143,443,800 •
		b. — sur les mandats-postes 324,500 •	(¹) 9,855,800 •	
		c. — sur les abonnements 56,000 •		
		d. — sur les effets de commerce . . . 640,000 •		
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	775,000 •	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	65,000 •	
		A REPORTER.	fr.	313,622,635 •

(¹) Le produit brut des postes est évalué à 16,260,000 francs, comprenant une recette de 640,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 16,620,000 francs, et s'élève ainsi à 6,404,200 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			REPORT . . fr.	515,623,635 •
		CHAPITRE III.		
		CAPITAUX ET REVENUS.		
	24	Domaines (valeurs capitales)	500,000 •	
	25	Forêts.	800,000 •	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	26	Dépenses du chemin de fer	200,000 •	
	27	Établissements et services régis par l'État	130,000 •	
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 •	
	29	Revenus des domaines	560,000 •	
CHEMINS DE FER, ETC.	30	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	125,000 •	
PRISONS.	31	Produits divers des prisons	310,000 •	
	32	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	3,000,000 •	
	33	— des actes des commissariats maritimes	110,000 •	
	34	— des droits de chancellerie	8,500 •	15,728,500 •
	35	— des droits de pilotage	2,250,000 •	
	36	— des droits de fanal	950,000 •	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	37	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	85,000 •	
	38	— des écoles agricoles	281,000 •	
	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 •	
	40	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 •	
	41	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	400,000 •	
	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,821,000 •	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRI- BUTIONS DIRECTES, ETC.	43	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	460,000 •	
	44	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	140,000 •	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	45	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comp- tables	18,000 •	
	46	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	480,000 •	
PRISONS.	47	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers de prisons pour achat de matières premières (pour mémoire)	•	
	48	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,084 •	
		A REPORTER. . . . fr.		520,351,135 •

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			Report . . fr.	329,351,135 .
	40	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	45,000 .	
	50	Recettes diverses et accidentelles	500,000 .	
	51	Abonnement des particuliers, pour le service des ponts et chaussées	732 .	
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360 .	3,245,276 .
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	53	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 .	
	54	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	50,000 .	
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . .	175,000 .	
	56	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	53,000 .	
	57	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 10 mai 1876.)	1,320,000 .	
TOTAL DU PROJET DE BUDGET DES VOIES ET MOYENS			fr.	332,596,411 .

(22)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1890.



(24)

ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1884, 1885, 1886, 1887 ET 1888,
ET COMPARAISON,
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1889,
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1890.



BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

Administrations.	Articles du Budget de 1890.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1884.	1885.	1886.	

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	48,535,946	48,668,406	49,358,915
	Douanes, accises et recettes diverses.	55,818,118	64,038,033	64,398,440
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	51,466,507	51,685,557	52,756,900
TOTAUX fr.		155,820,571	164,392,086	166,404,253
II. — Péages		129,505,460	129,378,196	127,585,204
III. — Capitaux et revenus		16,380,502	16,014,445	17,755,801
IV. — Remboursements		4,228,595	3,585,575	4,308,605
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.		305,935,128	313,170,302	315,941,953

DÉVELOP

		I. — IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier.	25,261,833	25,415,591	25,571,278	
	2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	18,480,052	18,672,525	18,859,954	
	3	Patentes (principal et 20 % additionnels).	6,414,876	6,255,110	6,572,412	
	4	Relevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	378,585	345,670	355,269	
	TOTAUX fr.		48,535,946	48,668,496	49,358,915	
	5	Douanes : Droits d'entrée.	21,858,270	24,481,410	24,514,871	
	6	Accises. . .	Vins de fruits secs	"	"	180
			Vins étrangers	2,956,440	3,002,444	2,818,790
			Eaux-de-vie indigènes	18,346,900	25,142,671	25,182,203
			Bières	9,224,094	8,847,702	8,855,150
Vinaigres			12,505	11,521	13,505	
Sucres.			2,529,965	2,977,149	3,528,248	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.			298,175	353,748	393,070	
Tabacs indigènes	270,981	719,757	965,611			
TOTAUX fr.		33,639,754	39,054,972	39,754,757		
7	Recettes diver- ses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	10,647	9,541	9,457	
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâti- ments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	329,438	492,110	519,505	
		TOTAUX. . .	340,085	501,651	528,852	
TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES. . .		55,818,118	64,038,033	64,398,440		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1887.	1888.		adoptées pour l'exercice 1889.	proposées pour l'exercice 1890.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

49,404,587	49,968,690	49,187,526	50,382,000	50,843,000	461,000	•
66,840,451	69,259,494	64,066,908	68,050,525	68,547,835	567,310	50,000
52,807,267	53,502,980	52,457,842	50,814,000	50,858,000	110,000	86,000
169,142,305	172,711,164	165,712,076	169,226,525	170,228,835	1,158,310	136,000
154,258,601	141,960,555	132,497,621	142,311,000	143,150,800	819,800	•
10,823,447	15,541,476	16,502,734	15,551,500	15,728,500	197,000	•
3,286,821	2,704,797	3,582,879	3,445,877	3,245,270	•	200,601
323,511,174	332,917,992	318,295,310	330,514,902	332,353,411	2,153,110	336,601
AUGMENTATION . . . fr.					1,818,509	

PEMENTS.

25,726,504	23,867,665	23,568,534	24,028,000	24,172,000	144,000	•
19,054,799	19,506,556	18,874,857	19,423,000	19,759,000	316,000	•
6,516,713	6,418,524	6,591,527	6,580,000	6,580,000	•	•
306,571	375,945	352,408	351,000	352,000	1,000	•
49,404,587	49,968,690	49,187,526	50,382,000	50,843,000	461,000	•
25,987,479	27,579,040	24,840,216	27,067,807	27,253,331	185,524	•
•	•	30	•	•	•	•
2,901,945	3,015,006	2,958,525	2,926,950	2,938,000	11,050	•
23,418,637	23,777,493	22,375,581	23,863,143	23,863,769	626	•
9,522,126	9,407,660	9,151,122	9,042,800	9,151,200	88,400	•
11,042	15,420	12,758	13,325	15,555	2,210	•
5,628,136	3,728,136	3,278,327	3,510,000	3,757,500	227,500	•
420,188	518,586	398,553	346,500	398,500	52,000	•
752,862	809,995	705,857	900,000	850,000	•	50,000
40,463,956	41,270,296	38,856,759	40,602,718	40,954,504	381,786	50,000
9,970	9,484	9,817	10,000	10,000	•	•
379,066	380,674	380,156	350,000	350,000	•	•
389,036	390,158	389,953	360,000	360,000	•	•
66,840,451	69,259,494	64,066,908	68,050,525	68,547,835	567,310	50,000

Y compris 20 centimes additionnels extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

Administrations.	Articles du Budget de 1890.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1884.	1885.	1886.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		I. — IMPÔTS (SUITE).			
	8	Enregistrement			
		Actes			
		Civils.	17,196,374	17,502,801	18,083,310
		Sous seing privé	825,426	728,042	775,232
		Judiciaires	1,024,284	1,012,182	968,001
		D'huissiers.	1,007,560	1,025,720	991,521
		Lettres de noblesse.	3,190	2,030	11,600
		Permis de changer de nom de famille	435	580	10,440
		TOTAUX. . . . fr.	20,037,453	20,071,564	20,820,704
	9	Grefte			
		Mise au rôle	83,001	87,001	86,855
		Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	372,284	376,468	392,867
		TOTAUX. . . . fr.	455,283	463,469	479,722
	10	Hypothèques			
		Droits d'inscription.	236,961	254,874	243,097
		Droits de transcription d'actes de mutation.	2,900,357	3,018,060	3,131,023
		TOTAUX. . . . fr.	3,227,318	3,252,934	3,374,720
	11	Successions			
		Droits de succession	16,342,190	16,421,505	16,782,078
		Id. de mutation par décès	201,675	440,470	235,315
		Id. de mutation sur les successions en ligne directe	2,692,045	2,670,638	2,749,236
		Id. dus par les époux survivants	304,535	323,927	328,712
		TOTAUX. . . . fr.	19,741,345	19,868,430	20,095,341
	12	Timbre.			
		Débit.			
		Timbres fixes.			
		Passe-ports } à l'intérieur.	"	2	12
		à l'étranger.	4,168	3,632	4,290
		Permis de port d'arme de chasse	465,050	478,750	468,860
		Permis de chasse au lévrier	1,435	1,050	1,018
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	506,683	488,100	474,160
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	251,586	248,453	218,494
		Id. à l'étranger.	14,830	10,488	10,620
		Timbres adhésifs pour affiches.	226,312	231,698	244,637
		Timbres de dimension	2,263,724	2,312,246	2,358,471
		Timbres proportionnels	124,538	121,032	130,544
		Timbres de dimension	27,227	26,277	28,367
		Timbres fixes. Warrants	450	531	454
		Extraor- Effets de commerce.	1,075,333	1,058,033	1,014,070
		dinaire. lions de caisse, billets au porteur, etc.	468,792	366,856	451,061
		proportionnels. Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		Coupons.	"	"	"
		Timbres Papiers blancs pour actes, etc.	316,798	296,636	291,081
		de dimension. Affiches	82,309	71,158	65,235
		TOTAUX. . . . fr.	5,807,323	5,695,862	5,760,202
	13	Timbre sur les polices d'assurances	808,604	1,023,490	1,011,084
	14	Naturalisations	27,750	20,000	33,250
	15	Amendes en matière d'impôts	486,733	458,177	423,533
		Amendes de condamnations et dommages-intérêts en matières diverses	764,604	821,931	736,054
		TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. . . . fr.	51,406,507	51,685,557	52,736,900

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1887.	1888.		adoptées pour l'exercice 1889.	proposées pour l'exercice 1890.	En PLUS.	En MOINS.	
20,445,202	20,547,547	20,588,454	20,300,000	20,400,000	100,000	"	
20,445,202	20,547,547	20,588,454	20,300,000	20,400,000	100,000	"	
470,077	475,553	469,001	460,000	470,000	10,000	"	
470,077	475,553	469,001	460,000	470,000	10,000	"	
5,507,250	5,444,727	5,555,591	5,500,000	5,500,000	"	"	
5,507,250	5,444,727	5,555,591	5,500,000	5,500,000	"	"	
20,945,901	21,901,000	20,510,044	19,710,000	19,710,000	"	"	
20,945,901	21,901,000	20,510,044	19,710,000	19,710,000	"	"	
5,877,259	6,058,000	5,859,743	5,800,000	5,800,000	"	"	
5,877,259	6,058,000	5,859,743	5,800,000	5,800,000	"	"	
579,375	4,528	705,594	2,000		"	2,000	
55,000	19,250	28,850	52,000	28,000	"	4,000	
502,582	500,000	424,605	440,000	590,000	"	50,000	
786,635	692,575	760,560	770,000	690,000	"	80,000	
52,897,267	55,502,980	52,457,842	50,814,000	50,788,000	110,000	136,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

Administrations.	Articles du Budget de 1890.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1884.	1885.	1886.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	16	II. — PÉAGES.				

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1887.	1888		adoptées pour l'exercice 1889.	proposées pour l'exercice 1890.	En PLUS.	En MOINS.	
1,222,267	1,245,000	1,428,200	1,080,000	1,250,000	150,000	"	
5,055	4,555	4,588	5,000	5,000	"	"	
"	"	"	300,000	300,000	"	"	
1,227,322	1,249,555	1,452,794	1,385,000	1,535,000	150,000	"	
120,145,736	127,297,000	118,541,897	127,000,000	127,500,000	500,000	"	
2,980,523	3,285,000	2,927,793	3,400,000	3,715,000	315,000	"	
9,259,784	9,375,000	8,936,575	9,086,000	9,855,800	169,800	"	
603,540	695,000	606,405	775,000	775,000	"	"	
61,687	65,000	52,157	65,000	65,000	"	"	
134,258,601	141,960,555	132,407,621	142,511,000	145,443,800	1,132,800	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

Administrations.	Articles du Budget de 1890.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1884.	1885.	1886.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	24	III. — CAPITAUX ET REVENUS. Prix de vente de terrains { Rivières et canaux 9,327 13,230 11,345 { Routes 17,712 38,572 22,731 Produit d'autres aliénations d'immeubles 4,740 3,121 20,906 Produits { des successions en déshérence 120,217 63,969 197,446 { nets des épaves 1,541 1,103 716 Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés 1,669 1,894 1,545 Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. 745 122 118 provenant du Départ ^{ment} des Affaires étrangères " " " id. id. des Finances 19,112 9,456 19,122 id. id. de la Guerre 187,647 126,038 138,347 id. id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Trav. publics 37,691 41,430 60,709 id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique 85,718 10,524 1,809 id. id. de la Justice 18,811 23,785 15,887 id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 24,573 3,612 3,260 id. de la Cour des Comptes 892 1,314 2,025 Remboursement { du fonds de l'industrie nationale " " " de capitaux. { de créances ordinaires " 786 20,000 Rachat et transfert de rentes 370 972 85 Transactions en matière domaniale " " " Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris 28,413 11,850 23,722 Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux) " 200 1,003 Produit d'objets saisis et confisqués 7,217 4,627 7,370 Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis 262 1,001 1,609 TOTAUX. . . . fr. 595,655 366,615 549,581				
	25	Forêts Prix de vente de coupes de bois 653,635 613,552 561,321 Id. de chablis, bois de délit et d'élagages 97,162 130,519 97,189 Id. d'objets saisis et confisqués " " " Id. de glandée, panage, foin et herbages 3,511 567 1,530 Fermages des propriétés dépendantes des forêts 8,260 8,260 7,972 Id. du droit de chasse 16,134 14,724 15,314 Id. id. de pêche (baux et licences) " " " Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais 4,681 4,281 3,696 Redevances pour construction d'usines et droit d'usage 18,279 17,966 18,543 Indemnités pour carbonisation 7 46 " TOTAUX. . . . fr. 801,689 789,715 705,565 A REPORTER. . . . fr. 1,397,344 1,156,330 1,255,146				

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1887.	1888.		adoptées pour l'exercice 1889.	proposées pour l'exercice 1890	En PLUS.	En MOINS.	
559,663	485,500	511,403	500,000	500,000	.	.	
559,663	485,500	511,403	500,000	500,000	.	.	
755,218	765,000	759,437	800,000	800,000	.	.	
755,218	765,000	759,437	800,000	800,000	.	.	
1,294,881	1,250,500	1,270,840	1,300,000	1,300,000	.	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

Administrations.	Articles du Budget de 1890.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1884.	1885.	1886.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	26	REPORT. . . fr.	1,397,344	1,150,530	1,255,146	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	21,598	24,114	20,220	
		Location de bâtiments.	16,525	17,784	15,295	
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	15,220	13,858	13,128	
		Id. de vidanges.	344	"	"	
		Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	"	"	324	
		Argent non réclamé.	2,779	2,739	1,919	
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.	77,598	80,213	69,853	
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	6,049	10,822	10,811	
	27	Id. d'objets non réclamés.	18,159	18,601	15,507	
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	10,722	10,570	6,086	
		TOTAUX. . . fr.	167,885	184,687	159,741	
		École militaire. — Pensions des élèves.	86,965	69,087	74,951	
		École vétérinaire. } Pensions d'animaux malades.	5,667	7,204	6,102	
		} Produits des ventes d'objets divers.	250	1,606	480	
		Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.	"	182	"	
		Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"	
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,510	15,522	15,544	
		Section normale d'enseignement moyen pour filles.	480	300	3,080	
	28	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	14,005	14,005	13,601	
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	612	355	95	
		TOTAUX. . . fr.	123,487	108,579	114,451	
		Produit des examens universitaires.	17,926	16,840	10,265	
		Id. des examens et visa des diplômes.	59,819	49,141	44,565	
		Id. des diplômes des artistes vétérinaires.	"	"	"	
		Id. des brevets d'invention.	265,510	284,200	207,150	
		Id. du quart des salaires sur transcriptions.	40,751	42,197	44,142	
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	16	24	25	
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France.	267	292	444	
	28	Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce.	3,770	5,661	4,550	
		Restitutions volontaires.	"	10	5	
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées).	112	150	400	
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	"	16	5	
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	90	18	40	
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	79,193	39,464	69,002	
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	1,572	6,674	2,855	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	22,698	20,905	
		Produit des conférences données aux élèves droguistes.	"	"	1,951	
		TOTAUX. . . fr.	440,026	465,585	502,878	
		A REPORTER. . . fr.	2,137,740	1,914,781	2,032,216	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1887.	1888.		adoptées pour l'exercice 1889.	proposées pour l'exercice 1890.	En PLUS.	En MOINS.	
1,204,881	1,250,500	1,270,840	1,300,000	1,300,000	"	"	
241,550	105,500	180,872	200,000	200,000	"	"	
241,550	105,500	180,872	200,000	200,000	"	"	
158,153	172,000	135,294	110,000	130,000	20,000	"	
158,153	172,000	135,294	110,000	130,000	20,000	"	
519,897	512,570	489,951	500,000	500,000	"	"	
519,897	512,570	489,951	500,000	500,000	"	"	
2,214,481	2,130,570	2,085,957	2,110,000	2,130,000	20,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

Administrations.	Articles du Budget de 1890	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1884.	1885.	1886.
		REPORT fr.	2,137,740	1,914,781	2,032,216
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	106,559	96,140	101,150
		Domaine de Terruere	7,589	8,120	8,056
		} Fermages	1,062	1,850	1,826
		} Menuis produits			
		Génie militaire	50,954	49,773	56,298
		} Location de biens-fonds et de bâtiments	11,507	9,015	14,892
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,564	5,743	5,985
		} Fermages de pêche et de chasse			
		Arrérages de rentes	1,147	974	814
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	29	Revenus des domaines.	2,034	2,606	2,088
		Redevances pour concessions de prises d'eau	10,500	10,500	7,500
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	17	"	2,400
		Id. id. de créances ordinaires	3,114	1,620	1,572
		Redevances (art. 6 et 45 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	38,262	34,866	32,997
		Location de terrains pro-	2,797	3,707	3,525
		} Rivières et canaux			
		} Routes			
		Vente d'arbres, planta-	108,205	76,412	140,085
		} Rivières et canaux	147,562	189,209	142,830
		} Routes			
		Droits de pêche (rivières et canaux)	45,472	48,125	45,341
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	6,754	5,499	1,796
		TOTAUX fr.	548,667	542,208	547,153
		TOTAUX (Enregistrement et domaines) fr.	2,686,407	2,456,980	2,579,369
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	55,802	54,773	54,254
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	3,962	4,060	4,172
CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	30	Postes.	69,093	40,806	33,207
		Services régis par l'État	55,095	45,241	29,988
		Id. id. au Compte rendu analytique	208	168	200
		Id. id. au Recueil des lois	"	"	"
		Id. id. au Bulletin officiel des adjudications	364	94	84
		Id. id. aux Documents parlementaires			
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.) fr.	160,524	125,142	101,885
PRISONS.	31	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets)	95,380	120,937	151,632
	52	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	5,214,745	5,168,743	5,255,884
	53	Id. des actes des commissariats maritimes	108,544	109,021	104,351
	54	Id. des droits de chancellerie	7,692	8,511	8,893
	55	Id. id. de pilotage	2,070,258	2,077,383	2,066,095
	56	Id. id. de fanal	850,644	852,257	850,693
	57	Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	85,750	78,290	85,369
	58	Id. des écoles agricoles	271,508	275,859	271,872
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,205,092	1,115,815	1,022,808
	40	Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	907,069	860,564	804,000
	41	Bonification d'un quart % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	519,357	559,206	588,808
	42	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,309,552	4,429,728	6,582,142
		TOTAUX (Trésorerie générale) fr.	13,438,191	13,513,377	14,040,915
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	16,380,502	16,014,445	17,753,801

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1887.	1888.		adoptées pour l'exercice 1889.	proposées pour l'exercice 1890.	En PLUS.	En MOINS.	
2,214,481	2,130,570	2,085,957	2,110,000	2,130,000	20,000	.	
564,940	605,000	561,594	540,000	560,000	20,000	.	
564,940	605,000	561,594	540,000	560,000	20,000	.	
2,770,421	2,735,570	2,047,551	2,650,000	2,690,000	40,000	.	
93,223	91,600	114,075	125,000	125,000	.	.	
93,223	91,600	114,075	125,000	125,000	.	.	
282,956	282,865	182,750	295,000	310,000	15,000	.	
3,258,492	3,000,750	3,170,720	3,000,000	3,000,000	.	.	
112,202	116,500	110,124	110,000	110,000	.	.	
9,391	10,065	8,910	8,500	8,500	.	.	
2,204,688	2,265,000	2,136,681	2,225,000	2,250,000	25,000	.	
925,650	968,000	889,015	950,000	950,000	.	.	
84,942	90,500	84,550	82,000	85,000	1,000	.	
262,284	270,889	270,482	280,000	281,000	1,000	.	
1,182,028	1,196,974	1,144,145	1,200,000	1,200,000	.	.	
902,200	828,400	760,447	500,000	500,000	.	.	
400,010	415,001	384,078	400,000	400,000	.	.	
4,267,991	3,271,578	4,590,198	3,708,000	3,821,000	115,000	.	
13,667,867	12,431,443	13,558,358	12,461,500	12,003,500	142,000	.	
16,823,447	15,541,476	16,502,734	15,531,500	15,723,500	107,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

Administrations.	Articles du Budget de 1890.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1884.	1885.	1886.
IV. — REMBOURSEMENTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	43	Frais de perception des centimes provinciaux	121,005	121,624	122,570
		id. id. communaux	331,018	341,187	359,011
	44	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	151,264	145,963	158,758
		TOTAUX (contributions directes, etc) fr.	583,287	606,774	620,339
	45	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. { Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes.	" 295	600 1,276	367 2,926
		Déficit des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	7,222 10,056	12,945 61,633	45,094 15,021
		Recouvrements divers			
		TOTAUX fr.	26,573	76,453	64,308
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	46	Frais de poursuites et d'instances	110	2,141	60
		Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices. { aux acquéreurs de bois domaniaux	105,466	240,008	136,829
		Remboursement et dégrèvement de contributions	46	1	218
		5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,320	3,288	3,757
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	30	"	32
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,929	1,978	2,031
		Restitution de droits	"	17	51
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes — Restitution de droits	"	985	750
		Ministère de la Guerre. { Restitution de droits	"	20	582
		Remboursements divers	"	1,174	"
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Restitution de bourses d'étude	2,555	"	"
		Frais de justice en matière de garde civique	8,545	9,293	11,019
		Remboursement de subsides	1,050	1,583	342
		Restitution de droits	58	"	"
		Remboursements divers	1,170	"	"
		Ministère de la Justice. { Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	119,662	112,560	115,835
		Frais de justice en matière de simple police	154,286	114,307	105,682
		id. militaire	1,270	1,735	1,857
		Frais d'entretien de mendians	26,180	7,575	2,110
		Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Canal { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
		de la Campine. { Rachat des annuités	"	"	"
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	24,871	24,642	24,075
		id. d'entretien de routes concédées	"	"	"
		Restitution de droits	"	67	"
		Remboursements divers	"	163	"
Totaux fr.			428,334	521,553	405,925
TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.			454,907	598,008	470,233
A REPORTER fr.			1,038,104	1,204,782	1,090,572

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE	ÉVALUATIONS		DIFFERENCES		Observations.
1887.	1888.		adoptées pour l'exercice 1889.	proposées pour l'exercice 1890.	En PLUS	En MOINS.	
490,400	491,761	475,735	460,000	460,000	"	"	
103,568	158,412	147,193	140,000	140,000	"	"	
654,067	650,173	622,028	600,000	600,000	"	"	
27,423	20,000	42,051	18,000	18,000	"	"	
27,423	20,000	42,051	18,000	18,000	"	"	
492,308	450,000	459,625	480,000	480,000	"	"	
492,308	450,000	459,625	480,000	480,000	"	"	
510,731	470,000	502,570	498,000	498,000	"	"	
1,173,798	1,120,173	1,125,504	1,098,000	1,098,000	"	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

Administrations.	Articles du Budget de 1890.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1884.	1885.	1886.	
		REPORT. . . fr.	1,038,194	1,204,782	1,090,572	
		IV. — REMBOURSEMENTS (SUITE)				
PRISONS.	47	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières (pour mémoire)	263,644	260,756	221,012	
	48	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,028	21,508	21,508	
		TOTAUX (prisons). . . fr.	285,672	291,064	242,520	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	49	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	42,161	42,415	57,178	
	50	Recettes diverses et accidentelles	1,587,752	998,657	1,619,627	
	51	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	19,567	8,053	1,335	
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360	
	53	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,800	9,800	9,800	
	"	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	20,000	"	"	
	"	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	44,153	"	"	
	54	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	31,905	35,948	27,737	
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000	175,000	175,000	
	"	Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	369,680	246,453	123,227	
	56	Remboursement par la province de Brabant de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	"	"	67,537	
	57	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	603,371	371,163	892,914	
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . fr.	2,904,729	1,889,729	2,975,713	
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS . . . fr.	4,228,595	3,385,575	4,308,605	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1887.	1888.		adoptées pour l'exercice 1889.	proposées pour l'exercice 1890.	En PLUS.	En MOINS.	
1,175,798	1,120,173	1,125,504	1,098,000	1,098,000	"	"	
"	"	150,883	"	"	"	"	
22,084	22,084	22,122	22,084	22,084	"	"	
22,984	22,084	175,005	22,084	22,084	"	"	
50,510	46,554	47,764	45,000	45,000	"	"	
800,000	389,835	1,079,175	700,000	500,000	"	200,000	
1,553	4,878	7,200	1,553	752	"	601	
1,560	1,560	1,560	1,560	1,560	"	"	
9,800	0,800	0,800	10,200	10,200	"	"	
"	"	4,000	"	"	"	"	
"	"	8,831	"	"	"	"	
30,076	18,597	28,852	30,000	30,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
"	"	147,872	"	"	"	"	
30,423	30,461	25,634	35,000	55,000	"	"	
991,531	885,155	748,823	1,520,000	1,520,000	"	"	
2,090,039	1,561,640	2,284,570	2,324,893	2,124,292	"	200,601	
3,286,821	2,704,707	3,582,879	3,445,877	3,245,276	"	200,601	

(42)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette Publique, pour l'exercice 1889,
s'élève à fr. 99,673,646 28

Le projet de Budget de 1890, tel qu'il est actuellement
établi, est de 99,163,209 08

Soit une différence en moins de . . fr. 508,437 20

Cette différence provient des modifications proposées aux articles, 7, 9, 18
et 20; en voici les motifs :

ART. 7. — *Dette à 3 1/2 %, 2^e série.*

Crédit voté pour 1889 fr. 32,802,316 04

Crédit demandé pour 1890. 32,883,878 84

En plus pour 1890. . fr. 81,562 80

Cette somme représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 2,204,400 francs en obligations 3 1/2 %, 2^e série, émis, pour règlement du prix de construction de chemins de fer, en exécution de l'article 1^{er}, 8^e, de la loi du 28 mai 1888, contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1888.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires pendant l'année.*

Aucune allocation n'est actuellement proposée pour cet objet; mais il y aura lieu ultérieurement de demander un crédit pour couvrir soit les intérêts des Bons du Trésor en circulation, soit les frais des capitaux dont l'émission pourrait être reconnue nécessaire.

ART. 18. — *Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes.*

Crédit voté pour 1889 fr. 490,000 »

Crédit demandé pour 1890. 500,000 »

En plus pour 1890. . fr. 10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation provient de l'accroissement du minimum d'intérêt payé du chef de l'exploitation du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

ART. 20. — *Rémunération en matière de milice.*

Crédit voté pour 1889.	fr.	5,300,000	»
Crédit demandé pour 1890		5,200,000	»
En moins pour 1890.	fr.	100,000	»

Cette réduction est basée sur la rémunération due pour les années 1887 et 1888.

RÉCAPITULATION.

		Augmentations.	Diminutions.
Article	7	fr. 81,562 80	»
—	9	»	500,000 »
—	18	10,000 »	»
—	20	»	100,000 »
		Fr. . . 91,562 80	600,000 »
Soit une diminution de.		fr.	508,437 20

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice
1890, à la somme de quatre-vingt-dix-neuf millions cent
soixante-cinq mille deux cent neuf francs, huit centimes
(fr. 99,165,209 08), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.		
		SONNIES AFFECTÉES au service				
		des Intérêts.	de l'amortissement.	Total par dette.		
	CHAPITRE I^{er}.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dette à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	•	•	•	80,598 14	•
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvées par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	•	125,386 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02	•
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
5	Dette à 3 %	15,505,770 •	1,039,718 •	16,635,488 •	16,635,488 •	•
6	Dette à 5 1/2 % (1 ^{re} série)	4,831,572 87	276,078 45	5,107,451 52	5,107,451 52	•
7	— (2 ^e série)	51,106,371 88	1,777,506 96	52,883,878 84	52,883,878 84	•
8	— (3 ^e série)	5,775,000 •	550,000 •	6,105,000 •	6,105,000 •	•
8 bis	— (2 ^e et 3 ^e séries)	1,750,000 •	100,000 •	1,850,000 •	1,850,000 •	•
	TOTAUXfr.	64,557,505 55	3,525,303 41	68,080,809 94		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année (Pour mémoire)				•	•
	A REPORTERfr.				68,505,957 34	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	68,305,957 34	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 •	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Nanage.	672,330 •	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	300,000 •	
13	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 •	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg	13,500 •	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,107 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) fr. 5,391,169 •		80,554,212 08
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) fr. 5,080,668 •	8,471,837 •	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1890 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 •	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	500,000 •	
19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.). 127,000 •		
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 •	134,500 •	
	A REPORTER. . . fr.	•	80,554,212 08

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	80,554,212 08
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 •	10,148,997 •
21	Pensions diverses.	10,444,997 •	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,940,000 •	
23	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,300,000 •	1,303,000 •	2,462,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 •		
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	9,000 •	
26	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851 1,150,000 •	1,150,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL. fr.	•	99,165,200 08

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

50)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
Dettes dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1890 et au 1 ^{er} janvier 1891).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1890).	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépenses (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de ladite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
Dettes contractées depuis 1830.					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 3 %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 20 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 133,000,000 de francs négocié par convention du 20 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1890).	15,505,770	"	16,035,488
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^{ts} % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres).	"	1,030,718	
6	a.	Intérêts à 5 ½ % (1 ^{re} série) : 1 ^o de la dette d'un capital nominal de 88,059,225 francs, provenant de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs autorisé par diverses lois et émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886 : (semestres au 1 ^{er} juillet 1890 et au 1 ^{er} janvier 1891).	4,831,372 87	"	5,107,451 32
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % du capital de 138,059,225 francs (mêmes semestres).	"	276,078 45	
7	a.	Intérêts à 3 ½ % (2 ^e série) du capital de fr. 888,755,482 22 provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4 % 1 ^{re} série (loi du 16 novembre 1886) : semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1890.	51,106,371 88	"	52,883,878 84
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,777,506 96	
8	a.	Intérêts à 5 ½ % (3 ^e série) du capital de 165,000,000 de francs, provenant de la conversion de la dette à 4 % 2 ^e série (loi du 16 novembre 1886) et de l'exécution de l'article 3 de cette loi : semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1890.	5,775,000	"	6,105,000
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres).	"	530,000	
8 bis	a.	Intérêts à 5 ½ % (2 ^{me} et 3 ^{me} séries) du capital de l'emprunt de 50,000,000 de francs négocié en vertu de l'arrêté royal du 15 juin 1888.	1,750,000	"	1,850,000
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital.	"	100,000	
TOTAUX.			64,557,505 53	3,523,303 41	68,080,808 94
9	"	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année.			
			A REPORTER. fr.		

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,508 14	80,508 14	"	"	80,508 14	80,508 14	
123,380 24	123,380 24	"	"	123,380 24	122,432 88	
21,164 02	21,164 02	"	"	21,164 02	21,000 40	
16,635,488	16,635,488	"	"	16,635,488	16,635,488	
5,107,451 52	5,107,451 32	"	"	5,066,834 07	4,793,100 93	
52,885,878 84	52,802,316 04	81,562 80	"	52,802,316 04	54,851,077 66	
6,105,000	6,105,000	"	"	6,105,000	5,556,750	
1,850,000	1,850,000	"	"	"	"	
"	500,000	"	500,000	1,053,005	458,333 31	
68,305,957 54	68,724,504 54	81,502 80	500,000	67,387,442 20	68,017,802 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		§ 2. Annuités diverses.	
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1890 et au 1 ^{er} janvier 1891.)	
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
13	•	Vingtième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,591,169 •
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)	3,080,668 •
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1890. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
		§ 3. Autres charges.	
17	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,634 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1889 au 12 avril 1890.)	
18	•	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
19	A	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.).	127,000 •
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 •
			CHAPITRE I ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
68,305,957 34	68,724,394 54	81,562 80	500,000	67,387,442 29	68,017,862 19	
300,000 "	300,000 "	"	"	300,000 "	300,000 "	
672,350 "	672,350 "	"	"	672,350 "	672,350 "	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
15,300 "	15,300 "	"	"	15,300 "	15,300 "	
8,471,837 "	8,471,837 "	"	"	8,471,837 "	8,471,837 "	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
42,287 74	42,287 74	"	"	42,287 74	42,287 74	
500,000 "	490,000 "	10,000 "	"	490,000 "	491,907 94	(a) Annexe n° 1.
134,500 "	134,500 "	"	"	134,500 "	63,666 50	
80,554,212 08	80,962,640 28	91,562 80	500,000 "	79,625,607 03	80,187,191 42	
DIMINUTION. . . fr.		408,437 20				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	*	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 864 "
	b.	— civiles 5,750 "
	c.	— de l'ordre de Léopold 31,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires 25,291 "
	e.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 86 "
	f.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 "
	g.	— du Département de la Justice 705,000 "
	h.	— — — (ecclésiastiques) 470,000 "
21	i.	— — des Affaires Étrangères. 80,000 "
	j.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 620,000 "
	k.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 500,000 "
	l.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,120,000 "
	m.	— — de la Guerre (militaires) 4,555,000 "
	n.	— — — (civiles) 145,000 "
	o.	— — des Finances. 2,257,000 "
	p.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 "
22	*	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
23	*	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a	Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,500,000 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 "
25	"	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	"	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 %, des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,300,000	"	100,000	3,200,000	2,951,210	
10,444,007	10,444,997	"	"	10,243,764	9,599,885 88	(a) Annexes n° 2 à 4.
1,940,000	1,940,000	"	"	1,733,000	1,455,919 63	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$.
564,000	564,000	"	"	564,000	400,000	
16,148,997	16,248,997	"	100,000	15,740,764	14,407,015 49	
DIMINUTION . . .		100,000				

1,303,000	1,303,000	"	"	1,303,000	1,347,740 77
9,000	9,000	"	"	9,000	8,487 58
1,150,000	1,150,000	"	"	1,150,000	1,329,312 79
2,462,000	2,462,000	"	"	2,462,000	2,085,541 14

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Service de la dette proprement dite II. Rémunérations III. Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations TOTAUX. fr Article. <i>Pour mémoire :</i> 19 Intérêts à 4 % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,534,212 08	80,962,649 28	"	404,437 20	79,623,697 03	80,187,191 42	
16,148,997 "	16,248,907 "	"	100,000 "	15,740,764 "	14,407,013 49	
2,462,000 "	2,462,000 "	"	"	2,462,000 "	2,683,541 14	
90,165,209 08	90,673,646 28	"	508,437 20	97,828,461 03	97,279,748 03	
					1,201 87	
TOTAL . . . fr.					97,280,952 02	

(60)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1890.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1882 à 1887.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1889 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1890.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1888, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1889.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1888.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1882 à 1887.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
	l'Entre-Sambre-et-Neuse.	127,731 44	128,569 50	152,356 07	141,180 71	142,941 44	141,907 99
	Lierre à Turnhout.	(2) 12,075 28	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
	Tongres à Bilsen	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
	— à Ans	7,055 78	(1)	(2)	(1)	(1)	(2)
	Naeseyck.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai		200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX.fr.		497,460 50	478,569 50	482,556 07	491,180 71	492,941 44	491,907 99

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(2) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1878 à 1886 inclusivement, 7 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 269,295 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(3) La reprise de cette ligne par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

(4) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1887.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1889.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1890.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	864	"	864	"	"
— civiles	"	3,756	"	3,756	"	"
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	25,291	"	25,291	"	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	86	"	86	"	"
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	765,000	"	765,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	470,000	"	470,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	620,000	"	620,000	"	"	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	560,000	"	560,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,120,000	"	1,120,000	"	"	"
— — de la Guerre (militaires)	4,555,000	"	4,555,000	"	"	"
— — — (civiles)	145,000	"	140,000	"	"	5,000
— — des Finances	2,257,000	"	2,257,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
Totaux fr.	10,417,000	27,997	10,412,000	27,997	"	5,000
	fr. 10,444,997		fr. 10,439,997		en moins fr.	5,000

TABLEAU N° 3.

EXERCICE 1888. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN.		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	MOUVEMENT pendant l'année 1888.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	MOUVEMENT pendant l'année 1888.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1830.	3	•	1	2	804	•	288
Civiques	11	•	4	7	3,750	•	1,460
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite	2	•	•	2	555	•	•
Militaires	3,062	181	205	3,038	4,108,856	(¹) 604,715	541,370
Ordre de Léopold	186	3	15	174	18,600	300	1,500
Marine (militaires de la)	16	•	•	16	20,988	(²) 2,303	•
Secours sur le fonds dit de Waterloo	1	•	•	1	80	•	•
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	24	3	5	24	53,331	21,044	7,192
— de la Justice.	272	22	25	271	709,312	62,787	50,981
— de l'Intérieur et de l'Instruction pu- blique.	204	34	29	209	620,915	63,668	55,256
— des chemins de fer, Postes et Télé- graphes	856	106	61	901	914,158	175,094	75,529
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	118	35	17	100	345,382	61,884	31,912
— de la Guerre.	55	6	11	50	127,680	9,464	16,436
— des Finances.	1,749	118	165	1,702	2,226,530	188,375	219,398
— de la Cour des Comptes	5	•	1	2	11,941	•	3,019
Pensions ecclésiastiques	466	52	62	456	475,150	54,265	61,150
Pensions des veuves de l'ancienne caisse de retraite.	38	•	8	30	34,487	•	5,750
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (³).	1,365	150	08	1,447	1,432,742	170,734	69,797
TOTAUX	8,604	710	073	8,641	11,133,122	1,474,633	913,824
AUGMENTATION : 37 pensions.				AUGMENTATION : 530,809 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1889.

SIONS.		MOTIFS			MOTIFS			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.		DES ACCROISSEMENTS.			DES DÉCROISSEMENTS.			
576					1 pension éteinte par suite de décès.			(1) Cette augmentation résulte, à concurrence de 393,932 francs, de la revision ordonnée par la loi du 23 mai 1888.
2,296					4 id. id. id.			
355								
4,452,181	179 pensions accordées nouvellement.				203 pensions éteintes par suite de décès.			
	2 id. id. p ^r suite de revision.				2 id. id. par suite de revision.			
17,400	3 id. id. nouvellement.				15 id. id. par suite de décès.			(2) Augmentation résultant de l'exécution de la même loi.
23,201								
80								
67,183	3 pensions accordées nouvellement.				3 pensions éteintes par suite de décès.			
721,118	22 id. id. id.				23 id. id. id.			
620,547	33 id. id. id.				27 id. id. id.			(3) Aux termes de l'article 8 de la loi du 16 mai 1876 et de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1886, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de ces lois, sont payées : 2/3 par les communes, 1/3 par les provinces, 1/5 par l'Etat. Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.
	1 id. id. p ^r suite de revision.				1 id. id. par suite de revision.			
					1 id. id. par cumut.			
1,043,923	103 id. id. nouvellement.				38 id. id. par suite de décès.			
	3 id. id. p ^r suite de revision.				3 id. id. par suite de revision.			
375,354	34 id. id. nouvellement.				17 id. id. par suite de décès.			
	1 id. id. p ^r suite de revision.							
120,717	6 id. id. nouvellement.				11 id. id. id.			
2,105,507	118 id. id. id.				164 id. id. id.			
					1 id. id. par suite de revision.			
8,022					1 id. id. par suite de décès.			
								
463,265	52 id. id. id.				62 id. id. id.			
								
28,751					8 id. id. id.			
								
1,535,670	145 id. id. id.				61 id. id. id.			
	7 id. id. p ^r suite de revision				7 id. id. par suite de revision.			
11,663,951	710 pensions				675 pensions.			

(1) Aux termes de l'article 8 de la loi du 16 mai 1876 et de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1881, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de ces lois, sont payées : $\frac{1}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{1}{5}$ par l'Etat. Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.

766)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1888.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de la Justice.								
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>								
1	Cornet, L.-C.-M.-F., substitut du Procureur du roi près le tribunal de 1 ^{re} instance de Courtrai (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10, 11, 13 de celle du 25 juillet 1867).	33	1,262	295	12	Maes, C.-B., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	50	709	76
2	Schloos, H.-A., président de chambre à la Cour d'appel de Liège (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	58	8,190	338	13	Peeters, F.-J., ancien surveillant de 1 ^{re} classe à la maison centrale pénitentiaire à Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	62	1,345	84
3	Falloise, A.-J., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	73	7,800	Id.	14	Kallen, J.-L.-H., juge de paix du canton de Beeringen (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	3,200	98
4	Derbaix, N., juge de paix du canton de Senefic (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 de celle du 25 juillet 1867).	71	3,500	352	15	West, L.-G.-S., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté à Anvers (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	55	747	Id.
5	Huyts, C.-J., instituteur principal aux écoles agricoles de Ruyssede (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	61	1,804	Id.	16	Rousseau, A.-P.-A., juge de paix du canton de Virton (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	3,500	111
6	Dufoin, O.-F., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté cellulaire de Liège (art. 3, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	42	500	Id.	17	Van Mechelen, J.-C.-E., greffier adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Malines (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	60	1,013	Id.
7	D'Erekenstecl, L.-E., juge de paix du canton de Nandrin (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	71	3,250	7	18	Bouwens, J.-E., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 10, 12, 13, 40 et 44 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	70	5,400	156-157
8	Schollaert, A.-T.-J., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	70	7,196	11	19	Delacosta, R.-A., secrétaire du parquet du tribunal de 1 ^{re} instance de Turnhout (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	73	1,212	Id.
9	Brihosa, F.-A.-F.-G., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Dinant (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10, 11 et 14 de loi de 1867).	69	7,000	76	20	Rucquoy, A.-M.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Bruges (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 et 2 de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	58	805	105
10	Gillon, P.-L., greffier de la justice de paix du 2 ^e canton de Courtrai (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	71	1,715	Id.	21	Heirman, L.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	50	433	232
11	Grandry, N.-J., greffier de la justice de paix du canton de Héron (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1867 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	71	635	Id.	22	Paesen, J.-H., préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	65	1,667	275-276
						TOTAL. . . .		62,787	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère de la Justice.					18	Verloot, F., desservant à Hofstade (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	58-59
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>					19	De Jaegher, Ch.-L., desservant à Zandvoorde (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.
1	Michiels, J.-B., curé de 2 ^e classe à Anderlecht (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,600	295	20	Van Besien, Ch.-H.-E., desservant à Melle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.
2	Ponceau, J.-U., curé de 2 ^e classe à Lens (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,600	Id.	21	Lambert, F.-J., desservant à Jambes (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	56	587	Id.
3	Capouillez, A.-J., desservant à Waudrez (art. 12, 20, 21, 22 et 49 de la loi de 1844).	74	1,105	Id.	22	Pattyn, G.-P., desservant à Stac- vele (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	809	98
4	Cornet, J., desservant à Vezon (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,135	Id.	23	Bormans, H.-B., desservant à Emael (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,165	Id.
5	Cheneval, A.-J., desservant à Maffre (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	67	1,072	Id.	24	Coenegracht, L., desservant à Riempst (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.
6	Marting, A., desservant à Gors- sum (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,175	338	25	Herman, P.-J., desservant à Beyne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.
7	Lallement A.-J., desservant à Ligny (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	922	Id.	26	Windels, E., desservant à Wes- trem (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	63	992	138
8	Bouvy, J.-F., desservant à Maffes (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	811	Id.	27	Delvaux, H.-E.-H., vicaire à Na- mur (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	564	Id.
9	Dierickx, J.-R., desservant à Rhode-St-Pierre (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	58	659	538	28	Soetewey, P.-J., desservant à Wolfsdonck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	84	1,200	152
10	Decoster, H., curé de 2 ^e classe à Hal, (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	76	1,041	7	29	Van Hoochten, A.-M.-J., desservant à Louvain (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,151	Id.
11	Coenen, R.-L., desservant à Win- tershoven (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,148	Id.	30	Van Huffel, D., desservant à On- kerzele (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,163	Id.
12	Lacrosse, G.-H.-J., desservant à Manahant (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	1,090	Id.	31	Mangin, Ch., desservant à Mons (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,185	Id.
13	Boutry, A.-J., desservant à Qué- vaucamps (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	11	32	Ska, J.-N., desservant à Chasse- pierre (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.
14	Steppé, G.-B., chapelain à Pède- St-Gertrude (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	343	36	33	Athonus, Ch.-J., desservant à Welle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	152
15	Devolder, A.-J.-B., desservant à Rummen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.	34	Delattre, A.-H.-G., desservant à Hertain (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	647	Id.
16	Jennis, J.-I., desservant à Bou- wel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.	35	Abinet, J.-L., desservant à Bas- togne (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	72	706	Id.
17	Roosen, C.-J.-B., desservant à Ernage (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	58- 59					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
36	Dehilloëz, E.-F., desservant à Ghoy (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	53	614	156- 157		Ministère des Affaires étrangères.			
37	Polus, J.-A., curé de 2 ^e classe à Maeseyck (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,501	176		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
38	Rabier, Jean, F. desservant à Lam- bermont (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	73	1,150	Id	1	Ferrier, C.-J.-F.-N.-L., consul général, honoraire (art. 3, 8 et 11).	61	6,044	"
39	Bormans, P. -F., desservant à Lacr (Liège) (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	2	Van der Straeten-Ponthoz, G.-A. comte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (art. 1, 8, 11 et 15).	75	7,500	541
40	Bril, P.-E., desservant à Zarren (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.	3	Delfosse, M.-Q.-G., envoyé extra- ordinaire et ministre plénipo- tentiaire (art. 1, 8, 11 et 15).	67	7,500	Id.
41	Lecocq, P., desservant à La- plaigne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	193		TOTAL. . . .		21,044	
42	Schoofs, L.-H., curé de 2 ^e classe à Limbourg (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,500	232		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
43	Museur, Z., desservant à Buisse- nal (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,103	Id.		<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>			
44	Monseur, O.-J., desservant à Goé (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	77	1,200	260	1	Behaegel, V., chef de bureau au commissariat de l'arrondisse- ment de Louvain.	70	408	"
45	Teirlinck, J.-F., desservant à Gand (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	2	Veuve Beken, née Kleykens, M. C., concierge de l'école moyenne de l'Etat à Diest.	63	125	"
46	Malisse, D.-J.-B., desservant à Tournai (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	601	275- 276	3	Bougelet, V. A., chef de bureau à l'administration provinciale du Brabant.	66	3,600	"
47	Gadel, J.-H.-H., desservant à Gingelom (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,155	Id.	4	Colin, H.-B.-L., instituteur à l'école moyenne de l'Etat à Schaerbeek.	50	1,115	"
48	Mauroil, L., desservant à Obourg (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	5	Courtoy, H.-J., professeur à l'athé- née royal de Gand.	56	4,240	"
49	De Jors, J.-J., desservant à Pé- ronnes-lez-Binche (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,200	Id.	6	Coyon, A., professeur au collège communal de Dinant.	50	220	"
50	Hissette, F., desservant à Hour (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	43	545	282- 283	7	Degives, J.-F., préfet des études à l'athénée royal d'Ixelles.	64	4,490	"
51	François, Ch., desservant à Po- puelles (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi 1844).	66	1,035	Id.	8	Fassiaux, L.-L.-J., professeur à l'athénée royal de Chimay.	57	447	"
52	Vanden Boorn, W.-H., desservant à Genoeels-Elderen (art. 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	960	350	9	Fauville, C.-J.-J., régent à l'école moyenne de l'Etat à Namur.	48	1,365	"
					10	Fontaine, P.-J., régent à l'école moyenne de l'Etat à Anvers.	56	2,377	"
					11	Groutars, J.-H., professeur à l'athénée royal de Hasselt	56	3,542	"
	TOTAL. . . .		54,265						

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
12	Huytens de Terbecq, E.-J.-F., baron, greffier de la Chambre des représentants.	77	7,500	•	53	Demoiselle Delchef, J.-M., institu- trice à l'école d'application à Andenne.	60	20	•
13	Koob, J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Namur.	56	1,459	•	54	Schepens, A., surveillant à l'athé- née royale de Bruxelles.	69	2,325	•
14	Lambrechts, G.-H., instituteur à l'école moyenne de l'État à Diest.	59	35	•					
15	Laminne, A.-H., professeur au séminaire de Saint-Trond.	60	1,096	•		TOTAL.		65,608	
16	Lipstadt, L.-J., surveillant à l'athénée royal d'Anvers.	62	66	•					
17	Luyckx, H., huissier à l'admini- stration centrale.	75	1,854	•		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique <i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>			
18	Mathieu, J.-H.-P., régent à l'école moyenne de l'État à Verviers.	60	599	•	1	V ^e Delvaux, née Lambert, T.-F.	•	1,040	•
19	Moraël, H.-F., régent à l'école moyenne de l'État à Bruges.	60	1,460	•	2	Muyldermans, P.	•	702	•
20	Morjean, H.-M.-J., directrice à l'école moyenne de l'État à Pecq.	45	280	•	3	Marchal, E.-J.	•	2,050	•
21	Moulin, J.-F., professeur au col- lège communal de Dinant.	64	2,183	•	4	Madame Corneau, née Leers, C.-M.-F.-A.	•	245	•
22	Paridant, S.-F. maître de musique à l'école moyenne de Soignies.	60	558	•	5	Coulée, H.-J.	•	982	•
23	Sagehomme, P.-J., commissaire d'arrondissement de Verviers.	81	5,118	•	6	Dumont, J.-F.	•	1,168	•
24	Smiets, G.-L., préfet des études à l'athénée royal de Huy.	59	675	•	7	Oben, H.	•	2,273	•
25	Stappaerts, E.-F.-A., chef de divi- sion à l'administration provin- ciale d'Anvers.	63	3,521	•	8	Delfosse, A.	•	845	•
26	Techin, I., 2 ^e commis à l'admini- stration provinciale de la Flandre orientale.	75	1,650	•	9	M ^{lle} Prangey dite Prangez, A.-J.	•	867	•
27	Tielemans, L.-B., professeur à l'école normale de Liège.	56	565	•	10	Dephson, F.-V.	•	64	•
28	Valerius, H., professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'Université de Gand.	68	8,750	•	11	Vande Moer, J.-L.-G.	•	509	•
29	Verbessem, J.-F., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire.	56	235	•	12	Mertens, F.	•	2,515	•
30	Oben, H., instituteur à l'école d'application à Hasselt.	56	495	•	13	M ^{lle} Latour, M.-H.	•	898	•
31	Oudart, S.-L.-J., chef de bureau au commissariat de l'arrondis- sement de Philippeville.	72	1,354	•	14	M ^{lle} Delchef, J.-M.	•	1,310	•
32	Dephson, F.-V., régent à l'école moyenne de l'État à Gand.	59	2,315	•	15	Wallenacq, X.-J.	•	1,834	•
					16	M ^{lle} Goujon, R. (sœur Cécilienne).	•	426	•
					17	Nys, A.	•	243	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
18	M ^{lle} Cravatte, A.-M.	"	942	"	42	M ^{me} Van Overbeke, née Henry, I.	"	1,423	"
19	Votion, L.	"	1,090	"	43	M ^{lle} Ricourt, S.-J.	"	1,717	"
20	De Bruyn, E.	"	1,029	"	44	Baeckx, H.-V.	"	826	"
21	Peremans, B.-L.	"	954	"	45	Waterschoot, P.-J.	"	1,429	"
22	Rogghé, P.-J.	"	150	"	46	Madame Daloze, née Lobleaux, M.-T.-J.-G.	"	891	"
23	Dierickx, V.-P.-E.	"	1,690	"	47	Renard, J.-A.	"	850	"
24	M ^{lle} Delcampe, M.-L.	"	504	"	48	Fassiaux, L.-L.-J.	"	2,081	"
25	M ^{me} Dehu, née Mathieu, S.-E.	"	441	"	49	Pirson, I.-J.	"	1,332	"
26	Delcour, D.	"	711	"	50	Madame Willems, née Grégoire, C.-M.-W.	"	385	"
27	De Vries, A.	"	1,044	"	51	Namèche, F.-X.	"	646	"
28	Madame Peleman, née Denhae- rynck, S.-M.	"	776	"	52	Vannechel, C.-M.	"	925	"
29	Allard, C.-F.	"	1,275	"	53	Seutin, E.-D.	"	2,156	"
30	Feron, G.-J.-F.	"	1,346	"	54	M ^{me} Davignon, née Toussaint, A.-J.	"	1,045	"
31	Colin, H.-B.-L.	"	856	"	55	Sœur, A.-J.	"	1,150	"
32	Claes, F.-L.	"	177	"	56	Moulin, J.-F.	"	142	"
33	Degives, J.-F.	"	510	"	57	Hennuyez, D.-A.-J.	"	684	"
34	M ^{lle} Morjean, H.-M.-J.	"	899	"	58	Peters, R.	"	1,018	"
35	Groutars, J.-H.	"	500	"	59	Ternest, C.	"	3,020	"
36	Albertyn, J.-J.	"	180	"	60	Van Hecke, E.	"	1,441	"
37	Franck, V.	"	556	"	61	Martin, D.-J.	"	956	"
38	Fontaine, P.-J.	"	133	"	62	Frings, A.-H.	"	1,284	"
39	Hivin, H.-J.	"	5,735	"	63	Wautot, F.	"	1,761	"
40	Lannoy, L.-J.-G.	"	2,533	"	64	Madame Debruxelles, née Dil- beek, N.-C.	"	589	"
41	Le Clerc, C.-L.-J.	"	681	"	65	Coyon, A.	"	1,562	"

Numéro d'ordre .	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
66	M ^{me} Jallet, H.-A.	"	951	"	90	Grimar, J.	"	623	"
67	Bricout, G.	"	915	"	91	Smiets, G.-L.	"	4,325	"
68	Guillaume, E.-J.	"	1,474	"	92	Beys, J.-B.	"	1,886	"
69	M ^{me} Mattelé, née Verplancke, M.-S.	"	1,039	"	93	Moutreau, J.-B.	"	1,112	"
70	Scohier, F.-F.	"	1,502	"	94	Jocquet, P.-J.	"	1,010	"
71	Berrens, J.-J.	"	1,329	"	95	Roger, J.-B.-G.-P.	"	706	"
72	Davignon, N.-J.	"	1,561	"	96	M ^{me} Pouchau, née Thuerlinckx, M.	"	1,154	"
73	Mouton, L.-H.	"	4,030	"	97	M ^{me} V ^e Langhaus, née Ham- bursin, M.-H.	"	271	"
74	Madame Bellefroid, née Vander- velden, A.-C.	"	961	"	98	M ^{me} Olivier, née Mailleux, J.-H.	"	605	"
75	De La Ruelle, C.	"	502	"	99	M ^{me} Ouwerx, C.-J.-J.	"	1,258	"
76	Liénaert, F.	"	1,878	"	100	M ^{me} Groenen, M.-A.	"	500	"
77	Bouchet, A.	"	817	"	101	M ^{me} Vande Putte, M.-V.	"	865	"
78	Madame Minguet, née Lebaron, M.-J.-Z.	"	790	"	102	Vanden Eynde, F.-M.	"	2,378	"
79	Lefèvre, G.	"	1,740	"	103	Bals, J.-A.	"	862	"
80	Vilvörder dit Vilvoerder, J.	"	1,158	"	104	Detollenaere, L.-M.-M.	"	1,300	"
81	Dessart, V.-J.	"	1,525	"	105	Delmotte, G.-P.	"	922	"
82	Collin, C.-J.	"	921	"	106	Rosmant dit Rosman, F.	"	1,212	"
83	M ^{me} Haerens, née Van Damme, I.-J.	"	1,353	"	107	Pire, O.-J.-J.	"	410	"
84	Verbrugge, B.	"	1,252	"	108	Lipstadt dit Lipstadt, L.-J.	"	1,275	"
85	M ^{me} Sauwen, née Laporte, M.-J.	"	1,073	"	109	M ^{me} Colette, née Baré, M.-V.	"	428	"
86	Jaminet, J.-J.	"	2,287	"	110	M ^{me} Mattelé, née Verplancke, M.-S.	"	1,108	"
87	Gustin, J.-H.-J.	"	1,016	"	111	Berrens, J.-J.	"	1,415	"
88	Gowie, É.	"	1,147	"	112	M ^{me} Hollants, C.	"	346	"
89	M ^{me} Goossens, É.	"	810	"	115	M ^{me} Bertoux, née Bilmont, L.-T.-J.	"	1,257	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
114	Tielemans, L.-B.	"	1,035	"	138	Lambrechts, G.-H.	"	902	"
115	Dehaye, A.-J.-C.	"	361	"	139	M ^{me} Leclercq, née Errembault de Dudzele, A.-T.-L.	"	1,080	"
116	Verbessem, J.-F.	"	1,707	"	140	Vermeulen, E.-F.	"	245	"
117	De Vos, F.	"	655	"	141	M ^{me} V ^e Peeters, née Sammels, J.-H.	"	175	"
118	Bouché, F.	"	942	"	142	Pirson, P.-J.	"	1,156	"
119	De Ceulener, A.	"	1,421	"	143	Roose, F.-P.	"	1,150	"
120	Dupain, P.-J.	"	1,405	"	144	Rousseau, J.-B.	"	1,115	"
121	Collard, A.-J.	"	1,501	"	145	Buxin, N.-J.	"	985	"
122	Madame Lambotte, née Gaucel, H.-J.-V.-C.	"	670	"	146	De Munter, F.	"	1,701	"
123	Laminne, A.-H.	"	919	"	147	M ^{lle} Évrard, M.-É.-L.	"	681	"
124	M ^{me} Reisteigne, née Carion, T. .	"	486	"	148	M ^{lle} Hospied, M.-T.	"	450	"
125	Collard, N.-A.	"	1,259	"	149	Mascaux, B.	"	2,246	"
126	Brackeva, C.-L.	"	295	"	150	Minet, F.-J.	"	1,172	"
127	M ^{me} Duchemin, née Demaret, H.-M.	"	630	"		TOTAL. . . .		170,754	
128	M ^{lle} Lamour, V.-A.-J.-H.	"	1,016	"					
129	M ^{lle} Neffe, C.-A.	"	962	"					
130	Mortier, C.-A.-N.	"	472	"		Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics.			
131	Mathieu dit Matthieu, J.-P.-H. .	"	946	"	1	<i>Fonctionnaires et employés.</i> Demonty, J., garde-forestier à Villers-Bilstein (art. 1 et 8).	66	36	358
132	Ulens, J.-É.	"	2,022	"	2	Best, J. pontonnier sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (art. 1 et 8).	71	545	Id.
133	Gobert, J.-J.	"	1,093	"	3	Gille, N.-J.-G., professeur ordi- naire à l'école de médecine vétérinaire de l'État.	68	6,500	150
134	Leclercq, P.-J.	"	1,026	"	4	Bekaert, F.-P.-M., conducteur principal de 2 ^e classe (art. 1, 8 et 13).	71	2,781	23
135	Lenoir, D.-J.	"	1,580	"	5	Van Scherpenzeel-Thim, J.-H., directeur-général des mines (art. 1, 8 et 13).	65	7,509	27
136	Renaud, P.-C.-T.	"	1,769	"					
137	Sepiroux, R.-J.	"	1,705	"					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
6	Doms, J.-F., garde-forestier à Desschel (art. 1 et 8).	67	271	42	25	Coosemans, J.-B., inspecteur de 1 ^{re} classe des eaux et forêts (art. 1, 8 et 13).	71	4,455	286
7	Ruebens, B.-B., éclusier-receveur à Dacknam (art. 1, 8 et 13).	74	911	56	26	Jouniaux, A.-L.-J., inspecteur de 1 ^{re} classe des eaux et forêts (art. 1, 8 et 13).	70	4,447	316
8	Plumet, A.-J., éclusier à l'écluse n° 9 du canal de Charleroi à Bruxelles (art. 3 et 8).	58	728	81	27	Sibenaler, A., garde-brigadier- forestier (art. 1 et 8).	65	480	320
9	De Smet, C.-A., répétiteur au conservatoire royal de musique de Gand (art. 1, 8 et 13).	68	750	10	28	Baëtens, F.-J.-E.-C., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	67	2,041	342
10	Ansiaux, E., garde-brigadier- forestier à Peligny (art. 3 et 8).	56	511	81	29	Pladys, P.-F., garde-dunes (art. 3 et 8).	65	684	336
11	Geurts, J., pontonnier au pont n° 3 du canal de Turnhout à Anvers (art. 1 et 8).	68	481	106	30	Verleyen, E., aide-éclusier (art. 1, 8 et 13).	76	150	350
12	De Simoni, G.-H.-J., ingénieur en chef, directeur des mines (art. 1, 8 et 13).	66	5,762	139	31	Nille, J.-B.-F., sergent d'eau (art. 1 et 8).	73	650	343
13	Herode, G.-J., commis d'ordre de 1 ^{re} classe de l'administration centrale (art. 1 et 8).	65	1,652	170	32	De Hondt, J.-F., épouse Desfossez, nettoyeuse à l'administration centrale (art. 3, 8 et 14).	58	300	345
14	Braun, A.-J., palefrenier du haras de l'État (art. 3 et 8).	55	566	175	33	M ^{me} La Faye, née Fafchamps, F.-D.-L., professeur au conser- vatoire royal de musique de Bruxelles (art. 1 et 8).	67	964	362
15	Stockman, H.-J., ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 13).	68	6,750	200	34	Lignel, R.-L., garde-forestier (art. 1 et 8).	70	271	358
16	Delincé, G.-F., garde-forestier à Huy (art. 3 et 8).	61	541	197	35	Reinquin, P.-J., garde-brigadier- forestier (art. 1, 8 et 13).	72	742	4
17	Éveraert, J., garde-canal au canal de Gand à Terneuzen (art. 1 et 8).	82	641	251	TOTAL. . . .				61,884
18	Boucheff, A., Sous-conservateur au canal de Mons à Condé (art. 1, 8 et 13).	60	1,500	261					
19	Soumois, J.-J., garde-forestier à Vodelée (art. 3 et 8).	70	541	261	Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.				
20	Épouse Crépin, née Linsback, M.-C.-N., concierge en dispo- nibilité (art. 1 et 8).	65	869	287	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
21	Simon, L., garde-forestier au triage de Pussemange (art. 3, 8 et 13).	65	495	285	1	Dewalque, H.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	48	500	300
22	Guerrier, C.-F.-E.-J., inspecteur des eaux et forêts (art. 1 et 8).	65	5,766	286	2	Gorrebeck, F., matelot-canotier (art. 3 et 8, § 2).	54	910	"
23	Daveyne, B.-J., pontonnier au canal de Gand à Ostende (art. 1 et 8).	67	418	286	3	Jossart, A.-J., commis des postes (art. 3, 6 et 8, § 1).	57	1,808	349
24	Conrardy dit Conrandy, J.-L., commis de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,475	285	4	Michel, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	57	577	"
					5	Delloye, J.-F.-J., commis des postes (art. 3 et 8).	46	1,025	"
					6	D'hyedt, A.-E., chef de dépôt au chemin de fer (art. 3, 6 et 8, § 1).	45	1,089	"

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
7	Gratry, C.-J.-V., percepteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	71	4,350	"	31	De Meyere, P., facteur rural (art. 5, § et 14).	46	300	"
8	Van Acker, J.-B., facteur rural (art. 3, § et 13).	65	750	"	32	Poupaert, F.-P., chef-facteur des postes (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	68	1,592	82
9	Cochet, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	62	726	"	33	Dedours, J.-E., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	67	625	"
10	Charlot, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	61	666	"	34	Vandenhoeck, E.-L., facteur rural (art. 3 et 8).	57	597	"
11	Regniers, L.-T., facteur rural (art. 3 et 8).	52	557	"	35	Marquette, F.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	54	740	"
12	Van den Broneke, F., facteur rural (art. 1 et 8).	68	742	"	36	Hubert, A.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	50	556	"
13	Vaecke, H.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 13 et 59).	67	4,350	"	37	D'Haenens, J.-B., facteur des postes (art. 3 et 8).	48	716	"
14	Lerate, C.-D.-J., garde convoi (art. 5 et 9).	50	426	33	38	Joniaux, V.-A., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	50	1,365	121 - 122
15	Pollet, L.-D., portier au chemin de fer (art. 5 et 8).	56	953	"	39	François, C.-L., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	67	1,658	"
16	Crohain, S., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	54	420	"	40	Rouvroy, F.-F., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	829	"
17	Moyaers, J.-F., facteur des postes (art. 5 et 8).	71	1,041	33	41	Haan, J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	65	1,753	"
18	Bonhomme, H.-J., facteur des postes (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	57	750	"	42	Gentinne, H.-J., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	56	319	"
19	Dessart, P.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	55	565	"	43	Sadones, J., facteur des postes (art. 5 et 8).	64	917	"
20	Adam, L., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	527	"	44	Franquet, T., facteur rural (art. 3 et 8).	63	657	"
21	Defossé, V.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	44	601	"	45	Vrambout, L.-A., facteur rural (art. 3 et 8).	65	683	"
22	Laurys, L.-F., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	67	5,466	"	46	Benoit, C., facteur des postes (art. 3, § et 13).	61	1,000	"
23	Laurys, L.-F., chef de station (art. 1, 6 et 8, §§ 1 et 13).	67	4,500	82	47	Dachelet, F.-J., facteur de per- ception (art. 3 et 8).	56	700	121 - 122
24	Jacobs, B.-G., chef-garde (art. 3 et 8).	59	1,612	"	48	De Backer, L.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	52	1,105	"
25	Pelousse, F., receveur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	48	1,680	"	49	Halet, H., chef de station (art. 5 et 8, § 1).	65	960	188
26	Delvaux, L., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	44	794	"	50	François, E.-H.-J.-A., contrôleur au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	56	5,384	"
27	Baudour, A., 1 ^{er} chef-garde (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	70	2,625	"	51	Lagasse, L.-F.-J., facteur des postes (art. 1, § et 13).	66	975	"
28	Devos, P.-J., 1 ^{er} chef-garde (art. 1, 8 et 13).	68	2,625	"	52	Deguffroy, C.-A.-J., chef de station (art. 5 et 8).	60	2,664	"
29	Verhaegen, J.-J., chef-garde (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	66	1,875	"	53	Philippin, L.-J., percepteur-chef de station (art. 3 et 8, § 1).	65	5,465	"
30	Boeckmans, N.-A., facteur rural (art. 3 et 8).	56	600	"	54	Braive, J.-J., conducteur-méca- nicien au service de la marine (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	71	3,300	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
55	Juste, L.-C., chef de division au secrétariat général (art. 1 et 8, § 1).	70	4,450	"	78	Coninx, G.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	55	1,546	249
56	Dufour, A.-F., chef supérieur du service des paquebots (art. 1 et 8, § 1 et 15).	69	0,285	"	79	Van Iersel, J.-F., facteur de per- ception (art. 3 et 8).	53	675	"
57	Geno, F.-G.-J., percepteur et com- mis des postes (art. 1 et 8, § 1).	48	780	249	80	Thyes, E.-A., commis au chemia de fer (art. 3 et 8, § 1).	56	565	"
58	Boigelot, A., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	4,400	"	81	De Clerck, G., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,132	"
59	Vanwindekens, E.-C., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	3,500	"	82	Duqué, J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	627	"
60	Glibert, J.-F., chef-garde (art. 3 et 8).	49	791	"	83	Orlandini, L.-F.-A., facteur des postes (art. 3 et 8, § 2 et 13).	61	075	"
61	Severyns, N.-H., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	72	1,410	"	84	Bertholet, J.-H., facteur de per- ception (art. 3 et 8).	59	754	"
62	Bekers, J.-F., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	71	1,068	"	85	Vandamme, C.-L., patron-pilote (art. 3 et 8, § 2).	59	1,020	"
63	Servais, V., commis-chef au che- min de fer (art. 1 et 8, § 1).	70	3,000	"	86	Verleyen, L., pilote-auxiliaire (art. 3 et 8, § 2).	58	335	"
64	Delepinne, C.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	70	2,700	"	87	Baelde, F.-A., facteur rural (art. 3 et 8).	55	556	"
65	Kerkhoff, H.-A.-G., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	70	4,875	"	88	Milisse, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8, § 2).	44	386	"
66	Colinez, C.-J., chef de division au télégraphe (art. 1 et 8, § 1).	69	4,546	"	89	Van Glabbeke, P.-F., chef-pilote (art. 3 et 8).	62	1,625	"
67	Masy, V.-H.-J., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	69	4,557	"	90	Marquette, F.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	54	755	296- 296
68	Cuisse, A.-F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	69	2,516	"	91	Joossens, J.-F., matelot (art. 1 et 8).	69	851	"
69	Baems, A., facteur des postes (art. 1 et 8, § 13).	67	975	"	92	Derauw, J.-F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	69	2,260	"
70	Burniat, F.-J., facteur rural (art. 1 et 2, § 8).	67	740	"	93	Peters, M.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	44	1,026	"
71	Schaessens, J.-F., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2 et 13).	67	1,048	"	94	Léonard, L.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	65	1,705	"
72	De Pachtere, F.-M.-I., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2 et 13).	67	975	"	95	Vangulick, G.-H.-A.-M., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	44	1,020	"
73	Brabant, F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 et 13).	66	2,110	"	96	Herremann, C., facteur rural (art. 3 et 8).	64	651	"
74	Chomé, H.-A., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	5,665	"	97	Reniers, E., facteur rural (art. 3 et 8).	61	521	"
75	Maisin, H.-G., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	62	1,248	"	98	Falize, H.-J.-A., receveur au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1).	45	1,259	"
76	Surmont, A.-G., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	60	3,127	"	99	Determe, C.-F., facteur rural (art. 3 et 8, § 2).	66	665	"
77	De Tender, J.-B., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	611	"	100	Bertrand, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8, § 2).	66	645	"
					101	Delmal, F.-J., chef-facteur (art. 3 et 8, § 1).	63	1,568	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
34	Maréchal, J.-A.-G., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	641	48-189	61	Missael, L.-Ph., brigadier de gendarmerie (art. 21).	41 ¹ / ₂	571	153-189
35	Constant H.-L., gendarme (art. 21).	45	602	Id	62	Censier, A.-J., brigadier de gendarmerie (art. 21).	46	564	Id
36	Copinne, N.-J., gendarme (art. 21).	50	564	Id	63	De Waele, Z., gendarme (art. 21).	57 ¹ / ₂	693	Id
37	Malliet, P.-G., capitaine administrateur d'habillement (art. 21).	46	1,551	40-189	64	Warnier, A.-J., gendarme (art. 21).	55	672	Id
38	Vandervelde, H.-Ph.-M.-J., sous-lieutenant (art. 21).	28 ¹ / ₂	770	Id.	65	Barvaux, H.-J.-A., gendarme (art. 21).	54	685	Id.
39	Malliet, P.-G., capitaine administrateur d'habillement (art. 20).	46	2,500	151-189	66	Balheur, J., gendarme (art. 21).	52 ¹ / ₂	658	Id
40	Weimerskirch, D.-V., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,000	153-189	67	Raemackers, J., gendarme (art. 21).	52	651	Id
41	Marquet, B.-J.-J., major (art. 2, § 3).	55 ¹ / ₂	5,960	Id.	68	Gillard, J.-L.-V., gendarme (art. 21).	52	651	Id.
42	Desuter, P.-J., major (art. 2, § 3).	58	3,094	Id.	69	Lallemand, J.-J., gendarme (art. 21).	53 ¹ / ₂	616	Id.
43	Michel, H.-J., major (art. 2, § 3).	58	3,218	Id.	70	Lagneau, J.-N.-A., gendarme (art. 21).	46 ¹ / ₂	602	Id.
44	Cammelbeeck, H., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,469	Id.	71	Levecq, J.-J.-B., gendarme (art. 21).	44 ¹ / ₂	602	Id.
45	Van Acker, L.-J., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,775	Id	72	Van Nimmen, J.-F., soldat réformé (art. 21).	61	342	Id.
46	Charnel, J.-L., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,712	Id.	73	Adat, D.-G., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	42 ¹ / ₂	870	158-189
47	Bessire, J.-J., commis aux écritures (art. 20).	60	1,122	155-189	74	Desmaiesres, A.-P.-H.-L., colonel (art. 1 ^{er}).	56	4,000	156-157-189
48	Ernoux, J., premier sergent (art. 20).	55	924	Id	75	De Witte, G., musicien gagiste (loi du 27 mai 1840).	37 ¹ / ₂	448	154-189
49	Pasteels, J.-F., maréchal des logis (art. 20).	20	700	Id	76	Remy, L.-P., capitaine (art. 20).	45 ¹ / ₂	2,750	156-157-189
50	Deveze, M.-J.-A.-E., commis aux écritures (art. 21).	45 ¹ / ₂	769	Id.	77	Mauvisin, O.-F., capitaine (art. 20).	42	2,500	Id.
51	Gilet, Th., commis aux écritures (art. 21).	45	862	Id.	78	Renard, A.-F.-C.-F., capitaine (art. 20).	44	2,500	Id.
52	Bourdon, E.-J.-A., surveillant (art. 21).	47	775	Id.	79	Milord, J.-B., sous-lieutenant (art. 20).	53 ¹ / ₂	1,540	Id.
53	De Greve, L.-J., surveillant (art. 21).	44	750	Id.	80	Buisseret, L.-J., sous-lieutenant (art. 20).	28 ¹ / ₂	1,540	Id.
54	Defoy, W., ouvrier (art. 21).	22 ¹ / ₂	342	Id.	81	Janssen, H.-J., major (art. 21).	57 ¹ / ₂	5,500	Id.
55	Lesage, Ch.-L., caporal clairon (art. 21).	56 ¹ / ₂	600	Id	82	Prevost, E.-TH.C., major (art. 21).	47	2,725	Id.
56	Vercauteren, P.-Ch., musicien gagiste (art. 21).	45	743	Id	83	Sarazin, H.-A.-A., major (art. 20).	54	5,500	Id
57	Malfroid, E., adjudant de batterie (art. 21).	40 ¹ / ₂	676	Id	84	Moselli, A.-F.-J., major (art. 21).	54	3,176	Id.
58	Rossee, Th., trompette brigadier (art. 21).	40	555	Id	85	Verzyl, D.-D.-G., capitaine (art. 21).	45 ¹ / ₂	1,813	Id.
59	Schuyesmans, M.-A., soldat (art. 21).	45 ¹ / ₂	552	Id	86	Boulengé, A.-J., capitaine (art. 21).	54	2,188	Id.
60	Robinet, J.-B., brigadier de gendarmerie (art. 21).	41 ¹ / ₂	581	Id.	87	Barafin, A.-D., capitaine (art. 21).	49	2,125	Id.
					88	Seghers, E.-J.-H., capitaine (art. 21).	49	2,031	Id.

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
89	Meert, P.-L., capitaine (art. 21).	44½	1,844	150-157 et 189	115	Duchene, J.-H., sergent major (art. 21).	61½	840	242
90	Ringas, H.-J.-H., capitaine (art. 21).	45½	1,813	Id.	116	Postal, J., sergent (art. 21) . . .	42½	722	Id.
91	Thelie, Ch.-H., capitaine (art. 21).	42½	1,719	Id.	117	Janssens, L.-M., sergent (art. 21).	60	700	Id.
92	Coutant, C.-I., capitaine (art. 21).	44½	1,688	Id.	118	De Doncker, P.-L., soldat (art. 21).	57½	425	Id.
93	Bavais, F.-M.-J.-D., capitaine (art. 21).	42	1,503	Id.	119	Winnepenninckx, V.-E.-M., caporal (art. 21).	46	457	Id.
94	Becar, L.-J.-A., de Pavie, médecin de bataillon de 2 ^e classe (art. 21).	52	925	Id.	120	Lesueur, E.-L., premier sergent (art. 21).	60	840	Id.
95	Schaeverbeke, L.-F., capitaine (art. 2, § 1 ^{er}).	54½	2,156	182 et 313	121	Dooms, J., maréchal des logis chef (art. 21)	54½	802	Id.
96	Ducorron, E., capitaine (art. 20).	50	3,500	250	122	Stroobant, A.-P., adjudant sous-officier (art. 21).	48½	791	Id.
97	Schouten, F.-F.-H.-M., colonel (art. 21).	57	5,000	Id.	123	Hyntens, A.-R., soldat (art. 21) .	50	411	Id.
98	De Laet, L., premier sergent (loi du 27 mai 1840).	40½	476	Id.	124	Desplechin, L., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21)	60	1,020	Id.
99	Deboer, C.-F., général major (art. 1 ^{er}).	65	6,200	243	125	De Smet, P., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	60	850	Id.
100	Ingels, L.-A., colonel (art. 1 ^{er}) .	56	5,000	Id.	126	Jammes, P.-J., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	40½	964	Id.
101	Roger, V.-N., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,000	Id.	127	Dupont, E.-F., adjudant sous-officier (art. 21).	60½	1,020	Id.
102	Duverdyn, F.-J., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	57½	4,000	Id.	128	Mus, P.-J.-F., soldat (art. 21) .	60	446	Id.
103	Vandervoorde, P.-F.-M., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	5,000	Id.	129	Rongé, J.-B., trompette (art. 21).	60	480	Id.
104	Aerts, L.-L., capitaine (art. 1 ^{er}) .	55	2,500	Id.	130	Bourgeois, H.-J., caporal (art. 21).	35	410	Id.
105	Cloes, H.-J.-H.-E., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	2,500	Id.	131	Gerard, H., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	55	979	Id.
106	Binamé, L.-A., lieutenant-colonel (art. 2, § 3).	56	3,850	Id.	132	Marchal, A.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	58	944	Id.
107	Van Mieghem A., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,888	Id.	133	Vandeu Branden, L.-F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	49½	918	Id.
108	De Puydt, J.-F., capitaine quartier-maître (art. 2, § 3).	58	2,925	Id.	134	Tallier, J.-D., brigadier de gendarmerie (art. 21).	52½	790	Id.
109	Dallons, J.-G., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,700	Id.	135	Verhelst, J.-B., brigadier de gendarmerie (art. 21).	45½	759	Id.
110	Pierson, R., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,544	Id.	136	Kesteley, J.-B., gendarme (art. 21).	60	700	Id.
111	Delvoie, P.-F.-F., Lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,999	Id.	137	Goulard, C., gendarme (art. 21) .	48½	627	Id.
112	De St-Remy, P.-J.-W., officier d'administration de 3 ^e classe (art. 2, § 3).	55	1,596	Id.	138	Verheyden, L., gendarme (art. 21).	46	609	Id.
113	Schuermans, J.-B., surveillant (art. 20).	60	924	242	139	Gilmand, C.-J., gendarme (art. 21).	54½	595	Id.
114	Dalem, N.-J., ouvrier (art. 21) .	22	542	Id.	140	Baillieux, P.-E., gendarme (art. 21).	43	574	Id.
					141	Maurice, F.-A., gendarme (art. 21).	40½	560	Id.
					142	Scion, J., gendarme (art. 21) . .	35½	560	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
143	De Kerchove, G.-G.-H.-M., lieutenant (art. 20).	51 $\frac{1}{2}$	1,850	240-241	171	Henry, J.-L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	36	944	514
144	Verbaeys, L.-G.-E., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,965	155-513	172	Janne, F.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	782	Id.
145	Wauwermans, H.-E., Général major (art. 1 ^{er}).	65	6,200	313	175	Parfondry, F.-E., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	935	Id.
146	Cauwe, A., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,000	Id.	174	Javaux, J.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47	727	Id.
147	Vanassche-Stallaert, V.-J.-J.-H., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,000	Id.	175	Henrion, Ch.-J., brigadier de gendarmerie (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	777	Id.
148	Aerts, H.-J.-Th., vétérinaire en chef (art. 1 ^{er}).	65	4,000	Id.	176	Dethioux, P., brigadier de gendarmerie (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	731	Id.
149	Duchateau, E.-E., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	55	4,000	Id.	177	Dißerding, J.-P., gendarme (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	655	Id.
150	Vanderschuren, Th.-A., major (art. 1 ^{er}).	58	3,500	Id.	178	Boitte, V., gendarme (art. 21).	50	641	Id.
151	De Poorter, A.-H.-J., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.	179	Havenne, H.-J., gendarme (art. 21).	42	585	Id.
152	Crockaert, P.-F., capitaine quartier-maitre (art. 2, § 3).	58	2,965	Id.	180	Delizée, J.-B., gendarme (art. 21).	41	564	Id.
153	Koller, H., capitaine (art. 20).	52 $\frac{1}{2}$	3,300	312	181	Schelle, A.-E., premier sergent (loi du 27 mai 1840).	40	459	512
154	Cambier, A.-H.-L., lieutenant (art. 20).	42	2,220	Id.	TOTAL.			283,604	
155	Creyf, J.-L.-A., capitaine (art. 21).	54	2,925	Id.	Ministère des Finances.				
156	Mouliez, L.-L., capitaine (art. 21).	51	2,700	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
157	Brocal, L.-J., capitaine (art. 21).	41 $\frac{1}{2}$	1,438	Id.	1	Vander Linden, A.-G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	1,521	532-533
158	Smeijsters, J.-B.-E., capitaine (art. 21).	46	1,960	Id.	2	Épouse Dhondt, née Putman, ex-commis des accises (art. 49 de la loi et 45 et 46 des statuts).	54	242	534
159	Brauwers, Th.-J., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	28 $\frac{1}{2}$	616	313	3	Blémar, H.-A., receveur des contributions (art. 3 et 8).	54	1,214	54
160	Vergucht, A., soldat congédié (art. 18).	43 $\frac{1}{2}$	515	314	4	Jaumin, G.-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,905	Id.
161	Dourtois, A.-A., gendarme (art. 20).	54	770	Id.	5	Lescrinier, F.-A., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15).	61	1,567	Id.
162	Steenwinkels, J., surveillant (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	815	Id.	6	Scharpé, L., receveur des contributions (art. 3 et 8).	60	1,207	Id.
163	Ursaut, Ch., cuisinier (art. 21).	44	718	Id.	7	Pasquasy, A.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	65	1,162	Id.
164	Delanoy, J.-B., sergent (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	700	Id.	8	Grognaud, H.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	63	1,162	Id.
165	Gevaert, Ch., sergent (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	662	Id.	9	Francotte, J.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	64	1,162	Id.
166	Demey, Ch.-L., premier sergent (art. 21).	56	856	Id.	10	Delacharlerie, F.-J., receveur des contributions (art. 3 et 8).	61	1,138	Id.
167	Schutters, R.-B., sergent (art. 21).	44	735	Id.					
168	Vandelbrine, Fr., soldat (art. 21).	45	373	Id.					
169	Pourbaix, A.-R., maréchal ferrant (art. 21).	59	446	Id.					
170	Van Pollaert, F., brigadier (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	581	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
11	Chevry, E.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	57	1,002	34	35	Hospel, A.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	932	110
12	Vande Steene, E.-F., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	53	968	Id.	36	Williams, L.-U.-J., directeur des contributions (art. 1, 8, 59 et 13).	67	6,000	74
13	Damery, C.-F., timbreur (art. 3 et 8).	50	923	Id.	37	Leblan, N., directeur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	69	6,000	Id.
14	Champenois, J.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	53	886	Id.	38	Fivé, N.-L.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	69	2,802	Id.
15	Opdenacker, G., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	808	Id.	39	Salade, E.-F.-J., commis de direc- tion des contributions (art. 3 et 8).	52	1,345	Id.
16	Metten, W., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	786	Id.	40	Soetemans, J.-E.-S., directeur de l'enregistrement (art. 1, 8, 59 et 13).	67	6,000	Id.
17	Vankerkom, J.-B., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	751	Id.	41	Duchesne, C.-A.-J., receveur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	47	1,715	Id.
18	Gérard, F.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	726	Id.	42	Gaspard, J.-J., dit Gaspar, briga- dier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
19	Duyckers, A.-I., commis des accises (art. 3 et 8).	44	635	Id.	43	Duchateau, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	777	Id.
20	Busson, J.-B.-E., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	599	Id.	44	Gysels, J.-F., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8).	61	1,144	110
21	Beaucourt, C.-L., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	67	2,628	Id.	45	Huys, P.-L., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,122	Id.
22	Monteyne, J.-L., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	1,087	Id.	46	Cheneau, L., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8).	56	1,060	Id.
23	Hanoulle, V., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	1,905	Id.	47	Van Langendonck, C.-G.-F., com- mis des accises (art. 3 et 8).	61	925	Id.
24	Guilmin, P.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,850	Id.	48	Fevry, C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	900	Id.
25	Navaux, J.-J.-G., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	63	1,462	Id.	49	Van Hoet, A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	825	Id.
26	Gillet, F.-G., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	65	1,259	Id.	50	Huart, V.-H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	715	Id.
27	Stiennon, G.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	67	1,237	Id.	51	De Moulin, P.-E.-L., commis aux écritures (art. 3 et 8).	41	677	Id.
28	Vanhooreheke, L., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,257	Id.	52	Bohm, F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	65	601	Id.
29	Bourguignon, J.-H.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,162	Id.	53	Latour, C.-L., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	68	4,567	Id.
30	Rodangé, C., brigadier des doua- nes (art. 1, 8 et 13).	69	1,162	Id.	54	Vanderelde, E.-L., commis des accises (art. 1 et 8).	68	1,174	Id.
31	Vanhoogheweghe, D.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	825	Id.	55	Vanden Bosch, P.-J.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,162	Id.
32	Vande Weghe, P.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	67	825	Id.	56	Debauche, P.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,122	Id.
33	Jadoul, P.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	672	Id.	57	Huet, A.-J., commis des accises (art. 1 et 8).	65	1,064	Id.
34	Vincent, P.-F., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,162	74					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
58	Delrée, G.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	69	825	119	81	Lefebvre, A.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,162	107
59	Haesebaert, P.-L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	67	817	Id.	82	Wéber, P.-J., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	62	1,162	Id.
60	Gortebeek, A.-F., commis des accises (art. 3 et 9).	58	1,074	154	83	Drailly, E.-J., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8).	64	1,108	Id.
61	Montfort, L.-J.-V.-E.-A., receveur des contributions (art. 3 et 8).	56	1,376	Id.	84	Van Snick, L., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,100	Id.
62	Verschoore, E.-E.-A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	58	1,162	Id.	85	Schoorens, L., commis des accises (art. 3 et 8).	59	1,094	Id.
63	Van Damme, J.-G.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	520	Id.	86	Delahaut, F., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8).	57	1,025	Id.
64	Detavernier, P.-E., préposé des douanes (art. 3 et 8).	52	507	Id.	87	Cocu, E.-D., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	954	Id.
65	Schollaert, A., receveur des do- maines (art. 1 et 8).	65	4,244	Id.	88	Willems, D.-A., matelot des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	59	900	Id.
66	Librechts, F.-A., contrôleur des douanes (art. 3 et 8).	62	3,645	197	89	Vanderstraten, J., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	900	Id.
67	de Burbure de Wesembeke, G.-L.-M., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	72	5,250	Id.	90	Moers, J.-L.-H., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	800	Id.
68	Verhaver, P.-J., lithographe au ministère (art. 1 et 8).	72	1,258	Id.	91	Noten, G., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	825	Id.
69	Mollema, J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,517	Id.	92	Soete, P.-F., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	63	818	Id.
70	Renuart, S.-S., receveur des contributions (art. 1 et 8).	66	5,062	Id.	93	Van Rie, F.-V., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	59	740	Id.
71	Petithan, E.-J., contrôleur des contributions (art. 1 et 8).	65	3,905	Id.	94	Verhamme, P.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	687	Id.
72	Gérard, C.-H., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	2,397	Id.	95	Simoens, P.-J., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	49	517	Id.
73	De Sadeleire, E.-G., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	65	1,983	Id.	96	Verstrynge, L., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	52	485	Id.
74	Lemoine, A.-J.-A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,612	Id.	97	Dedroog, L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	559	Id.
75	Collard, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	900	Id.	98	Standaert, G., receveur de l'enre- gistrement (art. 3 et 8).	42	726	234
76	Lameire, H.-L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	68	744	Id.	99	Picard, L.-F., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 59 et 13).	67	3,936	Id.
77	Van Langenacker, J.-J.-G.-H., con- trôleur des contributions (art. 3 et 8).	58	3,135	Id.	100	Michel, L.-H., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	900	Id.
78	Latour, M., lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	53	1,691	Id.	101	Van Durme, E., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 59 et 13).	65	3,379	512
79	Dubuc, E.-A.-A., vérificateur des douanes (art. 3 et 8).	48	1,537	Id.	102	Bicquet, D.-L.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8, 59 et 13).	65	5,250	Id.
80	Antoine, H.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	59	1,182	Id.	103	Moreau, L.-D., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	70	5,040	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
104	Baudour, M.-E.-J., contrôleur du cadastre (art. 1, 8 et 13).	71	3,750	312	114	Cleuter, J.-N., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	58	900	312
105	Chamelot, V.-P., contrôleur du cadastre (art. 1, 8, 30 et 13).	71	3,750	Id.	115	de Coster, J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	800	Id.
106	Geerts, J.-A., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	67	3,740	Id.	116	Naudts, J.-B., commis des accises (art. 3 et 8).	56	750	Id.
107	Nuyens, E.-L., commis aux écri- tures (art. 1, 8, 39 et 13).	75	1,764	Id.	117	Vanruymbeke, C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	60	Id.
108	Leeman, P.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	65	1,740	Id.	118	Lex, D.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	45	482	Id.
109	De Perre, A.-J., chef-compteur à l'atelier général du timbre (art. 1 et 8)	72	1,341	Id.	TOTAL.			188,575	
110	Van Belle, L.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	1,162	Id.					
111	Barthels, M.-F.-J., sous-contrôleur des accises (art. 3 et 8).	60	1,852	Id.	Cour des comptes.				
112	Deconinck, L.-M.-C., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	65	1,020	Id.	Néant.				
113	Zémès, G.-H., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	59	1,000	Id.					

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1889 s'élève à fr.	4,740,752	»
Le projet de Budget pour l'exercice 1890 monte à . . .	4,570,465	»
Soit une différence en moins de fr.	170,287	»

Cette différence porte entièrement sur le crédit sollicité pour le service de la Chambre des Représentants.

(86)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de quatre millions cinq cent soixante-dix mille quatre cent soixante-cinq francs (4,570,465 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,500,000 »	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	733,665 »	733,665 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	251,800 »
6	— du personnel des bureaux	138,850 »	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
9	Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. fr.			4,570,485 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENT PAR AG.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.
CHAPITRE PREMIER.						
1	"	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	"	"	3,300,000	"
2	"	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	"	"	200,000	"
CHAPITRE II.						
3	"	Sénat.	"	"	80,000	25,000
CHAPITRE III.						
4	"	Chambre des Représentants	"	"	735,005	"
CHAPITRE IV.						
COUR DES COMPTES.						
MEMBRES DE LA COUR.						
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70,750	"
	b.	— des conseillers.	6	8,500		
	c.	— du greffier	1	8,500		
			8			
PERSONNEL DES BUREAUX.						
6	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	47	"	158,850	"
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
7	"	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	"
PENSIONS.						
8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.			1,200	"
9	"	Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,000	"
TOTAL.						fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000	3,500,000 • 200,000 •	
105,000	105,000	"	"	105,000	100,508 42	
753,005	905,952	"	170,287	704,005	843,153 71	
70,750	70,750	"	"	70,750	70,750 •	
158,850	138,850	"	"	138,725	156,721 97	
20,000	20,000	"	"	20,000	10,990 60	
1,200	1,200	"	"	1,200	1,105 •	
1,000	1,000	"	"	1,000	"	
4,570,405	4,740,752	"	170,287	4,558,740	4,672,080 79	
DIMINUTION . . . fr.		170,287				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre. II. Sénat III. Chambre des Représentants IV. Cour des Comptes TOTAL.fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES. .

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	"	"	3,500,000	3,500,000	"
105,000	105,000	"	"	105,000	100,308 42	
733,665	903,952	"	170,287	704,065	843,155 71	
231,800	231,800	"	"	229,675	228,656 66	
4,570,465	4,740,752	"	170,287	4,538,740	4,672,080 70	
DIMINUTION fr.		170,287				

(99)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1890 s'élèvent à fr.	15,672,075	»
Les crédits proposés pour l'exercice 1889 s'élèvent à . . .	15,722,075	»
Soit une diminution de fr.	50,000	»

qui se justifie comme il suit :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit proposé pour 1889 fr.	62,500	»
Crédit demandé pour 1890.	48,000	»
En moins. . . fr.	14,500	»

Cette réduction représente la somme demandée temporairement en 1889 pour faire face aux frais d'installation de nouveaux services.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Auditeurs militaires et anciens prévôts.*

Crédit proposé pour 1889 fr.	48,400	»
Crédit demandé pour 1890.	47,900	»
En moins. . . fr.	500	»

Cette diminution provient du non-remplacement d'un prévôt décédé.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

ART. 22. — *Abonnement au Bulletin des arrêts de la Cour de cassation.*

Crédit proposé pour 1889	fr.	3,000	»
Crédit demandé pour 1890		»	
En moins.	fr.	3,000	»

Cette diminution s'explique par la renonciation à l'abonnement de cette publication.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 50. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit proposé pour 1889	fr.	44,000	»
Crédit demandé pour 1890		12,000	»
En moins.	fr.	32,000	»

Cette réduction représente la somme demandée temporairement au Budget de 1889 pour pourvoir aux frais d'une adjudication publique d'imprimés pour les besoins des prisons pendant les années 1890 à 1894.

RÉCAPITULATION.

ART. 3. Diminution.	fr.	14,500	»
ART. 14. —		500	»
ART. 22. —		3,000	»
ART. 50. —		32,000	»
DIMINUTION TOTALE.	fr.	50,000	»



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de quinze millions six cent soixante-douze mille soixante-quinze francs (15,672,075 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	478,900 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	398,400 »	
3	Matériel.	48,000 »	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	5,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 »	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	271,300 »	4,445,200 »
7	— Matériel	4,800 »	
8	Cours d'appel. Personnel	1,067,250 »	
9	— Matériel	21,800 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,145,900 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police	936,000 »	
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
12	Cour militaire. Personnel	20,950 »	74,380 »
13	— Matériel	1,300 »	
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts.	47,900 »	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,150 »	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs	1,500,000 »	1,516,950 »
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	4,050 »	
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,300 »	
A REPORTER. . . . fr.		»	6,515,330 »

POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	6,515,330 •
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
10	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achèvement des travaux y relatifs. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 •	107,000 •
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	14,650 •	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	550,000 •	
22	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 •	570,050 •
23	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	7,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
24	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	5,000 •	
25	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 •	
26	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,000 •	30,000 •
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	7,020,280 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	°	7,029,280 °
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
28	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 °	
29	Clergé inférieur du culte catholique	4,202,570 °	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	500,000 °	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	80,000 °	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 °	5,237,070 °
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	17,000 °	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 °	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 °	
36	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) .	16,000 °	
37	Secours pour les ministres des cultes	50,000 °	
	CHAPITRE IX.		
	BIENFAISANCE.		
	SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.		
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . .	240,000 °	
39	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre ; 6° pour patronage des aliénés indigents au sortir de l'asile. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	335,000 °	
40	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	10,000 °	871,500 °
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 °	
	A REPORTER . . . fr.	502,500 °	15,138,750 °

POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	592,300 .	15,158,750 .
	SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.		
42	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	274,000 .	
43	Patronage des colons libérés	5,000 .	
	CHAPITRE X PRISONS.		
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. Articles de consommation et de transformation	1,090,000 .	
45	Salaires des détenus.	55,000 .	
46	Confection et frais d'habillement des surveillants	28,000 .	
47	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . .	6,000 .	
48	Traitements des fonctionnaires et employés	1,082,975 .	2,449,325 .]
49	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants.	20,350 .	
50	Frais d'impression et de bureau	12,000 .	
51	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme et des condamnés libérés .	15,000 .	
52	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	140,000 .	
	CHAPITRE XI. FRAIS DE POLICE.		
53	Mesures de sûreté publique	60,000 .	60,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	.	15,648,075 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	15,618,075 »
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	15,000 »	24,000 »
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	»	15,672,075 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
JULFS LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS
DU
BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE 1 ^{er} .						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre.				
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service				
		NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi. MINIMUM. MAXIMUM.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
PERSONNEL.						
	Secrétaire général	1	10,000		10,000	
	Administrateur des prisons et de la sûreté publique	1	10,000		10,000	
	Directeurs généraux	4	9,000	10,000	59,000	Application de l'article 5 du règlement à un direc- teur général.
	Directeurs	5	7,000	8,000	21,500	
	Chefs de division	11	5,500	6,500	64,500	Application de l'article 5 du règlement à un chef de division.
	Inspecteurs	5	5,500	6,500	19,500	
	Chefs de bureau.	17	4,000	5,000	77,450	Un inspecteur général avec rang de directeur général. Un inspecteur général avec rang de directeur.
	Sous-chefs de bureau	8	5,100	3,800	25,000	
	Commis de 1 ^{re} classe	8	2,600	3,000	21,900	Application de l'article 5 du règlement à un chef de bureau.
	— 2 ^e —	18	2,100	2,500	59,700	
	— 3 ^e —	10	1,400	2,000	17,600	Application de l'article 5 du règlement à un com- mis de 1 ^{re} classe.
	— expéditionnaires.	6	1,200	2,000	9,500	
	Attachés	5	»	»	4,000	
	Huissier audiencier.	1	1,800	2,500	2,500	
	— de salle	1	1,400	2,400	2,400	
	Messagers.	9	1,000	2,000	15,500	
	Garde mobilier	1	1,000	2,000	1,950	
	Concierges	2	700	1,400	2,800	
	Boute-feux	5	700	1,500	5,700	
	Nettoyeuses	5	500	1,000	5,500	
	Emplois vacants, augmentations éventuelles, travaux extraord.	»	»	»	6,000	
TOTAL.		115			598,400	
						A REPORTER. . . fr.

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	,	,	21,000	21,000	"
398,400	398,400	,	,	392,000	391,976 50	
419,400	419,400	,	,	413,000	412,976 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
5	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.	25,000	»	48,000
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers	11,500	»	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	11,500	»	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.			
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale et missions à l'étranger.			
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}			fr.
CHAPITRE II.					
ORDRE JUDICIAIRE.					
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>					
6	»	Premier président	1	16,000	16,000
		Président de chambre	1	13,000	13,000
		Conseillers.	15	11,250	168,750
		Procureur général	1	16,000	16,000
		Avocats généraux	2	12,000	24,000
		Greffier en chef	1	7,000	7,000
		Greffiers adjoints.	2	4,500	9,000
		Huissiers audienciers	6	750	4,500
		Secrétaire du parquet	1	4000 à 4500	4,250
		Employé	1	2000 à 2600	2,600
		Messagers	5	1200 à 1800	5,760
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juil- let 1881	»	»	200
Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	»	»	500		
		A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS <i>proposés</i> POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>voies</i> POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
419,400	419,400	"	"	413,000	412,976 30	
48,000	62,500	.	14,500	48,000	47,980 18	
5,000	5,000	"	"	5,000	4,843 02	
6,500	6,500	"	"	6,500	4,796 90	
478,900	495,400	"	14,500	472,500	470,596 37	
DIMINUTION. . .		14,500 "				
271,560	271,560	"	"	271,200	269,731 10	
271,560	271,560	"	"	271,200	269,731 10	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
271,360	271,360	»	»	271,200	269,751 10	
4,800	4,800	»	»	4,800	5,285 13	
1,067,250	1,067,250	»	»	1,065,450	1,051,854 32	
21,800	21,800	»	»	23,800	23,590 56	
1,365,210	1,365,210	»	»	1,365,250	1,350,281 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
	a.	Présidents	4	7,500	30,000
		Vice-présidents	12	6,500	78,000
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250
		Juges	53	5,000	175,000
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000
		Substituts	22	5,000	110,000
		Greffiers	4	3,200	12,800
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	40	3,200	128,000
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	15,460
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	21	1200 à 2000	35,490
		Huissiers audienciers	25	400	9,200
10		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>			
	b.	Présidents	13	7,000	91,000
		Vice-présidents	15	5,500	71,500
		Juges d'instruction	24	5,250	126,000
		Juges	47	4,500	211,500
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000
		Substituts	27	4,500	121,500
		Greffiers	13	3,200	41,600
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	53	3,000	159,000
		Secrétaires des parquets.	15	3000 à 5300	43,550
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	23	1200 à 2000	59,290
		Huissiers audienciers	48	300	14,400
		A REPORTER.			1,738,540

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,363,210	1,363,210	»	»	1,363,250	1,350,281 11	
1,363,210	1,363,210	»	»	1,363,250	1,350,281 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.			
		REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).			
		3 ^e CLASSE. — Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.			
		Présidents.	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	20	4,000	80,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
		Greffiers adjoints y compris l'augmentation de 200 fr.	17	2,800	47,600
10 (suite).	c.	Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	25,700
		Commis expéditionnaires	9	1200 à 2000	14,000
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
	abc.	Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	"	"	200
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
11	"	Juges de paix	208	3,000	624,000
		Greffiers	208	1,500	312,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,365,210	1,365,210	»	»	1,565,250	1,550,281 11	
2,145,990	2,145,990	»	»	2,125,700	2,072,006 62	
936,000	936,000	»	»	936,000	932,625 »	
4,445,200	4,445,200	»	»	4,426,950	4,554,912 73	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,950	20,950	»	»	20,630	19,749 96	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,407 »	
47,900	48,400	»	500	48,400	47,900 »	
4,130	4,130	»	»	5,400	4,224 16	
74,280	74,780	»	500	73,750	73,281 12	
DIMINUTION . . fr.		500				
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	1,832,998 95	
4,650	4,650	»	»	7,008	5,749 92	
12,500	12,500	»	»	12 500	12,300 »	
1,516,950	1,516,950	»	»	1,519,508	1,851,048 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
19	»	CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE. Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achèvement des travaux y relatifs. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																					
20	»	CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE D'AGENTS.</th><th style="text-align: center;">Appointements par an.</th><th style="text-align: center;">Montant de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td><td style="text-align: right;">7,000 »</td><td rowspan="7" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 14,650 »</td></tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td><td style="text-align: right;">1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis de 2^e classe</td><td style="text-align: right;">2,100 »</td></tr> <tr> <td>1 Vérificateur de la comptabilité</td><td style="text-align: right;">300 »</td></tr> <tr> <td>1 Comptable.</td><td style="text-align: right;">1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis-concierge</td><td style="text-align: right;">2,200 »</td></tr> <tr> <td>1 Encaisseur</td><td style="text-align: right;">430 »</td></tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td><td style="text-align: right;">400 »</td><td></td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	7,000 »	} 14,650 »	1 Traducteur.	1,000 »	1 Commis de 2 ^e classe	2,100 »	1 Vérificateur de la comptabilité	300 »	1 Comptable.	1,000 »	1 Commis-concierge	2,200 »	1 Encaisseur	430 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	400 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																					
1 Directeur	7,000 »	} 14,650 »																					
1 Traducteur.	1,000 »																						
1 Commis de 2 ^e classe	2,100 »																						
1 Vérificateur de la comptabilité	300 »																						
1 Comptable.	1,000 »																						
1 Commis-concierge	2,200 »																						
1 Encaisseur	430 »																						
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	400 »																						
21	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires																					
»	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>																					
22	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation																					
23	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.																					
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	,	,	107,000	84,975 77	
107,000	107,000	,	,	107,000	84,975 77	
14,650	14,650	,	,	23,000	24,591 65	
330,000	330,000	,	,	400,000	504,904 49	
,	3,000	,	3,000	3,000	2,755 0	
25,300	25,500	,	,	25,300	15,579 71	
7,000	7,000	,	,	7,000	6,591 26	
376,950	379,950	,	3,000	460,300	354,412 59	
DIMINUTION. . fr.		3,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																													
CHAPITRE VII.																																															
PENSIONS ET SECOURS.																																															
24	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																													
25	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																													
26	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																													
27	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																													
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																													
CHAPITRE VIII.																																															
CULTES.																																															
Culte catholique.																																															
28	»	Clergé supérieur du culte catholique																																													
<table><tr><th>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Archevêque.</td><td>1</td><td>21,000 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Evêques</td><td>5</td><td>16,000 »</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>Frais de tournées et du secrétariat</td><td>»</td><td>»</td><td>21,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaire d'évêché</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>Vicaires généraux</td><td>5</td><td>3,600 »</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>—</td><td>10</td><td>3,200 »</td><td>32,000 »</td></tr><tr><td>Chanoines</td><td>20</td><td>2,400 »</td><td>48,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>32</td><td>2,000 »</td><td>64,000 »</td></tr><tr><td></td><td>74</td><td></td><td>281,400 »</td></tr></table>				CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	—	2	1,500 »	3,000 »	Vicaires généraux	5	3,600 »	10,800 »	—	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	32	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																												
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																												
Evêques	5	16,000 »	80,000 »																																												
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																												
Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																												
—	2	1,500 »	3,000 »																																												
Vicaires généraux	5	3,600 »	10,800 »																																												
—	10	3,200 »	32,000 »																																												
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																												
—	32	2,000 »	64,000 »																																												
	74		281,400 »																																												
A REPORTER. . . fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	10,615 04	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,125 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,880 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
50,000	30,000	»	»	30,000	24,618 04	
281,400	281,400	»	»	281,400	279,200 »	
281,400	281,400	»	»	281,400	279,200 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
29	»	CHAPITRE VIII (SUITE).			REPORT. . . fr.
		Clergé inférieur du culte catholique			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe.	88	2,047 50	180,180 »
		Curés de 2 ^e classe	24	1,600 »	58,400 »
		— —	43	1,500 »	64,500 »
		— —	76	1,565 »	103,740 »
		Desservants	185	1,200 »	219,600 »
		—	601	1,100 »	661,000 »
		—	2,064	930 »	1,960,800 »
		Chapelains	4	800 »	5,200 »
		—	15	700 »	10,500 »
		—	154	600 »	92,400 »
		Vicaires	3	800 »	2,400 »
		—	10	700 »	7,000 »
		—	1,609	600 »	965,400 »
		Coadjuteur	1	600 »	600 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. . .	»	»	41,725 »
			4,875		4,321,445 »
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo . . .			
		Culte protestant et anglican.			
31	»	Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	2	5,292 »	10,584 »
		—	5	4,000 »	12,000 »
		—	1	5,951 20	3,951 20
		—	2	5,528 »	7,056 »
		—	1	3,000 »	3,000 »
		—	9	2,400 »	21,600 »
		—	5	2,280 »	11,400 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	1	1,500 »	1,500 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	5	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		—	7	252 »	1,764 »
		Augmentations de traitement	»	»	1,054 80
			40		80,000 »
		A REPORTER. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	281,400	279,200 »	
4,292,570	4,292,570	»	»	4,291,000	4,265,008 34	
500,000	500,000	»	»	500,000	250,000 »	
80,000	80,000	»	»	80,000	74,738 52	
5,155,970	5,153,970	»		5,152,400	4,866,946 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																										
		REPORT. . . fr.																																																										
		CHAPITRE VIII (SUITE).																																																										
52	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.																																																										
		Culte israélite.																																																										
53	»	Traitements des ministres et employés																																																										
		<table><tr><th>MINISTRES ET EMPLOYÉS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th colspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Grand rabbin</td><td>1</td><td>5,292 »</td><td>5,292</td><td>»</td></tr><tr><td>Ministres officiants</td><td>1</td><td>2,250 »</td><td>2,250</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>2,000 »</td><td>2,000</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>3,000</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,500 »</td><td>1,500</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,200 »</td><td>1,200</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>800 »</td><td>800</td><td>»</td></tr><tr><td>Secrétaire du consistoire.</td><td>1</td><td>800 »</td><td>800</td><td>»</td></tr><tr><td>Augmentations de traitement</td><td>»</td><td>»</td><td>358</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td>9</td><td></td><td>17,000</td><td>»</td></tr></table>				MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292	»	Ministres officiants	1	2,250 »	2,250	»	— —	1	2,000 »	2,000	»	— —	2	1,500 »	3,000	»	— —	1	1,500 »	1,500	»	— —	1	1,200 »	1,200	»	— —	1	800 »	800	»	Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800	»	Augmentations de traitement	»	»	358	»		9		17,000	»
MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																																									
Grand rabbin	1	5,292 »	5,292	»																																																								
Ministres officiants	1	2,250 »	2,250	»																																																								
— —	1	2,000 »	2,000	»																																																								
— —	2	1,500 »	3,000	»																																																								
— —	1	1,500 »	1,500	»																																																								
— —	1	1,200 »	1,200	»																																																								
— —	1	800 »	800	»																																																								
Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800	»																																																								
Augmentations de traitement	»	»	358	»																																																								
	9		17,000	»																																																								
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues																																																										
55	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.																																																										
		Pensions et secours pour les divers cultes.																																																										
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre . .																																																										
37	»	Secours pour les ministres des cultes.																																																										
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,153,970	5,153,970	"	"	5,152,400	4,866,946 86	
10,000	10,000	"	"	10,000	8,094 33	
17,000	17,000	"	"	17,000	13,292 "	
1,000	1,000	"	"	1,000	1,000 "	
10,000	10,000	"	"	10,000	8,000 "	
16,000	16,000	"	"	16,000	9,745 98	
30,000	30,000	"	"	30,000	30,000 "	
5,237,970	5,237,970	"	"	5,236,400	4,939,079 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																	
CHAPITRE IX.																																																																																			
BIENFAISANCE.																																																																																			
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																			
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																	
39	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muet indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie mi- litaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 6° pour patronage des aliénés indigents au sortir de l'asile; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																	
40	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établis- sements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																																	
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.																																																																																	
»	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés																																																																																	
SECTION DEUXIÈME — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.																																																																																			
42	»	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.																																																																																	
<table><tr><th>PERSONNEL.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>6,000</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Aumônier</td><td>1</td><td>2,600</td><td>2,600</td></tr><tr><td>» adjoint</td><td>1</td><td>1,800</td><td>1,800</td></tr><tr><td>Médecin</td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>» adjoint</td><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr><tr><td>Agent comptable</td><td>1</td><td>5,200</td><td>5,200</td></tr><tr><td>Instituteur en chef</td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>5</td><td>1,800 à 2,000</td><td>8,600</td></tr><tr><td>Magasinier.</td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>2</td><td>1,550 à 1,600</td><td>2,950</td></tr><tr><td>Jardinier en chef.</td><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Chef de culture</td><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Instructeur spécial</td><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Surveillants en chef</td><td>2</td><td>2,000 à 2,200</td><td>4,200</td></tr><tr><td>Surveillants de 1^{re} classe</td><td>9</td><td>1,400 à 1,450</td><td>12,850</td></tr><tr><td>Surveillants de 2^e classe</td><td>7</td><td>950 à 1,200</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Surveillantes</td><td>11</td><td>700</td><td>7,700</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>47</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">Augmentation éventuelle des traitements, indemnités</td><td>1,000</td></tr></table>				PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Directeur	1	6,000	6,000	Aumônier	1	2,600	2,600	» adjoint	1	1,800	1,800	Médecin	1	2,000	2,000	» adjoint	1	1,200	1,200	Agent comptable	1	5,200	5,200	Instituteur en chef	1	2,000	2,000	Instituteurs	5	1,800 à 2,000	8,600	Magasinier.	1	2,000	2,000	Commis	2	1,550 à 1,600	2,950	Jardinier en chef.	1	2,400	2,400	Chef de culture	1	2,400	2,400	Instructeur spécial	1	2,400	2,400	Surveillants en chef	2	2,000 à 2,200	4,200	Surveillants de 1 ^{re} classe	9	1,400 à 1,450	12,850	Surveillants de 2 ^e classe	7	950 à 1,200	5,500	Surveillantes	11	700	7,700			47		Augmentation éventuelle des traitements, indemnités			1,000
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																
Directeur	1	6,000	6,000																																																																																
Aumônier	1	2,600	2,600																																																																																
» adjoint	1	1,800	1,800																																																																																
Médecin	1	2,000	2,000																																																																																
» adjoint	1	1,200	1,200																																																																																
Agent comptable	1	5,200	5,200																																																																																
Instituteur en chef	1	2,000	2,000																																																																																
Instituteurs	5	1,800 à 2,000	8,600																																																																																
Magasinier.	1	2,000	2,000																																																																																
Commis	2	1,550 à 1,600	2,950																																																																																
Jardinier en chef.	1	2,400	2,400																																																																																
Chef de culture	1	2,400	2,400																																																																																
Instructeur spécial	1	2,400	2,400																																																																																
Surveillants en chef	2	2,000 à 2,200	4,200																																																																																
Surveillants de 1 ^{re} classe	9	1,400 à 1,450	12,850																																																																																
Surveillants de 2 ^e classe	7	950 à 1,200	5,500																																																																																
Surveillantes	11	700	7,700																																																																																
		47																																																																																	
Augmentation éventuelle des traitements, indemnités			1,000																																																																																
A REPORTER. fr.																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
240,000	240,000	»	»	240,000	259,991 93	
333,000	333,000	»	»	333,000	333,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,601 10	
7,500	7,500	»	»	7,500	7,470 20	
»	»	»	»	»	14,000 »	
274,000	274,000	»	»	280,000	750 55	
		»	»	»	97,127 04	
		»	»	»	2,662 54	
		»	»	»	2,496 81	
»	»	»	»	»	63,443 15	
866,500	866,500	»	»	892,500	795,525 30	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
»	»	Indemnités et tantièmes			
»	»	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaire du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers.			
43	»	Patronage des colons libérés			
»	»	Entretien de bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles . . .			
»	»	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences.			
»	»	Animaux et nourriture d'animaux			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			
		CHAPITRE X.			
		PRISONS.			
		SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>			
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Articles de consommation et de transformation			
45	»	Salaires des détenus			
46	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.			
47	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .			
48	»	Traitements des fonctionnaires et employés			
		PERSONNEL.			
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
Secrétaires des Commissions administratives . . .		4	1,400	2,800	9,400 »
— de la Commission d'examen		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs (maisons centrales)		4	5,000	6,000	21,000 »
— (— de sûreté)		8	4,600	5,500	41,700 »
— (— d'arrêt)		19	2,500	4,400	65,700 »
— adjoints		5	5,400	5,800	18,400 »
Aumôniers catholiques		51	450	2,600	46,650 »
— adjoints.		5	700	1,800	7,700 »
Médecins		27	500	2,600	50,800 »
— adjoints		6	1,000	1,900	8,800 »
Instituteurs		24	1,400	2,600	46,800 »
— adjoints		5	1,400	1,700	4,800 »
A REPORTER.		157		fr.	302,750 »
					A REPORTER. . . . : fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
866,500	866,500	»	»	892,500	793,523 30	
»	»	»	»	»	1,968 16	
»	»	»	»	»	29,997 62	
5,000	5,000	»	»	5,000	»	
»	»	»	»	»	18,166 60	
»	»	»	»	»	24,128 71	
»	»	»	»	»	27,181 90	
871,500	871,500	»	»	897,500	896,966 29	
1,090,000	1,090,000	»	»	1,090,000	1,080,454 39	
55,000	55,000	»	»	50,000	52,500 »	
28,000	28,000	»	»	28,000	20,396 34	
6,000	6,000	»	»	6,000	7,184 97	
1,082,975	1,082,975	»	»	1,059,775	1,042,563 54	
2,261,975	2,261,975	»	»	2,215,775	2,202,899 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
48 (suite).		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		REPORT.	157	fr.	502,750 »
		Instituteurs auxiliaires.	4	600 1,000	2,800 »
		— lecteurs	11	550 550	4,650 »
		Comptables	4	2,600 3,500	11,600 »
		Commis de 1 ^{re} classe	11	2,100 2,500	28,700 »
		— de 2 ^e — (comptables)	13	1,900 2,500	28,700 »
		— de 2 ^e —	11	1,600 2,000	19,400 »
		— de 3 ^e — (comptables)	14	1,500 1,800	25,100 »
		— de 3 ^e —	50	1,200 1,500	58,600 »
		Magasiniers	7	1,600 2,000	15,800 »
		Surveillantes religieuses	78	675 800	53,200 »
		— laïques	8	700 700	5,600 »
		Chefs surveillants	12	1,800 2,200	24,000 »
		Surveillants de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	550	1,100 1,450	426,082 50
		Chef de culture	1	2,200 2,500	2,500 »
		Surveillant de culture	1	1,400 1,800	1,800 »
		Surveillants spéciaux	15	1,400 1,800	25,600 »
		Commissionnaires	18	200 1,000	8,180 »
		Maitres de musique.	2	750 750	1,500 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	58	40 500	8,120 »
		Aumôniers protestants et israélites	25	240 500	7,084 »
		Contremaitres	2	2,200 2,500	4,850 »
		Chevrons aux surveillants	»	» »	8,124 »
		Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.	»	» »	4,554 50
		Augmentations de traitements	»	» »	52,900 »
		TOTAL.	812	fr.	1,082,975 »
49	»	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants			
50	»	Frais d'impression et de bureau			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,261,973	2,261,973	»	»	2,213,773	2,202,899 24	
20,350	20,350	»	»	20,350	18,718 75	
12,000	44,000	»	52,000	12,000	7,041 12	
2,294,523	2,526,523	»	32,000	2,246,125	2,228,659 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
51	»	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme et des condamnés libérés . . .
52	»	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et amélioration des bâtiments. . . .
»	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
53	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
54	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
55	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,294,525	2,326,525	»	52,000	2,246,125	2,228,659 11	
15,000	15,000	»	»	9,000	»	
140,000	140,000	»	»	260,000	271,465 47	
»	»	»	»	10,000	7,620 54	
2,449,525	2,481,525	»	52,000	2,525,125	2,507,745 12	
DIMINUTION. . fr.		52,000				
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	12,711 »	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,692 55	
24,000	24,000	»	»	24,000	21,405 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> — — —	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
478,900 »	495,400 »	»	14,500 »	472,500 »	470,596 57	
4,445,200 »	4,445,200 »	»	»	4,426,950 »	4,354,912 73	
74,280 »	74,780 »	»	500 »	75,750 »	73,281 12	
1,516,950 »	1,516,950 »	»	»	1,519,508 »	1,851,048 87	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	54,975 77	
376,950 »	379,950 »	»	3,000 »	460,500 »	354,412 59	
50,000 »	50,000 »	»	»	50,000 »	24,618 04	
5,257,970 »	5,257,970 »	»	»	5,256,400 »	4,939,079 17	
871,500 »	871,500 »	»	»	897,500 »	896,966 29	
2,449,525 »	2,481,525 »	»	32,000 »	2,525,125 »	2,507,745 12	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
24,000 »	24,000 »	»	»	24,000 »	21,403 55	
15,672,075 »	15,722,075 »	»	50,000 »	15,834,833 »	15,609,059 82	
DIMINUTION. . . fr.		50,000				

(136)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1890 s'élève à.	fr. 2,414,720 »
Le Budget voté pour l'exercice 1889 monte à	2,407,720 »
La différence en plus pour 1890 est de.	fr. 7,000 »

Elle provient d'une modification proposée à l'article ci-après :

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 27. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 556,900 »
— voté pour 1889	549,900 »
En plus pour 1890 . . . fr.	7,000 »

Le Gouvernement se propose de supprimer le consulat général à Zanzibar et, par contre, de créer un nouveau poste à Téhéran.

La première de ces mesures entraînerait une diminution de crédit de 18,000 francs. La seconde donnerait lieu à une augmentation de 20,000 francs, chiffre auquel il paraît convenable de fixer le traitement d'un agent résidant dans un pays comme la Perse.

Une autre augmentation, s'élevant à 7,000 francs, est demandée pour pouvoir porter de 18,000 francs à 25,000 francs le traitement attaché au poste de Tanger. Cette amélioration se justifie par la position antérieure, les longs et excellents services du nouveau titulaire de notre Mission au Maroc.

Enfin, une réduction de 2,000 francs est proposée comme conséquence de la diminution du traitement de notre agent en Égypte, traitement qui, à l'occasion de la nomination récente d'un nouveau titulaire, a été réduit de 20,000 francs à 18,000 francs.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1890 est fixé à la somme de deux millions quatre cent quatorze mille sept cent vingt francs (2,414,720 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince DE CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(140)

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
POUR L'EXERCICE 1890.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	417,360 .
2	— du personnel des bureaux	324,360 .	
3	Matériel.	40,000 .	
4	Fonds secrets	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	10,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
Traitements des agents diplomatiques			
6	Allemagne.	58,000 .	900,500 .
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Brésil	30,000 .	
9	Chine	38,000 .	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 .	
11	Espagne	50,000 .	
12	États-Unis	30,000 .	
13	France.	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	38,000 .	
16	Japon	38,000 .	
17	Mexique.	30,000 .	
18	Pays-Bas	38,000 .	
19	Portugal	25,000 .	
20	Roumanie	25,000 .	
21	Russie	58,000 .	
22	St-Siège	26,000 .	
23	Serbie	25,000 .	
24	Suisse	15,000 .	
25	Turquie.	30,000 .	
26	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 .	
A REPORTER. . . fr.		.	1,317,860 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	1,317,880 "
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	530,000 "	530,000 "
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 "	170,000 "
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 "	
30	— — — — à Constantinople	17,000 "	
31	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	64,060 "	218,060 "
32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 "	
33	Frais de chancellerie	25,000 "	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 "	42,000 "
	A REPORTER. fr.	"	2,304,820 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	2,304,820 "
CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.			
35	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,800 "	105,000 "
36	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . .	25,000 "	
37	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 "	
CHAPITRE VIII. PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
58	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	5,000 "	4,000 "
59	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 "	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . fr.	"	2,414,720 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince DE CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(144)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE 1 ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre.	
		PERSONNEL DES BUREAUX. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>	
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.
a.		2	318,360 »
b.		16	
c.		5	
d.		20	
e.		4	
2	f.	9	6,000 »
g.		7	
h.		3	
i.		54	324,360 »
j.		»	
		100	
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 20,000	
	b.	Éclairage et chauffage 13,500	
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 13,500	
4	»	Fonds secrets.	
5	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
324,360 »	324,360 »	»	»	324,360 »	323,637 24	
49,000 »	49,000 »	»	»	56,700 »	46,972 10	
13,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	13,000 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
417,360 »	417,360 »	»	»	425,060 »	414,609 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BRESIL — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — —
11	»	ESPAGNE. — — — — —
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	»	FRANCE — — — — —
14	»	GRANDE-BRETAGNE. — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — —
17	»	MEXIQUE — — — — —
18	»	PAYS-BAS — — — — —
19	»	PORTUGAL — — — — —
20	»	ROUMANIE — — — — —
21	»	RUSSIE — — — — —
22	»	S ^t -SIÈGE — — — — —
23	»	SERBIE — — — — —
24	»	SUISSE — — — — —
25	»	TURQUIE. — — — — —
26	»	Traitements des conseillers et secrétaires
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	"	"	58,000	58,000	"
58,000	58,000	"	"	58,000	58,000	"
30,000	30,000	"	"	30,000	30,000	"
38,000	38,000	"	"	38,000	38,000	"
25,000	25,000	"	"	25,000	25,000	"
30,000	30,000	"	"	30,000	30,000	"
30,000	30,000	"	"	30,000	30,000	"
58,000	58,000	"	"	58,000	58,000	"
58,000	58,000	"	"	58,000	58,000	"
38,000	38,000	"	"	38,000	38,000	"
38,000	38,000	"	"	38,000	38,000	"
50,000	30,000	"	"	30,000	30,000	"
38,000	38,000	"	"	58,000	58,000	"
25,000	25,000	"	"	25,000	25,000	"
25,000	25,000	"	"	25,000	25,000	"
58,000	58,000	"	"	58,000	58,000	"
26,000	26,000	"	"	26,000	26,000	"
25,000	25,000	"	"	25,000	25,000	"
15,000	15,000	"	"	20,000	20,000	"
30,000	30,000	"	"	50,000	30,000	"
167,500	167,500	"	"	162,500	162,500	"
900,500	900,500	"	"	900,500	900,500	"

BUDGET DE L'EXERCICE 1890

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
27	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
28	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
30	»	— — — — — à Constantinople
31	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
32	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; secours provisoires à des Belges indigents; frais extraordinaires et accidentels
33	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 556,900 »	549,900 »	7,000 »	»	528,900 »	507,294 91	a) Batavia 25,000 Bombay 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Manille 25,000 Shanghai. 25,000 Tanger 25,000 St-Paul 25,000 Durban 21,000 Melbourne 21,000 Santiago 21,000 Singapore 21,000 Guatemala 20,000 Salonique 20,000 Téhéran 20,000 Beyrouth. 18,000 Le Caire 18,000 Milan 18,000 Moscou 18,000 Odessa 18,000 Ottawa 18,000 Pesth 18,000 Philadelphie 18,000 Ramsgate 18,000 Ste-Croix de Ténériffe 18,000 Sophia 18,000 Cologne 15,000 Seville 15,000 Luxembourg 8,000 Indemnités 3,900 Fr. 550,900
556,900 »	549,900 »	7,000 »	»	528,900 »	507,294 91	
AUGMENTATION. . .		7,000 »				
170,000 »	170,000 »	»	»	b) 180,000 »	174,298 06	
170,000 »	170,000 »	»	»	180,000 »	174,298 06	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »	
17,000 »	17,000 »	»	»	17,000 »	16,000 »	
c) 64,060 »	64,060 »	»	»	62,460 »	69,188 »	b) Y compris 10,000 francs transférés de l'article 27 du Budget de 1887. (Loi du 5 mai 1888.) c) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 800 Andrinople. — id. 500 Bangkok. — 1 gardien. 550 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass. 1,000 Le Caire (consulat général.) — 2 id. 2,000 Le Caire (consulat.) — 1 id. 800 Constantinople. — 2 drogman 11,000 — 2 khavass. 2,000 — 1 capou-oglan 300 Pekin. — 1 lettre 6,000 — 1 secrét. interp. 11,000 Shanghai. — 1 lettré. 1,000 Salonique. — 1 khavass. 1,000 — 1 id. 800 Smyrne. — 1 id. 800 Sophia. — 1 drogman 3,000 Tanger. — 1 id. 5,000 — 1 khavass. 1,210 Alep. — 1 id. 600 Trébizonde. — 1 id. 600 Tunis. — 1 id. 800 Tripoli. — 1 id. 500 Varna. — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettré-interp 6,000 Imprévu 3,010 Fr. 64,060
100,000 »	100,000 »	»	»	100,000 »	76,584 73	
d) 23,000 »	23,000 »	»	»	23,000 »	23,000 »	
218,060 »	218,060 »	»	»	216,460 »	198,769 73	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	37,864 39	d) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne. 2,000 Italie 2,000 Japon 5,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 23,000
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	37,864 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
35	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
36	»	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque.
37	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
Budget de 1889. 58	Budget de 1890 »	» Organisation de bureaux de renseignements pour les émigrations
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
59	38	» Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
40	39	» Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
62,800 »	62,800 »	»	»	62,800 »	53,115 70	
23,000 »	23,000 »	»	»	23,000 »	15,052 91	
18,100 »	18,100 »	»	»	18,100 »	18,080 33	
»	20,000 »	»	20,000 »	»	»	
103,900 »	123,900 »	»	20,000 »	103,900 »	86,248 94	
DIMINUTION. . .		20,000 »				
3,000 »	3,000 »	»	»	5,000 »	2,811 »	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	1,000 »	
4,000 »	4,000 »	»	»	400,0 »	5,811 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce, émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées.
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
417,360 »	417,360 »	»	»	425,060 »	414,809 54	
900,500 »	900,500 »	»	»	900,500 »	900,500 »	
556,900 »	549,900 »	7,000 »	»	528,900 »	507,294 91	
170,000 »	170,000 »	»	»	180,000 »	174,298 06	
218,060 »	218,060 »	»	»	216,460 »	198,769 75	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	57,564 39	
105,900 »	125,900 »	»	20,000 »	105,900 »	86,248 94	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	3,811 »	
2,414,720 »	2,427,720 »	7,000 »	20,000 »	2,402,820 ⁽¹⁾ »	2,323,096 39	
DIMINUTION. . . .		13,000 »				

(1) Y compris un transfert de 10,000 francs, autorisé par la loi du 5 mai 1888.

(156)

VI.
BUDGET
DU
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1890.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1890 s'élève à fr. 22,747,906 »

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1889 monte à 22,659,014 »

La différence en plus pour l'exercice 1890 est de . . . fr. 88,895 »

Les modifications sont indiquées ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses, etc.*

Crédit demandé pour 1890 fr. 60,000 »

— proposé pour 1889. 61,000 »

En moins pour 1890. . . . fr. 1,000 »

Le libellé du littéra *b* doit être complété par les mots : *et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État.*

Afin de réunir les dépenses d'une même nature, on a transféré respectivement aux chapitres de l'enseignement moyen et des beaux-arts (art. 53, 54 et 102) les traitements ainsi que les frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement de la gymnastique et du dessin qui figuraient primitivement au chapitre 1^{er} du Budget.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 23. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1890 fr. 65,000 »

— proposé pour 1889. 6,000 »

En plus pour 1890. . . . fr. 59,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est demandée pour couvrir les frais que nécessiteront les élections de 1890 pour le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants.

CHAPITRE X.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux.

Crédit demandé pour 1890.	fr.	»
— proposé pour 1889		7,000 »
En moins pour 1890.	fr.	7,000 »

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux.

Crédit demandé pour 1890	fr.	»
— proposé pour 1889		10,000 »
En moins pour 1890.	fr.	10,000 »

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 76. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.*

Crédit demandé pour 1890	fr.	85,672 »
— proposé pour 1889		89,877 »
En moins pour 1890.	fr.	4,205 »

Cette diminution s'explique par la résiliation du bail conclu pour l'occupation du bâtiment où était installée l'école d'application annexée à la section normale d'instituteurs de l'État, à Bruges.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 80, littéra a. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 6,762,500 »
— proposé pour 1889	6,697,500 »
En plus pour 1890	fr. 65,000 »

L'augmentation sollicitée en faveur du service ordinaire des écoles primaires est justifiée par l'accroissement de la population pendant l'année 1888. Des augmentations analogues ont été allouées aux Budgets des années précédentes, afin de mettre le Gouvernement en mesure d'accorder à chaque commune se trouvant dans les conditions requises, un subside calculé d'après les bases admises par la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884.

L'augmentation de crédit demandée pour 1890 est d'autant plus nécessaire que, par suite de l'accroissement du nombre des élèves fréquentant les écoles communales et adoptées, un grand nombre de localités se sont trouvées ou se trouveront dans le cas de devoir dédoubler les classes, ce qui occasionnera une dépense supplémentaire.

ART. 82. — *Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 16,300 »
— proposé pour 1889	17,700 »
En moins pour 1890	fr. 1,400 »

L'économie provient de la suppression d'un emploi d'huissier.

Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux.

Crédit demandé pour 1890	fr. »
— proposé pour 1889.	15,000 »
En moins pour 1890.	fr. 15,000 »

CHAPITRE XIII.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 85. Littéra d. — *Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 10,000 »
— proposé pour 1889.	5,000 »
En plus pour 1890	fr. 5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation se justifie par suite du concours quinquennal de littérature néerlandaise (période 1885-1889) et du concours décennal de philologie (période 1880-1889).

CHAPITRE XIV.

ART. 99. — *Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, etc...*

Crédit demandé pour 1890.	fr.	550,250	»
— proposé pour 1889		551,750	»
En moins pour 1890	fr.	1,500	»

L'intervention annuelle de l'État dans les frais d'acquisition de gravures, dessins et reproductions photographiques nécessaires pour compléter la reproduction de l'œuvre de Rubens, est venue à cesser. La somme de 1,500 francs allouée pour cet objet disparaît du Budget.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1890, est fixé à la somme de vingt-deux millions sept cent quarante-sept mille neuf cent six francs (22,747,906 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1890.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . .	484,000 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	60,000 .	566,653 .
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	9,933 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,800 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1890 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,640 .	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1890.	241,059 .	423,835 .
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1890	775 .	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	36,000 .	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,501 .	
A REPORTER. . . . fr.		337,835 .	1,015,468 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	557,835 .	1,015,468 .
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1890, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	91,000 .	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 .	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	7,000 .	30,600 .
15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	14,800 .	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 .	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité		
	Province d'Anvers	109,060 .	
	— de Brabant.	142,770 .	
	— de la Flandre occidentale	140,385 .	
	— de la Flandre orientale	158,600 .	
	— de Hainaut.	120,550 .	
	— de Liège	125,420 .	
	— de Limbourg	87,211 .	
	— de Luxembourg	78,650 .	
	— de Namur	103,800 .	
	A REPORTER. . . . fr.	1,505,228 .	1,040,068 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,505,228 .	1,046,068 .
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 .		
	— de Brabant. 27,000 .		
	— de la Flandre occidentale 27,000 .		
	— de la Flandre orientale 27,000 .		
	— de Hainaut. 27,000 .	231,000 .	
	— de Liège 51,500 .		
	— de Limbourg 20,700 .		
	— de Luxembourg 20,700 .		
	— de Namur 24,000 .		
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,368,026 .
	Traitements des commissaires 211,500 .		
	Frais de bureau 45,400 .		
	Traitements des employés 186,000 .	455,000 .	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1890 15,000 .		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 .	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 .	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885	50,000 .	
23	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 .	
	A REPORTER . . . fr.	.	3,414,094 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	5,414,094 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	106,000 •	150,000 •
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	24,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers	25,500 •	133,200 •
27	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers.	1,500 •	
28	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civile. Impressions et reliure	10,500 •	
29	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	
30	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 •	
31	Personnel permanent du Tir national	5,200 •	
32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir.	45,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
33	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	34,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	5,713,294 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	"	5,713,294 "
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
34	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 "	20,000 "
35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	3,000 "	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
36	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 37 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de Septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1830.	200,000 "	531,500 "
37	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	131,500 "	
CHAPITRE X.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
38	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000 "	
39	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés pour ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 "	
40	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,186,200 "	
	A REPORTER. fr.	1,189,200 "	4,064,794 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,189,200 »	4,064,704 »
41	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	288,500 »	
42	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses.	76,000 »	
43	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. . . .	60,000 »	
44	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation.	5,000 »	
45	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	1,644,000 »
46	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200 »	
47	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.	6,000 »	
48	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XI.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
49	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
50	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
51	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités.	24,200 »	
52	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 »	
53	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
54	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
55	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges;		
	A REPORTER. . . . fr.	53,000 »	5,709,694 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	55,000 "	5,709,694 "
	personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles. À Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	172,513 "	
56	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	31,380 "	
57	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 "	
58	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 "	
59	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	3,141,564 "	
60	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers	4,000 "	5,784,048 "
61	Écoles moyennes. — Bourses.	53,000 "	
62	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,371 "	
63	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	25,000 "	
64	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers.	29,700 "	
65	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,120 "	
66	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	63,000 "	
67	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 "	
	A REPORTER. fr.	3,782,548 "	9,495,742 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	REPORT. . . . fr.	3,782,548 •	9,493,742 •
68	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	3,200 •	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
71	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 •	
72	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 •	
73	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	745,291 •	10,725,288 •
74	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 •	
75	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
76	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	85,072 •	
77	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,646,288 •	20,219,030 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,640,288 .	20,219,030 .
78	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 .	
79	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 .	
80	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,757,500 .	
81	Concours : 1 ^{er} entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 .	
82	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	16,300 .	
85	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200 .	
84	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000 .	
CHAPITRE XIII.			
LETTRES ET SCIENCES.			
85	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . .	156,100 .	
86	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des		
	A REPORTER. fr.	156,100 .	20,219,030 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	156,100 "	20,219,030 "
	chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle;	108,073 "	
87	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	23,600 "	
88	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 "	
89	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	55,750 "	
90	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 "	
91	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	95,400 "	
92	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 "	817,073 "
93	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	73,700 "	
94	— — — matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	50,350 "	
95	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 "	
96	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents. .	8,200 "	
97	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 "	
98	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 "	
CHAPITRE XIV.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
99	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands		
	A REPORTER. fr.	»	21,636,103 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		21,056,103 »
	concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses (y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	550,250 »	
100	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 »	
101	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.	8,850 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
102	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	440,080 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
103	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	44,000 »	
104	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	91,260 »	
105	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
106	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	50,400 »	
	<i>Monuments publics.</i>		,705,803 »
107	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
108	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	80,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	1,100,000 »	22,741,006 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,106,000 *	22,741,000 *
109	Commission royale des monuments. Personnel.	12,050 *	
110	— — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 *	
111	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 *	
112	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 *	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
115	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	
114	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 *	
115	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 *	
116	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 116 à l'art. 102 du Budget).	173,000 *	
	CHAPITRE XV.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
117	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 *	6,000 *
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.	*	22,747,906 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS
DU
BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE 1 ^{er} .						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre				
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service 478,900 »				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
		Observations.				
2		Secrétaire général	1	»	12,000	12,000
		Directeurs généraux	5	»	9,000 à 12,000	54,000
		Inspecteur général	1	»	10,000	10,000
		Directeurs	5	»	Max. 8,000	40,000
		Inspecteur	1	»	2,500	2,500
		Chefs de division	9	»	Max. 6,500	52,500
		Chefs de bureau	14	»	Max. 5,000	61,000
		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	153 700
		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	52,600
		Employés temporaires	2	»	»	5,600
		Huissiers et gens de service	36	»	860 à 2,400	56,600
						478,900
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 6,000 »				
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 53,000 »				
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i> 5,000 »				
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque				
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.				
6	»	Frais de route et de séjour; missions				
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}						fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889. -	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887. -	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,600	»
484,900	484,900	»	»	438,300	438,299 09	
60,000	61,000	»	1,000	53,000	61,992 77	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,926 82	
9,955	9,955	»	»	12,000	11,016 30	
5,800	5,800	»	»	6,000	2,099 20	
586,653	587,653	»	1,000	537,300	539,334 58	
DIMINUTION. . . fr.		1,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1890 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1890 48,659
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1890
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1890, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.
		REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS totale POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,640	52,640	»	»	52,640	52,429 39	
241,039	241,039	»	»	241,039	204,537 08	
775	775	»	»	775	774 99	
36,000	36,000	»	»	36,000	33,259 94	
7,561	7,561	»	»	7,512	7,360 25	
91,000	91,000	»	»	90,000	60,415 »	
428,835	428,835	»	»	427,986	360,776 65	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,190 »	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,190 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
14	»	Vérification des registres de population. -- Frais de déplacement. -- Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Traductions																										
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. -- Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. -- Abonnements, souscriptions et reliures																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. 109,060																										
	b.	— de Brabant. 142,770																										
	c.	— de la Flandre occidentale 140,585																										
	d.	— de la Flandre orientale. 138,600																										
17	e.	— de Hainaut 129,550																										
	f.	— de Liège 125,420																										
	g.	— de Limbourg 87,211																										
	h.	— de Luxembourg 78,650																										
	i.	— de Namur. 105,800																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>PROVINCES.</th><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td><td>Directeur</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Chef de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td><td>Directeur</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de division.</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 3,800</td></tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td><td>1,500 à 1,800</td></tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,800	8,800	»	»	8,800	6,190	»
7,000	7,000	»	»	10,000	24,800	»
14,800	14,800	»	»	14,800		
50,600	50,600	»	»	33,600	30,990	»
449,800	449,800	»	»	449,800	456,632 03	
1,055,426	1,055,426	»	»	1,055,426	1,055,102 74	
1,505,226	1,505,226	»	»	1,505,226	1,469,734 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires	211,500 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1889	15,000 »
20	•	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
21	•	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
22	•	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Ecritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
25	•	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.
CHAPITRE V.			
MILICE.			
24	•	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	•	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,505,226	1,505,226	»	»	1,505,226	1,460,734 77	
231,900	231,900	»	»	231,900	240,053 29	
453,900	453,900	»	»	453,900	459,827 39	
43,000	43,000	»	»	43,000	43,186 99	
13,000	13,000	»	»	13,000	16,134 83	
50,000	50,000	»	»	50,000	34,789 78	
63,000	6,000	59,000	»	63,000	9,720 »	
2,568,026	2,309,026	59,000	»	2,588,026	2,275,467 05	
Augmentation . . fr.		59,000				
106,000	106,000	»	»	106,000	105,990 60	
24,000	24,000	»	»	26,000	18,828 46	
150,000	150,000	»	»	152,000	124,819 06	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																	
CHAPITRE VI.																			
GARDE CIVIQUE.																			
26	.	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. — Calligraphie de brevets pour officiers																	
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr><tr><td>1</td><td>14,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>4</td><td>6,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,700</td></tr><tr><td>1</td><td>600</td></tr><tr><td>"</td><td>1,700</td></tr><tr><td colspan="2">25,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	14,000	1	1,500	4	6,000	1	1,700	1	600	"	1,700	25,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																		
1	14,000																		
1	1,500																		
4	6,000																		
1	1,700																		
1	600																		
"	1,700																		
25,500																			
		Inspecteur général	1	14,000															
		Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500															
		Commandants supérieurs	4	6,000															
		Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,700															
		Huissier-planton de l'inspection générale	1	600															
		Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)	"	1,700															
				25,500															
27	,	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.																	
28	,	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																	
29	.	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																	
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>1</td><td>1,200</td></tr><tr><td>1</td><td>1,600</td></tr><tr><td>"</td><td>3,900</td></tr><tr><td>"</td><td>800</td></tr><tr><td colspan="2">7,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,600	"	3,900	"	800	7,500					
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																		
1	1,200																		
1	1,600																		
"	3,900																		
"	800																		
7,500																			
		Contrôleur	1	1,200															
		Garde armurier	1	1,600															
		Salaire des ouvriers	"	3,900															
		Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	"	800															
				7,500															
50	,	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses																	
51	,	Personnel permanent du Tir national																	
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>1</td><td>2,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200</td></tr><tr><td colspan="2">3,200</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,000	1	1,200	3,200									
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																		
1	2,000																		
1	1,200																		
3,200																			
		Gardien en chef.	1	2,000															
		Greffier	1	1,200															
				3,200															
52	.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir																	
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																			

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,500 »	25,500 »	»	»	25,500 »	26,986 19	
1,500 »	1,500 »	»	»	1,500 »		
10,500 »	10,500 »	»	»	18,000 »	17,881 95	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »		
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	a) »	a) La dépense est comprise à l'art. 32
3,200 »	3,200 »	»	»	3,200 »	3,200 »	
43,000 »	45,000 »	»	»	43,000 »	b) 86,671 82	b) Y compris les dépenses faites sur l'art. 80.
138,200 »	138,200 »	»	»	142,700 »	134,759 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
33	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . .
55	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction, calligraphie et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
36	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 37 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de Septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1830.		
37	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
38	a.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
39	b.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . .
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
34,000	34,000	»	»	34,000	32,327 62	
34,000	34,000	»	»	34,000	32,327 62	
17,000	17,000	»	»	17,000	17,925 80	
3,000	3,000	»	»	3,000		
20,000	20,000	»	»	20,000	17,925 80	
200,000	200,000	»	»	200,000	198,326 82	
131,500	131,500	»	»	131,500	(1) 98,370 »	
331,500	331,500	»	»	331,500	296,696 82	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,603 25	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,603 21	

(1) Le crédit pour l'exercice 1887 n'était que de 100,000 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
des	des						
articles.	develop- pements.						
		REPORT. fr.					
40	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		UNIVERSITÉ DE GAND.					
		Situation à la fin du 5 ^e trimestre 1888					
		Professeurs ordinaires.	53	»	7,000	266,000	Ce tableau sera modifié conformément à la situa- tion constatée à la fin du 3 ^e trimestre de 1889.
		— extraordinaires.	4	»	5,000	20,000	
		Traitements complémentaires (Art. 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849) . .	»	»	»	10,000	
		Chargés de cours.	6	»	1,000 à 5,000	16,000	
		Assistants.	16	»	2,000 à 5,000	27,000	
		Agrégés spéciaux.	2	»	3,000	6,000	
		Répétiteurs	4	»	1,500 à 5,000	12,900	
		Maîtres de dessin.	5	»	2,200 à 5,200	8,025	
		Personnel administratif	30	»	300 à 5,000	68,650	
		Chefs et aides de clinique.	11	»	300 à 1,500	4,500	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier. .	»	»	»	6,500	
		Indemnités pour services divers . .	»	»	»	6,805	
		École du génie civil.	18	»	1,500 à 12,500	102,900	
		UNIVERSITÉ DE LIÈGE.					
		Situation à la fin du 5 ^e trimestre 1888.					
		Administrateur-inspecteur, directeur des écoles spéciales.	1	»	9,000	9,000	
		Professeurs ordinaires.	36	»	7,000	252,000	
		— extraordinaires.	7	»	5,000	35,000	
		Traitements complémentaires. . . .	»	»	»	10,000	
		Professeurs à l'école des mines . . .	5	»	5,000 à 6,000	16,000	
		Chargés de cours.	20	»	1,000 à 6,500	66,700	
		Répétiteurs et maîtres de langues . .	6	»	2,000 à 4,500	17,550	
		Agrégés spéciaux.	1	»	5,000	5,000	
		Assistants et élèves assistants	19	»	1,000 à 5,000	39,500	
		Personnel administratif	69	»	900 à 6,000	119,200	
		Chefs de clinique	7	»	650	4,410	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier .	»	»	»	12,000	
		Indemnités pour services divers et employés temporaires.	»	»	»	16,410	
41	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques .					
42	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .					
43	»	Jury central. — Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury					
44	»	Jury central. — Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spéciale- ment chargés des travaux matériels d'organisation					
»	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés (<i>p^r mém.</i>)					
45	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.					
46	»	Commission d'entérinement. — Traitement du commis.					
		À REPORTER. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,000	3,000	»	»	3,000	2,603 21	
1,186,200	1,186,200	»	»	1,186,200	1,153,917 20	
288,500	288,500	»	»	288,500	276,718 25	
76,000	76,000	»	»	76,000	68,611 50	
60,000	60,000	»	»	33,000	63,999 61	
5,000	5,000	»	»	5,000		
»	»	»	»	»	7,457 88	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,268 07	
2,200	2,200	»	»	2,200		
1,624,900	1,624,900	»	»	1,617,900	1,580,555 81	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,624,900	1,624,900	»	»	1,617,900	1,580,555 81	
6,000	6,000	»	»	6,000	7,522 88	
14,000	14,000	»	»	14,000	15,950 »	
»	7,000	»	7,000	»	6,992 40	
1,644,900	1,651,900	»	7,000	1,657,900	1,608,801 09	
DIMINUTION . . fr.		7,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,809 99	
24,200	24,200	»	»	24,200	22,700 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	9,441 10	
7,000	7,000	»	»	6,000	6,000 »	
5,000	5,000	»	»	3,000	5,443 20	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
53,000	53,000	»	»	50,000	47,594 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
55 (suite)	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.			32,012 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités.			34,923 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875			2,865 »		
	REPORT. . . . fr.						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur	1	"	7,000	7,000	
		Professeurs	15	"	Max. 5,000	35,715	
		Secrétaire-surveillant	1	"	2,600	2,600	
		Gens de service.	2	"	"	3,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études	1	"	"	1,000	
		Professeurs	25	"	"	35,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs.	2	"	2,150 à 2,600	4,750	
		Économes.	2	"	800	1,600	
		Professeurs	22	"	Méd. 1,200	26,400	
		Maîtres d'études	3	"	Max. 1,800	2,750	
		Concierges	2	"	100	200	
		Sections normales moyennes de filles, à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices	2	"	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs	34	"	500 à 1,800	2,950	
		Maîtresse d'études.	1	"	"	1,200	
		Économe	1	"	"	250	
		Concierge.	1	"	"	350	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.				6,633	
		Augmentations du litt. f.				2,865	
		TOTAL. . . . fr.				172,515	
56	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel.			4,000 »		
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel			2,000 »		
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel			500 »		
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel			5,580 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.			5,100 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers			4,600 »		
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
53,000	53,000	»	»	50,000	47,394 29	
172,513	172,513	»	»	170,513	169,070 90	
31,380	31,380	»	»	34,830	48,311 09	
257,093	257,093	»	»	255,343	264,776 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																	
		REPORT fr.																																																																																																																																																																	
57	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce																																																																																																																																																																	
58	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel																																																																																																																																																																	
	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. 849,978 »																																																																																																																																																																	
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides 527,474 »																																																																																																																																																																	
59	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides 768,677 »																																																																																																																																																																	
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides 961,455 »																																																																																																																																																																	
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. 34,000 »																																																																																																																																																																	
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td colspan="6">ATHÉNÉES ROYAUX.</td></tr><tr><td>Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>300,000 »</td><td></td></tr><tr><td>Préfets des études.</td><td>20</td><td>»</td><td>4,200 à 4,600</td><td>40,200 »</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>101</td><td>1^{re} classe.</td><td>5,700 à 4,100</td><td>195,178 »</td><td></td></tr><tr><td>—</td><td>109</td><td>2^e id.</td><td>5,200 à 5,400</td><td>214,967 »</td><td></td></tr><tr><td>—</td><td>195</td><td>3^e id.</td><td>2,600 à 2,900</td><td>310,897 »</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs de gymnastique.</td><td>22</td><td>»</td><td>»</td><td>19,850 »</td><td></td></tr><tr><td>— de dessin</td><td>25</td><td>»</td><td>»</td><td>17,214 »</td><td></td></tr><tr><td>— de musique</td><td>20</td><td>»</td><td>»</td><td>9,188 »</td><td></td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>9</td><td>1^{re} classe.</td><td>2,600 à 2,800</td><td>15,008 »</td><td></td></tr><tr><td>—</td><td>65</td><td>2^e id.</td><td>2,200 à 2,400</td><td>87,990 »</td><td></td></tr><tr><td>Secrétaires-trésoriers</td><td>20</td><td>»</td><td>800 à 2,070</td><td>10,134 »</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs intérimaires</td><td>6</td><td>»</td><td>2,500 à 3,200</td><td>15,600 »</td><td></td></tr><tr><td>— spéciaux</td><td>5</td><td>»</td><td>»</td><td>3,100 »</td><td></td></tr><tr><td>— de calligraphie.</td><td>7</td><td>»</td><td>»</td><td>2,150 »</td><td></td></tr><tr><td>— de religion.</td><td>1</td><td>»</td><td>1,500 à 2,000</td><td>600 »</td><td></td></tr><tr><td>Portiers et hommes de peine</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>9,010 »</td><td></td></tr><tr><td>Distribution des prix.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>10,466 »</td><td></td></tr><tr><td>Subsides de l'État pour minerval supplé- mentaire</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>101,427 »</td><td></td></tr><tr><td>Compléments de traitement à des professeurs d'athénées attachés pro- visoirement à certains collèges com- munaux.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>34,751 »</td><td></td></tr><tr><td>Subsides pour traitements à titre per- sonnel</td><td>25</td><td>»</td><td>»</td><td>11,585 »</td><td></td></tr><tr><td>Subsides pour traitements exception- nels alloués à titre de récompense.</td><td>22</td><td>»</td><td>400 à 800</td><td>10,800 »</td><td></td></tr><tr><td>Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>9,000 »</td><td></td></tr><tr><td>Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>16,000 »</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">A REPORTER . . . fr.</td><td>1,449,825 »</td><td>1,449,825 »</td></tr><tr><td colspan="5">A REPORTER. fr.</td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.	ATHÉNÉES ROYAUX.						Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).	»	»	»	300,000 »		Préfets des études.	20	»	4,200 à 4,600	40,200 »		Professeurs	101	1 ^{re} classe.	5,700 à 4,100	195,178 »		—	109	2 ^e id.	5,200 à 5,400	214,967 »		—	195	3 ^e id.	2,600 à 2,900	310,897 »		Professeurs de gymnastique.	22	»	»	19,850 »		— de dessin	25	»	»	17,214 »		— de musique	20	»	»	9,188 »		Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	15,008 »		—	65	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,990 »		Secrétaires-trésoriers	20	»	800 à 2,070	10,134 »		Professeurs intérimaires	6	»	2,500 à 3,200	15,600 »		— spéciaux	5	»	»	3,100 »		— de calligraphie.	7	»	»	2,150 »		— de religion.	1	»	1,500 à 2,000	600 »		Portiers et hommes de peine	»	»	»	9,010 »		Distribution des prix.	»	»	»	10,466 »		Subsides de l'État pour minerval supplé- mentaire	»	»	»	101,427 »		Compléments de traitement à des professeurs d'athénées attachés pro- visoirement à certains collèges com- munaux.	»	»	»	34,751 »		Subsides pour traitements à titre per- sonnel	25	»	»	11,585 »		Subsides pour traitements exception- nels alloués à titre de récompense.	22	»	400 à 800	10,800 »		Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	»	»	»	9,000 »		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	»	»	»	16,000 »		A REPORTER . . . fr.				1,449,825 »	1,449,825 »	A REPORTER. fr.				
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.																																																																																																																																																														
ATHÉNÉES ROYAUX.																																																																																																																																																																			
Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).	»	»	»	300,000 »																																																																																																																																																															
Préfets des études.	20	»	4,200 à 4,600	40,200 »																																																																																																																																																															
Professeurs	101	1 ^{re} classe.	5,700 à 4,100	195,178 »																																																																																																																																																															
—	109	2 ^e id.	5,200 à 5,400	214,967 »																																																																																																																																																															
—	195	3 ^e id.	2,600 à 2,900	310,897 »																																																																																																																																																															
Professeurs de gymnastique.	22	»	»	19,850 »																																																																																																																																																															
— de dessin	25	»	»	17,214 »																																																																																																																																																															
— de musique	20	»	»	9,188 »																																																																																																																																																															
Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	15,008 »																																																																																																																																																															
—	65	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,990 »																																																																																																																																																															
Secrétaires-trésoriers	20	»	800 à 2,070	10,134 »																																																																																																																																																															
Professeurs intérimaires	6	»	2,500 à 3,200	15,600 »																																																																																																																																																															
— spéciaux	5	»	»	3,100 »																																																																																																																																																															
— de calligraphie.	7	»	»	2,150 »																																																																																																																																																															
— de religion.	1	»	1,500 à 2,000	600 »																																																																																																																																																															
Portiers et hommes de peine	»	»	»	9,010 »																																																																																																																																																															
Distribution des prix.	»	»	»	10,466 »																																																																																																																																																															
Subsides de l'État pour minerval supplé- mentaire	»	»	»	101,427 »																																																																																																																																																															
Compléments de traitement à des professeurs d'athénées attachés pro- visoirement à certains collèges com- munaux.	»	»	»	34,751 »																																																																																																																																																															
Subsides pour traitements à titre per- sonnel	25	»	»	11,585 »																																																																																																																																																															
Subsides pour traitements exception- nels alloués à titre de récompense.	22	»	400 à 800	10,800 »																																																																																																																																																															
Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	»	»	»	9,000 »																																																																																																																																																															
Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	»	»	»	16,000 »																																																																																																																																																															
A REPORTER . . . fr.				1,449,825 »	1,449,825 »																																																																																																																																																														
A REPORTER. fr.																																																																																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
257,093	257,093	»	»	255,345	264,776 28	
60,200	60,200	»	»	60,200	48,229 56	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,705 50	
3,141,564	3,141,564	»	»	3,095,756	3,095,569 .	
3,460,357	3,460,357	»	»	3,412,709	3,410,280 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
		REPORT					1,440,823 *
		Écoles moyennes.					
		Dotation permanente		"	"	198,500 *	
		Directeurs et directrices	119	"	2,800 à 3,300	204,474 "	
		Régents et régentes.	60	1 ^{re} classe.	2,300 à 2,500	87,366 "	
		Id.	286	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	448,018 "	
		Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,154 "	
		Id.	209	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	336,738 "	
		Professeurs de gymnastique	140	"	"	49,050 "	
		— de dessin	121	"	"	40,650 "	
		— de musique	119	"	"	21,394 "	
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	5,094 "	
		Maitresses d'ouvrages manuels	20	"	400 à 800	8,933 "	
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires.	14	"	"	23,033 "	
		Professeurs spéciaux	40	"	"	6,558 "	
		— de religion	23	"	1,000 à 1,300	12,967 "	
		Secrétaires-trésoriers	110	"	385	23,776 "	
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,833 "	
		Distribution des prix	"	"	"	28,645 "	
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture.	"	"	"	10,500 "	
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 "	
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel.	"	"	"	20,180 "	
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,500 "	
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	500	12,500 "	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880.	"	"	"	5,000 "	
						15,000 "	
						1,691,741 *	1,691,741 *
		TOTAL DE L'ARTICLE					3,141,564 *
60	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers.					
61	»	Écoles moyennes. — Bourses.					
62	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes					
63	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides					
64	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers					
65	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités					
66	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen					
		A REPORTER					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,460,357	3,460,357	»	»	3,412,799	3,410,280 14	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	32,975 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	154,371 »	
25,000	25,000	»	»	25,000	21,250 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	29,127 93	
3,120	3,120	»	»	3,120	3,120 »	
63,000	63,000	»	»	63,000	58,636 38	
3,772,348	3,772,348	»	»	3,724,990	3,710,040 42	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. fr.																																																
67	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																
68	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)																																																
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.																																																
		CHAPITRE XII.																																																
		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint																																																
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																
71	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des économats</td><td>1</td><td>»</td><td>4,000</td><td>4,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux</td><td>18</td><td>»</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>111,250</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux</td><td>80</td><td>»</td><td>de 3,000 à 4,500</td><td>286,800</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>3,975</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>415,525</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	286,800		Disponibilité.	»	»	»	3,975						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																													
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																														
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																														
Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000																																														
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																														
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	286,800																																														
Disponibilité.	»	»	»	3,975																																														
				415,525																																														
72	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales 4,000 »																																																
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																
		1 ^o Aux inspecteurs principaux. 43,200 »																																																
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux. 96,000 »																																																
		3 ^o Aux inspectrices déléguées. 21,600 »																																																
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. 591,000 »																																																
73	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État 134,291 »																																																
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers 20,000 »																																																
		A REPORTER. fr.																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,772,548	3,772,548	»	»	3,724,990	3,710,640 42	
10,000	10,000	»	»	10,000	6,486 53	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,491 84	
»	10,000	»	10,000	»	»	
3,784,048	3,794,048	»	10,000	3,736,490	3,718,518 81	
DIMINUTION . . fr.		10,000				
3,200	3,200	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,431 »	
415,525	415,525	»	»	415,525	404,086 90	
164,800	164,800	»	»	164,800	139,392 27	
745,291	745,291	»	»	769,355	744,702 52	
1,332,616	1,332,616	»	»	1,356,680	1,293,852 60	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . fr.						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs	5	"	Max. 6,000	27,700		
		Économes	5	"	" 5,200	14,500		
		Professeurs	60	"	" 5,600	140,250		
		Surveillants	15	"	" 2,400	22,750		
		Gens de service	12	"	" 1,200	12,100		
		Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs	5	"	Max. 6,000	18,000		
		Économes	2	"	" 5,200	5,000		
		Professeurs	28	"	" 5,600	50,550		
		Surveillants	8	"	" 2,400	15,600		
		Gens de service	4	"	" 1,200	5,500		
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices	3	"	Max. 4,000	12,400		
		Économes	5	"	" 2,200	5,800		
		Régentes et professeurs	53	"	" 5,600	83,900		
		Maitresses d'études	12	"	" 2,400	17,600		
		Gens de service	7	"	" 1,200	8,400		
		Sections normales d'institutrices :						
		Directrices	5	"	Max. 4,000	13,000		
		Économes	5	"	" 2,000	6,000		
		Régentes et professeurs	57	"	" 5,600	81,200		
		Maitresses d'études	11	"	" 2,400	18,550		
		Gens de service	5	"	" 1,200	3,200		
							577,200	
		Suppl. de traitement ou indemnités					13,800	
		TOTAL					591,000	
74	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884						
75	"	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire						
76	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.						
77	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées						
78	a.	Frais des conférences des instituteurs.					90,000	"
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.					10,000	"
79	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.						
		A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,352,616	1,352,616	»	»	1,356,680	1,295,852 09	
22,000	22,000	»	»	22,000	22,000 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,129 65	
85,672	89,877	»	4,205	95,077	140,162 50	
200,000	200,000	»	»	200,000	196,775 »	
100 000	100,000	»	»	96,000	90,425 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,999 92	
1,846,288	1,850,493	»	4,205	1,875,757	1,848,524 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																								
						REPORT. fr.																																				
80	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884				6,762,800 »																																				
	b.	Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire)				278,000 »																																				
	c.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application				100,000 »																																				
	d.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux				600,000 »																																				
	e.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes				1,000,000 »																																				
81	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires				50,000 »																																				
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.				10,000 »																																				
82	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités																																								
		<table><thead><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Conservateur.</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>5,500</td><td></td></tr><tr><td>Employés.</td><td>2</td><td>»</td><td>»</td><td>6,300</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>3</td><td>»</td><td>»</td><td>3,700</td><td></td></tr><tr><td>Augmentations</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>800</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>16,300</td><td></td></tr></tbody></table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Conservateur.	1	»	»	5,500		Employés.	2	»	»	6,300		Huissiers et gens de service	3	»	»	3,700		Augmentations	»	»	»	800						16,300	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																					
Conservateur.	1	»	»	5,500																																						
Employés.	2	»	»	6,300																																						
Huissiers et gens de service	3	»	»	3,700																																						
Augmentations	»	»	»	800																																						
				16,300																																						
83	»	Musée scolaire national : Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. . .																																								
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.				21,000 »																																				
84	b.	Frais des Bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques				20,000 »																																				
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire				10,000 »																																				
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire (pour mémoire)																																								
		TOTAL DU CHAPITRE XII fr.																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,846,288	1,850,493	»	4,205	1,875,757	1,848,324 70	
8,737,500	8,672,500	65,000	»	8,672,500	8,225,074 70	
60,000	60,000	»	»	50,000	50,988 09	
16,500	17,700	»	1,400	19,800		
					53,995 40	
14,200	14,200	»	»	31,200		
51,000	51,000	»	»	51,000	40,651 15	
»	15,000	»	15,000	»	»	
10,725,288	10,680,893	65,000	20,605	10,700,257	10,199,034 10	
AUGMENTATION. . fr.		44,395				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
85	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples. 36,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. a) 10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses. 38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . 53,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »
86	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. 69,073 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays. 5,000 »
	c.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
87	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local 17,600 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise 6,000 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 156,100	151,100	5,000	»	156,100	156,099 04	a) Concours quinquennal de littérature néerlandaise (période 1885-1889) et concours décennal de philologie (période 1880-1889). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
108,075	108,075	»	»	108,075	107,015 77	
23,600	23,600	»	»	23,600	20,999 28	
287,775	282,775	5,000	»	287,775	284,114 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
88	»	Palais des Académies : traitement et salaire du personnel ; chauffage, éclairage et frais d'entretien	
89	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
90	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
91	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
92	»	— matériel et acquisitions	
93	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
94	»	— — matériel et acquisitions	
95	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	
96	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
97	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	3,200 »
98	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	3,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE XIII fr.
		CHAPITRE XIV c).	
		BEAUX-ARTS.	
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques d).</i>	
99	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art;	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
287,773	282,773	5,000	»	287,773	284,114 09	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,273 27	
55,750	55,750	»	»	55,750	53,749 36	
34,400	34,400	»	»	34,400	34,389 26	
93,400	93,400	»	»	93,400	92,599 99	
75,700	75,700	»	»	75,700	75,700 »	
75,700	75,700	»	»	75,700	63,463 »	
a) 50,350	50,350	»	»	50,350	54,515 06	a) Dont 18,000 francs de charge extraordi- naire et temporaire.
57,000	57,000	»	»	57,000	56,971 18	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,190 94	
59,750	59,750	»	»	59,750	56,758 »	
b) 12,200	12,200	»	»	12,200	12,197 08	b) Y compris 8,000 francs de charge extraor- dinaire et temporaire.
817,073	812,073	5,000	»	817,073	802,750 25	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				
						c) Annexe n° 1.
						d) Annexe n° 2.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établis- sements intéressés. fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publi- cations relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. 15,000 »
99 (-vite.)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux exposi- tions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. 60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. 15,250 »
100	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions
101	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien fr. 112,589 »
102	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts déco- ratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conserva- tion desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; tra- vaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. 261,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études. 10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 36,500 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS solés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
a) 350,250	351,750	"	1,500	361,750	529,981 72	a) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 90,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	"	"	40,000	59,655 97	
8,850	8,850	"	"	8,850	8,850 "	
b) 440,089	b) 440,089	"	"	b) 440,089	458,876 21	b) Y compris une somme de 11,000 francs transférée du chapitre 1 ^{er} pour les traitements, les frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement des arts du dessin.
859,189	840,689	"	1,500	850,689	817,363 90	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
103	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	30,025 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
104	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue.	84,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,450 »
105	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
106	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics b).</i>	
107	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
108	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
109	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
110	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
839,189	840,689	»	1,500	850,389	817,363 90	
44,000	44,000	»	»	44,400 »	37,796 68	
91,260	91,260	»	»	91,260 »	93,060 »	
21,250	21,250	»	»	21,250 »	21,150 »	
a) 39,400	39,400	»	»	39,400 »	33,863 12	a) Dont 8,000 francs de charge extraordinaire
75,000	75,000	»	»	75,000 »	53,550 »	b) Annexe n° 3.
86,000	86,000	»	»	86,000	55,950 18	
12,950	12,950	»	»	12,950	12,099 86	
17,200	17,200	»	»	17,200	17,158 45	
1,226,249	1,227,749	»	1,500	1,238,149	1,143,792 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
111	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
112	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
113	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
114	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
115	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
116	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 116 à l'art. 102 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
		CHAPITRE XV.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
117	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,226,249	1,227,749	»	1,500	1,258,149	1,143,792 19	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,428 60	
7,000	7,000	»	»	7,000	4,612 77	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
77,208	77,208	»	»	77,208	77,208 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 175,000	175,000	»	»	175,000	168,465 01	a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,705,805	1,707,503	»	1,500	1,717,703	1,614,852 57	
DIMINUTION. . fr.		1,500				
6,000	6,000	»	»	6,000	2,488 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Enseignement supérieur
XI.	Enseignement moyen
XII.	Enseignement primaire.
XIII.	Lettres et sciences
XIV.	Beaux-arts
XV.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
586,633 »	587,633 »	»	1,000 »	537,300 »	539,334 38	
428,835 »	428,855 »	»	»	427,986 »	560,776 65	
50,600 »	50,600 »	»	»	53,600 »	50,990 »	
2,368,026 »	2,309,026 »	59,000 »	»	2,388,026 »	2,275,467 05	
130,000 »	130,000 »	»	»	132,000 »	124,819 06	
135,200 »	135,200 »	»	»	142,700 »	134,739 96	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	52,327 62	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	17,925 80	
351,500 »	351,500 »	»	»	351,500 »	296,696 82	
1,644,900 »	1,651,900 »	»	7,000 »	1,637,900 »	1,608,801 09	
3,784,048 »	3,794,048 »	»	10,000 »	3,756,490 »	3,718,318 81	
10,725,288 »	10,680,895 »	44,395 »	»	10,700,257 »	10,199,034 10	
817,073 »	812,073 »	5,000 »	»	817,073 »	802,730 23	
1,705,805 »	1,707,305 »	»	1,500 »	1,706,705 »	1,614,852 57	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	2,488 33	
22,747,906 »	22,659,011 »	108,395 »	19,500 »	22,774,535 »	21,759,302 47	
AUGMENTATION. . . fr.		88,895 »				

(216)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1890.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des sciences, des lettres et des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1889, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1891, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(248)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES d'église, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1887.
Décoration de l'église St-Anne, à Gand	97,000 "	61,726 "	35,274 "	61,726 "
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur).	5,000 "	2,000 "	3,000 "	"
Hôtel de ville de Louvain	135,000 "	80,000 "	55,000 "	80,000 "
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze, destinés à compléter la rampe du grand escalier des Musées royaux de peinture et de sculpture.	d) 25,000 "	25,000 "	"	5,000 "
Exécution de dix statues en marbre blanc, avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles.	e) 165,000 "	Beaux-arts 82,500 " 41,250 " Bâtiment civils	41,250 "	60,000 " 55,750 "
Exécution pour le Palais des Beaux-Arts de quatre statues allégoriques avec piédestaux en bronze, représentant les quatre grandes époques de l'art : l'Antiquité, le Moyen Âge, la Renaissance et l'Époque moderne	f) 58,000 "	58,000 "	"	58,000 "
Exécution de trois panneaux décoratifs représentant des vues de Bruxelles, de Louvain et de Nivelles, destinés à décorer la salle des séances du Conseil provincial du Brabant.	g) 25,000 "	15,500 "	7,500 "	15,500 "
Acquisition du modèle en plâtre du groupe : « Le triomphe de Bacchus », par M. Fraikin et exécution en marbre.	h) 18,000 "	18,000 "	"	18,000 "
Acquisition du modèle en plâtre du groupe : « Un satyre et un enfant », de M. Picquery et exécution en marbre.	i) 14,000 "	14,000 "	"	14,000 "
A REPORTER.fr.	"	"	"	"

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1888.	de 1889.	de 1890.	à venir.	
a)	"	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
b)	666 67	666 67	666 66	a) Contrat passé le 23 novembre 1873, avec M. Canneel, pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État est payée au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux. b) Contrat du 13 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
c)	10,000 "	10,000 "	10,000 "	c) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
	3,000 "	7,000 "	10,000 "	d) Par contrat du 30 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne. L'artiste recevra 3,000 francs après approbation des dessins, 10,000 francs après approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et 10,000 francs après approbation et placement des panneaux. Par dérogation au contrat du 30 juin 1884, il a été décidé que le paiement des 10,000 francs à effectuer après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures serait scindé et soldé comme suit : 1° 3,000 francs après la réception des modèles-types des panneaux; 2° 7,000 francs après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures.
	10,500 "	"	"	e) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense, évaluée à 103,000 francs, se décompose comme suit :
	7,500 "	"	"	10 statues à 1,300 francs = 130,000 "
		"	"	10 socles en pierre à 1,300 francs = 13,000 "
				TOTAL fr. 163,000 "
				L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 francs, l'administration des travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour 41,250 francs.
				f) Les statues l'Antiquité et le Moyen Age sont commandées à M. Vanderstappen. M. Van Rasbourgh exécutera les statues la Renaissance et l'Époque moderne. Les œuvres auront une hauteur de 2 mètres et les pié-douches, 50 centimètres. Le prix de chaque statue avec piédoche est fixé à 9,500 francs payables : 1° 2,000 francs après l'approbation de la maquette; 2° 4,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 3,500 francs après la réception de la statue et du piédoche coulés en bronze.
				g) Contrat du 18 décembre 1883. M. Vander Hecht s'engage à exécuter trois panneaux destinés à la décoration de la salle des séances du conseil provincial du Brabant. La dépense totale est fixée à 23,000 francs, payables au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 13,500 francs par l'État et 7,500 francs par la province. Le travail est terminé.
				h) Contrat du 23 décembre 1884. 8,000 francs ont été soldés du chef de l'acquisition du modèle. Une somme de 3,000 francs sera liquidée pendant l'exécution du travail. Les 5,000 francs restants seront réservés jusqu'après l'approbation et la fourniture du groupe en marbre. Le groupe en marbre est fourni.
				i) Contrat du 23 décembre 1883. Le modèle de l'œuvre est acquis au prix de 7,000 francs. Les 7,000 francs réservés pour l'exécution en marbre seront soldés comme suit : 1° 3,000 francs après la mise au point du marbre; 2° 4,000 francs après l'exécution de la reproduction approuvée et reçue par l'État. Le travail est terminé.
37,666 67	17,666 67	20,666 66	20,000 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées Jusques et y compris L'EXERCICE 1887.
REPORT fr.	520,000 "	577,976 "	142,024 "	281,976 "
Décoration picturale de la grande salle du Palais de Justice d'Anvers.	j) 90,000 "	67,500 "	22,500 "	67,500 "
Décoration de la grande salle à l'étage de l'hôtel de ville de Bruges	k) 98,750 "	63,833 32	31,916 68	50,000 "
Exécution des modèles en plâtre de dix statues allégoriques destinées à être coulées en bronze pour la décoration du Palais des Beaux-Arts	l) 50,000 "	30,000 "	"	"
Exécution des modèles en plâtre de treize statuettes histori- ques et d'un lion héraldique destinés à la décoration de l'escalier du Musée royal d'antiquités et d'armures . . .	m) 13,260 "	13,260 "	"	"
Coulée en bronze des statuettes et du lion ci-dessus	n) 10,070 "	10,070 "	"	"
Exécution à l'eau forte de cinq planches d'après des tableaux de Rubens.	o) 15,000 "	15,000 "	"	"
TOTAUX. fr.	774,080 "	577,039 32	196,440 68	399,470 "

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1888.	de 1889.	de 1890.	à venir.	
37,066 67	17,066 07	20,666 66	20,000 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
»	»	»	»	j) L'ensemble du travail comporte cinq panneaux : M. Vander Ouderaa est chargé de l'exécution de deux panneaux, l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « La punition du parjure », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres, représentant : « La destruction de la potence de Jean de Glimes ». M. Devriendt est chargé de l'exécution de deux panneaux, l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « Les décisions de Vierschaere », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres représentant : « L'émancipation du nègre Jean-Marie ». M. Ooms est chargé de l'exécution d'un panneau d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « La purge criminelle ». Les grands panneaux seront payés à raison de 15,750 francs l'un et les petits panneaux à raison de 10,125 francs. Des à-comptes sont soldés au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
15,855 32	»	»	»	k) Le travail comporte : 8 compositions et une frise : 1° Le retour de la bataille de Courtrai (16m x 2m85); 2° L'institution de la Toison d'or (4m x 2m85); 3° Thierry d'Alsace déposant à la chapelle de St-Basile les reliques du Saint-Sang (4m x 2m85); 4° Les magistrats de Bruges visitant l'atelier de J. Van Eyck (1m50 x 2m85); 5° Les magistrats renouvelant les privilèges de la Hanse teutonique (1m50 x 2m85); 6° Philippe d'Alsace donnant à la ville de Bruges sa première chartre (1m50 x 2m85); 7° Louis de Maele posant la première pierre de l'hôtel de ville (1m x 2m85); 8° J. Van Maerlant ; 9° Une frise autour de la salle, comprenant 53 figures, représentant les premiers apôtres de la Flandre, les principaux comtes, héros, artistes, savants.
1,000 »	15,000 »	14,000 »	»	l) Les statues auront 2m50 de hauteur. Le prix de chaque modèle est de 3,000 francs. Cette somme sera soldée comme suit : 500 francs après l'approbation du modèle au tiers ; 1,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution ; 1,500 francs après la remise du modèle dans l'atelier du fondeur.
5,400 »	7,860 »	»	»	m) Les statuettes auront 1m26 de hauteur y compris un socle de 6 centimètres. Le lion aura 0m80 de hauteur. Le prix de chaque statuette est de 1,000 francs payables à raison de : 200 francs après l'approbation de l'esquisse au 1/3 de la grandeur d'exécution ; 300 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution ; 500 francs après la remise du modèle au fondeur.
»	»	10,070 »	»	n) La Compagnie des bronzes s'engage à couler en bronze au fur et à mesure de la remise des modèles les 13 statuettes ainsi que le Lion héraldique pour la somme de 10,070 francs. Le bronze dont il sera fait usage sera de seconde fusion et composé comme suit : 87 % de cuivre rouge ; 8 % d'étain et 5 % de zinc. Le prix sera soldé en une fois, après la réception des statuettes et du Lion héraldique.
3,000 »	6,000 »	6,000 »	»	o) La somme de 18,000 francs sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail à raison de 3,000 francs par planche gravée.
60,890 90	46,526 07	50,736 66	20,000 »	

ANNEXE 3.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris l'exercice 1886.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Gode- froid de Bouillon	28,000 "	a) 28,000 "	"	16,000 "
Buste Van Eyck, Jean	1,500 "	b) 1,500 "	"	750 "
— Teniers	1,500 "	1,500 "	"	"
— Breughel, Jean	c) 1,500 "	1,500 "	"	"
— Roland de Latre	2,000 "	d) 2,000 "	"	2,000 "
Statue Anneessens. — Exécution du modèle en plâtre . . .	10,000 "	e) 5,000 "	5,000 "	5,000 "
Buste an Hasselt, André	2,500 "	f) 2,500 "	"	2,500 "
— Wappers, Gustave	2,500 "	f) 2,500 "	"	2,500 "
— Vande Weyer, Sylvain	2,000 "	g) 2,000 "	"	2,000 "
— Godecharle	2,000 "	h) 2,000 "	"	"
— Nothomb, J.-B.	2,500 "	i) 2,500 "	"	1,250 "
— Nelsens	2,500 "	j) 2,500 "	"	1,250 "
A REPORTER . . . fr.	58,500 "	58,500 "	5,000 "	33,250 "

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1887.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1888.	1889.	1890.	à venir.	
"	"	12,000 "	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
"	"	12,000 "	"	"	a) Contrat du 13 mars 1871. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot, de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent : 1° La prise de Jérusalem. 2° La publication des Assises. M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement de tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
"	750 "	"	"	"	b) Ces bustes sont à exécuter en bronze pour la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Le prix des œuvres est fixé à 1,500 francs.
"	750 "	750 "	"	"	Les bustes de Corneille Devriendt et Jacques De Breuck sont fournis.
"	750 "	750 "	"	"	c) Contrat du 14 mars 1882. Ce buste à exécuter en bronze est destiné à la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Une somme de 1,500 francs est affectée à ce travail.
"	"	"	"	"	d) Contrat du 4 septembre 1883. Ces bustes seront exécutés en marbre pour l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts. Chaque buste sera payé à raison de 2,000 francs.
"	"	"	"	"	Les bustes de Roland de Latre, Antoine Spring et de Gerlache sont fournis.
"	"	"	"	"	e) Contrat du 18 octobre 1881. M. Vinçotte s'engage à exécuter un modèle en plâtre d'une statue d'Anneessens à ériger sur la place Joseph Lebeau, à Bruxelles.
"	"	"	"	"	f) Contrats des 28 février et mars 1883. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre est fixé à 2,500 francs et sera payé en deux fois, d'après le degré d'avancement du travail. — Ces bustes sont fournis.
"	"	"	"	"	g) Contrat du 17 mai 1885. — Exécution en marbre du modèle du buste de Vande Weyer, fait par feu Guillaume Geefs. Le prix de l'œuvre est fixé à 2,000 francs et sera soldé par moitié après la mise au point du marbre et après la réception par le Gouvernement de l'œuvre terminée. Le buste est fourni.
1,000 "	1,000 "	"	"	"	h) Contrat du 8 octobre 1885. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,000 francs, payable par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
1,250 "	"	"	"	"	i) Contrat du 24 octobre 1885. — Le prix de ce buste est fixé à 2,500 francs payables en deux fois d'après le degré d'avancement du travail. — Le buste est fourni.
1,250 "	"	"	"	"	j) Contrat du 4 août 1886. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre et après la réception de l'œuvre terminée. — Le buste est fourni.
3,500 "	3,250 "	15,500 "	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1886.
REPORT. . . . fr.	58,500 "	55,500 "	5,000 "	55,250 "
Buste Gachard	2,500 "	k) 2,500 "	"	1,250 "
— Alvin	2,500 "	l) 2,500 "	"	"
— Gallait, L.	2,500 "	m) 2,500 "	"	"
— Madou.	2,500 "	n) 2,500 "	"	"
— d'Omalus.	2,500 "	o) 2,500 "	"	"
— A. Mathieu	2,500 "	p) 2,500 "	"	"
Statue à Van Belmont.	55,871 30	q) 16,580 93	17,200 46	6,000 "
Statue à Palfyn.	50,000 "	r) 15,000 "	15,000 "	"
Monument Rogier.	28,000 "	s) 14,000 "	14,000 "	"
Statue Anneessens, exécution en marbre	15,000 "	t) 7,500 "	7,500 "	"
Monument Wiertz	175,000 "	u) 87,500 "	87,500 "	"
TOTAUX. . . . fr.	555,571 30	200,080 93	146,200 46	40,500 "

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1887.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1888.	1889.	1890.	à venir.	
3,500 "	3,250 "	15,500 "	"	"	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
1,250 "	"	"	"	"	k) Contrat du 14 août 1886. — Idem. — Le buste est fourni.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	l) Idem 5 juillet 1887. — Idem.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	m) Idem 29 novembre 1887. — Idem.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	n) Idem 18 septembre 1888. — Idem.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	o) Idem, idem, idem.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	p) Idem, idem, idem.
4,000 "	6,580 03	"	"	"	q) Contrat du 31 octobre 1884. — La statue à ériger sur la place du Nouveau Marché-aux-Grains, à Bruxelles, aura 5 mètres de hauteur et sera en marbre de tout premier choix. — Le piédestal sera en pierre bleue, petit granit, entouré d'une balustrade en fer forgé.
15,000 "	"	"	"	"	r) La statue sera érigée à Courtrai.
"	7,000 "	7,000 "	"	"	s) Le monument sera élevé sur la tombe de Charles Rogier, à Saint-Josse-ten-Noode.
"	3,750 "	3,750 "	"	"	t) Contrat du 31 décembre 1887. — M. Vincotte s'engage à exécuter en marbre, dit blanc clair, la statue d'Anneessens, dont le modèle est terminé. Une somme de 15,000 francs, payable de compte à demi par la ville de Bruxelles et le Gouvernement, est affectée au travail.
"	12,655 "	40,000 "	34,845	"	u) Le monument sera érigé à Dinant et la quote part de l'État liquidée au fur et à mesure des travaux effectués et des dépenses faites.
23,750 "	39,485 03	70,500 "	34,845	"	

(228)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1890.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le projet de Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1890 s'élève à . . . fr. 16,799,032 »

Le projet de Budget révisé pour l'exercice 1889 monte à 16,934,032 »

La différence en moins pour l'exercice 1890 est de . . fr. 135,000 »

Les modifications sont indiquées ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE. — PERSONNEL.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	609,794	»
— 1890		604,694	»
En moins pour 1890.	fr.	5,100	»

Cette diminution provient :

D'une somme de 6,000 francs représentant le traitement actuel de l'inspecteur général de l'agriculture, distraite de l'article 2 (personnel) pour être rattachée à l'article 22, chapitre III (agriculture). Les traitements des inspecteurs généraux de l'industrie, de la voirie vicinale, du service de santé, etc., ne sont pas payés sur le crédit de l'article 2 (personnel); ils sont compris dans le chapitre du service auquel se rattache leur inspection. Il y a lieu de régler de même la situation budgétaire de l'inspection de l'agriculture.

D'autre part, d'une somme de 900 francs transférée de l'article 61 (service extérieur des ponts et chaussées) à l'article 2, pour faire face à une dépense résultant d'une augmentation de traitement accordée à deux ingénieurs des ponts et chaussées, détachés à l'administration centrale.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Inspection de l'agriculture, agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route. — Frais des champs d'expériences et frais d'étude.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	109,375	»
— 1890		115,375	»
En plus pour 1890.	fr.	6,000	»

Cette augmentation représente le traitement actuel de l'inspecteur général de l'agriculture, dont le montant est transféré de l'article 2 à l'article 22.

Le libellé est modifié en conséquence.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE.

ART. 28. — *Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	9,500	»
— 1890		23,500	»
En plus pour 1890.	fr.	14,000	»

Le traitement de l'inspecteur général de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel était seul payé sur cet article, tandis que le traitement de l'inspecteur de l'enseignement professionnel et industriel et des deux inspecteurs des ateliers d'apprentissage étaient imputés sur l'article 50. Il a paru préférable de comprendre les traitements de tous les fonctionnaires de l'inspection dans un seul article, de même que leurs frais de route et les autres dépenses du service de l'inspection. A cet effet, une somme de 14,000 francs est transférée de l'article 50 à l'article 28.

ART. 50. — *Enseignement professionnel; écoles industrielles; ateliers d'apprentissage; écoles ménagères; matériel; missions; subsides aux expositions; dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1889.	fr.	546,500	»
— 1890.		532,500	»
En moins pour 1890.	fr.	14,000	»

Une somme de pareil import a été transférée à l'article 28.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 45. — Crédit demandé : 5,000 francs.

Cette somme est demandée afin de couvrir les frais du concours pour le prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1886 à 1890, institué par arrêté royal du 25 novembre 1889.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

1^{re} SECTION.

ART. 47. — *Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé pour 1889.	fr.	51,000	»
— 1890.		50,000	»
En plus pour 1890.	fr.	19,000	»

L'augmentation de 19,000 francs est demandée en vue de permettre d'activer les plantations de routes.

Elle n'est que temporaire.

SECTION III.

SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS
ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.

ART. 55. — *Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé pour 1889.	fr.	2,054,070	»
— 1890.		1,982,820	»
En moins pour 1890.	fr.	71,250	»

La situation satisfaisante dans laquelle se trouvent les ouvrages d'art des voies navigables permet de diminuer de 71,250 francs les prévisions des dépenses d'entretien, comparativement à l'exercice 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 54. — *Travaux d'amélioration des canaux et rivières.*

Crédit demandé pour 1889.	fr.	230,000	»
— 1890.		237,600	»
En plus pour 1890. . . .	fr.	7,600	»

Cette légère augmentation de dépense est pétionnée en vue de l'exécution de quelques travaux destinés à améliorer la situation des chemins de halage.

BACS ET BATEAUX DE PASSAGE.

ART. 56. — *Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.*

Crédit demandé pour 1889.	fr.	30,000	»
— 1890.		40,000	»
En plus pour 1890. . . .	fr.	10,000	»

Une augmentation de 10,000 francs, à titre temporaire, est indispensable pour le renouvellement de quelques ouvrages importants au passage d'eau de la Tête-de-Flandre à Anvers.

SECTION IV. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

ART. 57. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, etc.*

Crédit demandé pour 1889.	fr.	900,530	»
— 1890.		791,130	»
En moins pour 1890. . . .	fr.	109,400	»

Cette diminution se justifie par la situation satisfaisante dans laquelle se trouvent les ouvrages des ports et de la côte.

SECTION VI — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 60. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.*

Crédit demandé pour 1889.	fr.	1,007,800	»
— 1890.		1,006,900	»
En moins pour 1890. . . .	fr.	900	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une somme de 900 francs a été transférée de l'article 60 à l'article 2 (personnel des ponts et chaussées de l'administration centrale).

ART. 61. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, etc., etc. — Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé pour 1889.	fr. 1,128,260 »
— 1890.	1,132,310 »
En plus pour 1890.	fr. 4,030 »

Cette augmentation est proposée en vue de la nomination :

1° D'un nouveau garde-rivière au service spécial de l'Escaut maritime et de ses affluents soumis à la marée.

L'étendue des cantons des agents préposés à la police des voies navigables ressortissant à ce service spécial est beaucoup trop développée pour que ces agents puissent assurer convenablement leur service. Il en résulte que de nombreuses infractions aux règlements n'ont pu être réprimées. Il importe de mettre fin à cette situation en créant un nouvel emploi de garde-rivière.

2° D'un éclusier et de deux aides éclusiers pour la manœuvre des écluses de la ci-devant porte de Bruxelles et de Gendbrugge à Gand.

La première de ces écluses a été livrée à la navigation à partir du 1^{er} janvier 1889, la nomination d'un éclusier se justifie par ce fait.

En ce qui concerne l'écluse de Gendbrugge, il n'a été prévu au Budget de 1889 qu'un crédit pour la nomination d'un éclusier. Il est nécessaire d'adjoindre à celui-ci deux aides.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut;

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de seize millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille trente-deux francs (fr. 16,799,032), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(236)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1890.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 *	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	604,694 *	
<i>Matériel</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	87,060 *	772,854 *
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	30,100 "	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	30,000 *	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 "	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	6,300 "	17,100 "
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus	160,000 "	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 "	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	144,100 "	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 "	
A REPORTER. . . fr.		457,700 "	789,954 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	457,700 "	789,034 "
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	205,100 "	
13	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides; traitement du personnel	94,000 "	
14	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 "	
15	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses	72,200 "	
16	Personnel du service des irrigations de la Campine. (Charge extraord. et temporaire.)	15,300 "	
17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)	4,000 "	
18	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 "	
19	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire).	57,800 "	2,053,730 "
20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	54,300 "	
21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 "	
22	Inspection de l'agriculture, agronomes de l'État, traitements, indemnités et frais de route. } Frais des champs d'expériences et frais d'études.	115,375 "	
23	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Traitements. Subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles Enseignement agricole dans les écoles normales Enseignement agricole dans les écoles d'adultes. (Écoles d'hiver.)	146,475 "	
24	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, dépenses diverses	452,255 "	
25	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État; boisement des dunes domaniales, etc.	97,000 "	
26	Défrichement; reboisement; subsides aux communes; dépenses diverses.	13,000 "	
27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau	14,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	"	2,845,684 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	2,845,684 •
	CHAPITRE IV.		
	INDUSTRIE.		
28	Inspection de l'Industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route	25,500 •	
29	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 •	
30	Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles ménagères, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	552,500 •	
31	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	35,050 •	678,450 •
32	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	22,200 •	
33	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions.	3,500 •	
34	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	3,700 •	
35	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	5,000 •	
	CHAPITRE V.		
	POIDS ET MESURES.		
36	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,350 •	
37	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 •	130,350 •
38	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
39	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	
40	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	70,000 •	2,082,000 •
41	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
42	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	3,736,484

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	5,736,484 •
	CHAPITRE VII.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
43	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. Frais de laboratoire pour l'analyse des denrées alimentaires	200,000 •	} 238,500 •
44	Académie royale de médecine.	38,500 •	
45	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1886 à 1890, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859	5,000 •	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
46	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés.	5,670,000 •	} 5,708,000 •
47	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	50,000 •	
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
48	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	700,000 •	} 1,000,000 •
49	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	100,000 •	
50	Entretien et réparation des asiles d'aliénés.	20,000 •	
51	Entretien et réparation des écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	6,000 •	
52	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000 •	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
53	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	1,982,820 •	} 10,220,310 •
54	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	237,600 •	
	Plantations.		
55	Plantations nouvelles	15,000 •	} 40,000 •
	Bacs et bateaux de passage.		
56	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	6,905,420 •	10,204,294 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	6,995,420 »	10,204,294 »
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		
57	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	791,150 »	
58	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	20,500 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
59	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
60	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,006,900 »	
61	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,132,510 »	
62	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et des élèves conducteurs de l'école spéciale du génie civil	19,000 »	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
63	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice.	150,050 »	
64	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc. du Palais de Justice de Bruxelles	39,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
65	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 »	
66	Matériel.	640 »	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
67	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	332,075 »	
68	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	338,715 »
	SECTION 3. — Carte géologique.		
69	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique	112,000 »	
	SECTION 4. — Caisses de prévoyance.		
70	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	
	A REPORTER. fr.	551,715 »	10,743,009 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	531,715 .	16,743,009 .
	SECTION 3. — Impressions, etc.		
71	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . .	7,000 .	
	CHAPITRE X.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
72	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 .	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
73	Frais de route et de séjour.	300 .	
74	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc . . .	7,000 .	10,200 .
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
75	Frais de route et de séjour	1,500 .	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
76	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	26,723 .	26,723
	CHAPITRE XII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
77	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	18,000 .	
78	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions	1,100 .	19,100 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		16,799,032 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

ou

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	a.	Traitement du Ministre
2	a.	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture et de l'industrie, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale. 277,400 »
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées. 284,769 »
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des mines. 42.523 »
GRADES.		
		Secrétaire général 1 10,000 à 12,000
		Directeur général 1 9,000 à 10,000
		Directeurs 6 7,000 à 8,000
		Chefs de division 11 5,500 à 6,500
		Chefs de bureau 6 4,200 à 5,000
		Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe. 28 2,200 à 4,000
		Commis d'ordre 44 1,400 à 2,700
		Employés temporaires 8 900 à 2,400
		Imprimeur-autographe et agents photographes 5 1,500 à 2,000
		Huissiers messagers. 24 1,400 à 2,500
		Concierges 7 700 à 1,200
		Boute-feu. 11 1,100 à 1,200
		Nettoyeuses. 15 700 à 800
PERSONNEL TECHNIQUE.		
		Directeurs généraux 2 12,000
		Administrateurs inspecteurs généraux 3 10,500
		Ingénieurs en chefs-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe 5 8,000 à 9,000
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe. 3 5,500 à 6,500
		Ingénieur de 1 ^{re} classe 1 5,000
		Ingénieurs de 2 ^e et 3 ^e classe. 5 3,100 à 3,500
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 25,060 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 26,000 »
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 18,000 »
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 15,000 »
	e.	Menues dépenses 5,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
604,694 »	609,74 »	»	5,100 »	653,594 »	655,741 »	
87,060 »	87,060 »	»	»	91,060 »	82,164 »	
712,754 »	717,864 »	»	5,100 »	763,454 »	758,905 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>	
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires : Administration centrale	4,300 »
	b.	Administration des ponts et chaussées et des mines	25,800 »
		<i>Honoraires des avocats.</i>	
5	a.	Honoraires des avocats du Département.	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS ET SECOURS.	
6	a.	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	
7	a.	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	
		TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.
		CHAPITRE III.	
		AGRICULTURE.	
8	a.	Indemnités pour bestiaux abattus.	
9	a.	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	
10	a.	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.	
11	a.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture	fr. 13,000 »
12	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles	180,000 »
	c.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne	4,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	8,100 »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
712,754 »	717,854 »	»	5,100 »	765,454 »	758,905 »	
30,100 »	30,100 »	»	»	29,900 »	32,618 »	
30,000 »	30,000 »	»	»	30,000 »	24,803 »	
772,854 »	777,954 »	»	5,100 »	825,354 »	816,326 »	
DIMINUTION. . .		5,100 »				
10,800	10,800	»	»	10,800	11,978 »	
6,300	6,300	»	»	7,300	7,287 »	
17,100	17,100	»	»	18,100	19,265 »	
160,000	160,000	»	»	180,000	138,929 »	
142,000	142,000	»	»	142,000	141,438 »	
144,100	144,100	»	»	129,100	121,100 »	
11,600	11,600	»	»	11,600	10,500 »	
205,100	205,100	»	»	205,100	291,099 »	
662,800	662,800	»	»	667,800	703,066 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																								
		REPORT. fr.																																																								
13	a.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides 65,500 »																																																								
	b.	Id. id. traitement du personnel . 30,700 »																																																								
14	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.																																																								
		Institut agricole. — Personnel.																																																								
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>6,500 à 7,500</td><td>7,000</td></tr><tr><td>Sous-directeur</td><td>1</td><td>6,000 à 7,000</td><td>7,000</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>8</td><td>5,500 à 6,500</td><td>38,000</td></tr><tr><td>Chargés de cours</td><td>"</td><td>"</td><td>2,450</td></tr><tr><td>Répétiteurs</td><td>4</td><td>2,500 à 3,500</td><td>13,000</td></tr><tr><td>Agent comptable</td><td>1</td><td>3,000 à 4,000</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Econome</td><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Préparateur de chimie</td><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>2,250</td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>3</td><td>1,600 à 2,000</td><td>6,100</td></tr><tr><td>Jardinier démonstrateur</td><td>1</td><td>1,200 à 1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Hommes de service, concierge</td><td>4</td><td>1,100 à 1,500</td><td>5,100</td></tr><tr><td>Indemnité de logement à deux agents et indemnités aux agents chargés de la conservations des biblio- thèques et des collections</td><td>"</td><td>"</td><td>2,500</td></tr><tr><td></td><td>22</td><td></td><td>91,000</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000	Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	7,000	Professeurs	8	5,500 à 6,500	38,000	Chargés de cours	"	"	2,450	Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,000	Agent comptable	1	3,000 à 4,000	3,000	Econome	1	2,000 à 3,000	3,000	Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,250	Surveillants	3	1,600 à 2,000	6,100	Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600	Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,100	Indemnité de logement à deux agents et indemnités aux agents chargés de la conservations des biblio- thèques et des collections	"	"	2,500		22		91,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																							
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000																																																							
Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	7,000																																																							
Professeurs	8	5,500 à 6,500	38,000																																																							
Chargés de cours	"	"	2,450																																																							
Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,000																																																							
Agent comptable	1	3,000 à 4,000	3,000																																																							
Econome	1	2,000 à 3,000	3,000																																																							
Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,250																																																							
Surveillants	3	1,600 à 2,000	6,100																																																							
Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600																																																							
Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,100																																																							
Indemnité de logement à deux agents et indemnités aux agents chargés de la conservations des biblio- thèques et des collections	"	"	2,500																																																							
	22		91,000																																																							
		École d'horticulture de Vilvoorde.																																																								
		<table><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>5,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>6</td><td>800 à 1,400</td><td>9,000</td></tr><tr><td>Chefs de culture</td><td>2</td><td>2,000 à 2,400</td><td>4,800</td></tr><tr><td>Surveillant</td><td>1</td><td>"</td><td>1,100</td></tr><tr><td></td><td>10</td><td></td><td>17,800</td></tr></table>	Directeur	1	5,000	5,000	Professeurs	6	800 à 1,400	9,000	Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,800	Surveillant	1	"	1,100		10		17,800																																				
Directeur	1	5,000	5,000																																																							
Professeurs	6	800 à 1,400	9,000																																																							
Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,800																																																							
Surveillant	1	"	1,100																																																							
	10		17,800																																																							
		Écoles d'horticulture de Gand.																																																								
		<table><tr><td>Professeurs</td><td>6</td><td>500 à 3,300</td><td>11,200</td></tr></table>	Professeurs	6	500 à 3,300	11,200																																																				
Professeurs	6	500 à 3,300	11,200																																																							
15	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de sur- veillance et des jurys; bourses.																																																								
16	»	Service des irrigations de la Campine. — Personnel. — Traitements :																																																								
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>1,800</td></tr><tr><td>Irrigateurs</td><td>5</td><td>6,800</td></tr><tr><td>Frais de bureau et frais de route</td><td>"</td><td>1,200</td></tr><tr><td></td><td>7</td><td>15,300</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	5,500	Commis	1	1,800	Irrigateurs	5	6,800	Frais de bureau et frais de route	"	1,200		7	15,300																																						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																																								
Directeur	1	5,500																																																								
Commis	1	1,800																																																								
Irrigateurs	5	6,800																																																								
Frais de bureau et frais de route	"	1,200																																																								
	7	15,300																																																								
		A REPORTER. fr.																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
662,800	662,800	»	»	667,800	703,066	
94,000	94,000	»	»	74,000	»	
120,000	120,000	»	»	120,000	118,632	
72,200	72,200	»	»	72,200	71,781	
a) 15,300	15,300	»	»	15,500	15,233	a) Charge extraordinaire et temporaire.
964,300	964,500	»	»	949,300	908,712	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
		REPORT. fr.																																																												
17	»	Frais relatifs aux irrigations de la Campine																																																												
18	»	École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Frais de la commission de surveillance. — Traite- ment de disponibilité :																																																												
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>6,500 à 7,500</td><td>7,500</td></tr><tr><td>Professeurs.</td><td>8</td><td>5,500 à 6,500 4,000 à 5,000</td><td>43,500</td></tr><tr><td>Aumônier</td><td>1</td><td>1,800 à 2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Chargés de cours</td><td>2</td><td>"</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Répétiteurs.</td><td>3</td><td>2,500 à 3,500</td><td>11,500</td></tr><tr><td>Agent comptable</td><td>1</td><td>3,000 à 4,000</td><td>4,000</td></tr><tr><td>Secrétaire de la direction, bibliothécaire.</td><td>1</td><td>2,000 à 2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Appariteur.</td><td>1</td><td>1,600 à 2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Aide-préparateur de chimie.</td><td>1</td><td>1,500 à 1,500</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Maréchal ferrant</td><td>1</td><td>1,200 à 1,500</td><td>1,200</td></tr><tr><td>Palefrenier-chef.</td><td>1</td><td>1,300 à 1,500</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Garçons de laboratoire et jardinier.</td><td>4</td><td>1,200 à 1,400</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Concierge. — Gens de service et palefreniers.</td><td>8</td><td>1,100 à 1,500</td><td>8,400</td></tr><tr><td>Commission de surveillance, indemnités pour travail extraordinaire et traitement de disponibilité</td><td>"</td><td>"</td><td>7,325</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500	Professeurs.	8	5,500 à 6,500 4,000 à 5,000	43,500	Aumônier	1	1,800 à 2,000	2,000	Chargés de cours	2	"	3,000	Répétiteurs.	3	2,500 à 3,500	11,500	Agent comptable	1	3,000 à 4,000	4,000	Secrétaire de la direction, bibliothécaire.	1	2,000 à 2,400	2,400	Appariteur.	1	1,600 à 2,000	2,000	Aide-préparateur de chimie.	1	1,500 à 1,500	1,500	Maréchal ferrant	1	1,200 à 1,500	1,200	Palefrenier-chef.	1	1,300 à 1,500	1,500	Garçons de laboratoire et jardinier.	4	1,200 à 1,400	6,000	Concierge. — Gens de service et palefreniers.	8	1,100 à 1,500	8,400	Commission de surveillance, indemnités pour travail extraordinaire et traitement de disponibilité	"	"	7,325
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																											
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500																																																											
Professeurs.	8	5,500 à 6,500 4,000 à 5,000	43,500																																																											
Aumônier	1	1,800 à 2,000	2,000																																																											
Chargés de cours	2	"	3,000																																																											
Répétiteurs.	3	2,500 à 3,500	11,500																																																											
Agent comptable	1	3,000 à 4,000	4,000																																																											
Secrétaire de la direction, bibliothécaire.	1	2,000 à 2,400	2,400																																																											
Appariteur.	1	1,600 à 2,000	2,000																																																											
Aide-préparateur de chimie.	1	1,500 à 1,500	1,500																																																											
Maréchal ferrant	1	1,200 à 1,500	1,200																																																											
Palefrenier-chef.	1	1,300 à 1,500	1,500																																																											
Garçons de laboratoire et jardinier.	4	1,200 à 1,400	6,000																																																											
Concierge. — Gens de service et palefreniers.	8	1,100 à 1,500	8,400																																																											
Commission de surveillance, indemnités pour travail extraordinaire et traitement de disponibilité	"	"	7,325																																																											
19	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 54,800 »																																																												
	b.	Jury vétérinaire. 6,000 »																																																												
20	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																																																												
21	»	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture																																																												
	a.	Traitement de l'inspecteur général de l'Agriculture 7,000 »																																																												
	b.	Frais de route 3,000 »																																																												
22	c.	Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État. 75,000 »																																																												
	d.	Frais des champs d'expériences et frais d'études. 30,575 »																																																												
	a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. — Traitements. — Subsidés; acquisitions d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles 92,475 »																																																												
23	b.	Enseignement agricole dans les écoles normales. 4,000 »																																																												
	c.	Id. id. dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). 50,000 »																																																												
		A REPORTER. fr.																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
964,300	964,300	»	»	949,300	908,712	
a) 4,000	4,000	»	»	5,000	5,045	a) Charge extraordinaire.
102,525	102,525	»	»	102,525	102,825	
b) 57,800	57,800	»	»	57,800	57,797	b) Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
34,300	34,300	»	»	34,300	34,300	
54,700	54,700	»	»	54,700	54,689	
115,575	109,575	6,000	»			
				240,850	143,922	
146,475	146,475	»	»			
1,479,475	1,473,475	6,000	»	1,444,475	1,507,288	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. . . . fr.																																	
24	a.	Eaux et forêts. — Traitement du personnel :																																	
			<table><thead><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT.</th><th>CHARGES.</th></tr></thead><tbody><tr><td>9</td><td>4,800 à 6,000</td><td>48,600</td></tr><tr><td>5</td><td>5,800</td><td>11,400</td></tr><tr><td>25</td><td>2,400 à 5,200</td><td>56,200</td></tr><tr><td>Indéterminé</td><td>2,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>2</td><td>1,500</td><td>3,000</td></tr><tr><td>0</td><td>1,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>0</td><td>990 à 1,485</td><td>9,685</td></tr><tr><td>55</td><td>700 à 900</td><td>4,545</td></tr><tr><td>519</td><td>50 à 800</td><td>231,350</td></tr></tbody></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.	9	4,800 à 6,000	48,600	5	5,800	11,400	25	2,400 à 5,200	56,200	Indéterminé	2,000	9,000	2	1,500	3,000	0	1,000	9,000	0	990 à 1,485	9,685	55	700 à 900	4,545	519	50 à 800	231,350		
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.																																
	9	4,800 à 6,000	48,600																																
	5	5,800	11,400																																
	25	2,400 à 5,200	56,200																																
	Indéterminé	2,000	9,000																																
	2	1,500	3,000																																
	0	1,000	9,000																																
	0	990 à 1,485	9,685																																
	55	700 à 900	4,545																																
	519	50 à 800	231,350																																
		Inspecteurs	9	48,600																															
		Sous-inspecteurs	5	11,400																															
		Gardes généraux	25	56,200																															
	Gardes généraux adjoints	Indéterminé	9,000																																
	Aspirants.	2	3,000																																
	Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	0	9,000																																
	Id. sans triage des forêts et de la pêche	0	9,685																																
	Id. avec id. id.	55	4,545																																
	Gardes des forêts et de la pêche	519	231,350																																
	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs		5,400	»																														
	c.	Id. id. id. de certains chefs de cantonnement		1,500	»																														
	d.	Id. de frais de route et de séjour des membres des commissions d'études, d'aménagement et de reboisement		4,000	»																														
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc.		16,300	»																														
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes		600	»																														
	g.	Armement et équipement		1,300	»																														
	h.	Dépenses diverses		1,365	»																														
		Forêts domaniales.																																	
25	a.	Travaux de culture et d'amélioration		56,000	»																														
	b.	Construction et entretien de maisons forestières		5,000	»																														
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.		25,000	»																														
	d.	Arpentage des coupes		3,500	»																														
	e.	Boisement des dunes domaniales		7,500	»																														
		Défrichement. — Reboisement. — Pisciculture.																																	
26	»	Subsides aux communes pour reboisement de terrains incultes. — Dépenses diverses																																	
27	»	Pisciculture. — Repeuplement des cours d'eau																																	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,479,475	1,473,475	6,000	»	1,444,475	1,507,288	
452,255	452,255	»	»	452,255	452,204	
97,000	97,000	»	»	97,000	84,917	
15,000	13,000	»	»	27,000	24,247	
14,000	14,000	»	»			
2,058,730	2,049,730	6,000	»	2,020,730	1,868,656	
AUGMENTATION. . fr.		6,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
CHAPITRE IV.																	
INDUSTRIE.																	
a.		Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités 15,000 »															
28		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">7,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteur.</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: right;">5,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs des ateliers d'apprentissage.</td><td style="text-align: center;">2</td><td style="text-align: right;">3,000</td></tr> <tr> <td></td><td style="text-align: center;">4</td><td style="text-align: right;">15,000</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	7,000	Inspecteur.	1	5,000	Inspecteurs des ateliers d'apprentissage.	2	3,000		4	15,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.															
Inspecteur général	1	7,000															
Inspecteur.	1	5,000															
Inspecteurs des ateliers d'apprentissage.	2	3,000															
	4	15,000															
b.		Frais de route 8,500 »															
29	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 30,000 »															
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »															
50	a.	Enseignement professionnel. — Ecoles industrielles. — Ecoles ménagères — Matériel. — Missions. — Subsidés aux expositions. — Dépenses diverses 485,500 »															
	b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 47,000 »															
51	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 32,750 »															
	b.	Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels 2,300 »															
52		Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes, 26 agents (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)															
53		Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression.															
54		Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879															
55		Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884															
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,800	9,500	14,000	"	9,500	7,917	
53,000	55,000	"	"	55,000	47,568	
532,500	546,500	"	14,000	561,500	420,591	
55,050	55,050	"	"	55,050	30,862	
22,200	22,200	"	"	22,200	20,685	
3,500	3,500	"	"	3,500	"	
3,700	5,700	"	"	3,700	2,200	
3,000	5,000	"	"	5,000	2,328	
678,450	678,450	14,000	14,000	693,450	532,149	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
CHAPITRE V. POIDS ET MESURES.																																						
36	a.	<table><thead><tr><th>CLASSE.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr></thead><tbody><tr><td>1^{re}</td><td>6</td><td>4,000 à 5,000</td><td>28,500</td></tr><tr><td>2^e</td><td>4</td><td>4,200</td><td>16,800</td></tr><tr><td>2^e</td><td>6</td><td>3,000 à 3,500</td><td>18,700</td></tr><tr><td>adjoint</td><td>1</td><td>4,600</td><td>4,600</td></tr><tr><td>id.</td><td>3</td><td>2,000 à 2,500</td><td>7,250</td></tr><tr><td>— aide vérificateur temporaire.</td><td>1</td><td>1,500</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Frais d'intérim et d'inspection</td><td></td><td></td><td>5,000</td></tr><tr><td></td><td>21</td><td></td><td>82,350</td></tr></tbody></table>	CLASSE.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	1 ^{re}	6	4,000 à 5,000	28,500	2 ^e	4	4,200	16,800	2 ^e	6	3,000 à 3,500	18,700	adjoint	1	4,600	4,600	id.	3	2,000 à 2,500	7,250	— aide vérificateur temporaire.	1	1,500	1,500	Frais d'intérim et d'inspection			5,000		21		82,350
		CLASSE.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																	
		1 ^{re}	6	4,000 à 5,000	28,500																																	
		2 ^e	4	4,200	16,800																																	
		2 ^e	6	3,000 à 3,500	18,700																																	
		adjoint	1	4,600	4,600																																	
		id.	3	2,000 à 2,500	7,250																																	
		— aide vérificateur temporaire.	1	1,500	1,500																																	
		Frais d'intérim et d'inspection			5,000																																	
			21		82,350																																	
37	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs																																				
38	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures .																																				
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																																						
CHAPITRE VI. VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.																																						
39	a.	Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables fr. 1,850,000 »																																				
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . . 150,000 »																																				
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection 30,000 »																																				
40		<table><thead><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,500</td><td>8,500</td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>3</td><td>4,000 et 6,500</td><td>15,500</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>5 000</td><td>5,000</td></tr></tbody></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Inspecteur général	1	8,500	8,500	Inspecteurs	3	4,000 et 6,500	15,500	Chef de bureau	1	5 000	5,000																				
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																	
		Inspecteur général	1	8,500	8,500																																	
		Inspecteurs	3	4,000 et 6,500	15,500																																	
Chef de bureau	1	5 000	5,000																																			
b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers 40,000 »																																					
41	»	Frais de route et de séjour de l'inspection																																				
42	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection																																				
TOTAL DU CHAPITRE VI fr.																																						

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
82,550	82,550	»	»	82,350	78,117 »	
36,000	56,000	»	»	36,000	33,000 »	
12,000	12,000	»	»	12,000	5,772 »	
130,550	150,550	»	»	130,350	116,889 »	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	2,000,000 »	
70,000	70,000	»	»	70,000	65,883 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,023 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	4,000 »	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,076,916 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 18,000 "
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel 5,000 "
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 90,000 "
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. 10,000 "
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central 22,500 "
	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes 10,000 "
43	g.	Subside à la Société royale de médecine publique. 12,000 "
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres 8,000 "
	i.	Impressions et dépenses diverses 4,000 "
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 9,000 "
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 3,000 "
	l.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène 5,000 "
	m.	Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle 1,500 "
	n.	Frais de laboratoire pour l'analyse des denrées alimentaires 2,000 "
44	"	Académie royale de médecine
45	"	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1886 à 1890 institué par arrêté royal du 25 novembre 1859.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	200,000	"	"	208,000	199,851	
33,500	33,500	"	"	33,500	33,500	
5,000	"	5,000	"	"	"	
258,500	233,500	5,000	"	241,500	233,351	
AUGMENTATION . . .		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
PONTES ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTES ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes et des parcs publics, entretien de nouvelles sections. fr. 2,700,000 »
46	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Payement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000 »
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides . . . 370,000 »
47	.	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
48	.	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.
49	.	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux
50	.	Entretien et réparation des asiles d'aliénés
51	.	Entretien et réparation des écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem
52	.	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils. .
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,670,000	3,670,000	»	»	3,670,000	3,622,207	
50,000	51,000	19,000	»	51,000	29,677	
3,720,000	3,701,000	19,000	»	3,701,000	3,651,884	
AUGMENTATION. . fr.		19,000				
700,000	700,000	»	»	750,000	710,959	
100,000	100,000	»	»	»	»	
20,000	20,000	»	»	»	»	
6,000	6,000	»	»	»	»	
174,000	174,000	»	»	199,000	127,857	
1,000,000	1,000,000	»	»	929,000	858,816	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES LACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 553,900 »
b.		Sambre 151,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe 85,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 146,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 112,500 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc 82,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escant 115,800 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo 8,000 »
i.		— — vers Hasselt 51,000 »
j.		— — vers Turnhout 6,500 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. 18,200 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escant, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escant maritime. 140,900 »
m.		Haine 3,000 »
n.		Lys 82,450 »
o.		Dendre 4,500 »
p.		Dorme 2,600 »
q.		Rupel 14,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe 11,500 »
s.		Petite Nèthe canalisée 18,000 »
t.		Dyle et Demer 29,000 »
u.		Scenne 7,550 »
v.		Canal du Centre 19,000 »
w.		— de Mons à Condé 26,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing 29,500 »
y.		— de la Lys à l'Yperlée 1,800 »
z.		— de Roulers à la Lys 15,000 »
a'.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst 104,000 »
b'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges 7,000 »
c'.		— de Gand par Bruges à Oostende et canal dit de raccordement à Gand 156,000 »
d'.		— de Plasschendaele à Nieupoort 7,500 »
e'.		— de Selzaete à la mer du Nord 50,500 »
f'.		— de Gand à Terneuzen 79,200 »
g'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleele 5,000 »
BASSIN DE L'YSER.		
h'.		Yser 16,000 »
i'.		Canal de Loo 21,000 »
j'.		— d'Ypres à l'Yser 8,120 »
k'.		— de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit : Langeleed 10,000 »
DIVERS.		
l'.		Barrage de la Gileppe 1,000 »
m'.		Lignes télégraphiques 25,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,982,820	2,054,070	»	71,250	2,159,610	1,922,528	
1,982,820	2,054,070	»	71,250	2,159,610	1,922,528	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr.	70,000 >
	b.	Sambre	31,000 >
	c.	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000 >
	d.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	4,000 >
	e.	— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé	5,000 >
	f.	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	20,000 >
	g.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	8,000 >
	h.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	3,000 >
	i.	— — vers Hasselt.	8,000 >
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
84	j.	Escaut, dans les provinces de Hainaut et de la Flandre orientale	50,300 >
	k.	Lys	4,000 >
	l.	Nèthe inférieure	1,300 >
	m.	Dyle et Demer	5,000 >
	n.	Canal de Mons à Condé	5,000 >
	o.	— de Pommerœul à Antoing	1,500 >
	p.	— de Roulers à la Lys	3,000 >
	q.	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord à Heyst	2,000 >
	r.	— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand	14,000 >
		BASSIN DE L'YSER.	
	s.	Canal de Loo	6,000 >
	t.	— de Nieupoort par Furnes à la frontière de France	1,500 >
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,982,820	2,054,070	»	71,250	2,159,610	1,922,328	
257,600	250,000	7,600	»	250,000	187,863	
2,220,420	2,284,070	7,600	71,250	2,389,610	2,109,893	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Plantations.</i>
55	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
56	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passages existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende 256,500 »
	b.	Port de Nieuport 157,000 »
57	c.	Port de Blankenberghe 50,000 »
	d.	Côtes 320,000 »
	e.	Phares et fanaux 7,650 »
		À REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,220,420	2,284,070	7,600	71,250	2,389,610	2,109,893	
15,000	15,000	»	»	15,000	1,275	
40,000	30,000	40,000	»	45,000	41,628	
2,275,420	2,329,070	17,600	71,250	2,449,610	2,152,796	
DIMINUTION . . fr.		55,650				
791,150	900,530	»	109,400	710,530	777,244	
791,150	900,530	»	109,400	710,530	777,244	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																			
		REPORT. fr.																																																																			
		Travaux d'amélioration des ports , côtes , phares et fanaux.																																																																			
58	a.	Port d'Ostende fr. .																																																																			
	b.	Port de Nieuport																																																																			
	c.	Côtes 20,000 .																																																																			
	d.	Phares et fanaux 500 .																																																																			
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. . . fr.																																																																			
		CINQUIÈME SECTION.																																																																			
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.																																																																			
59	,	Études de projets ; frais de levés de plans ; achats d'instruments, de cartes et de livres ; matériel, impressions, etc. ; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.																																																																			
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . fr.																																																																			
		SIXIÈME SECTION.																																																																			
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.																																																																			
60	,	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées ; frais de bureau et de déplacement																																																																			
		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">TRAITEMENTS.</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">Observations.</th></tr><tr><th>réglemen- taires.</th><th>effectifs.</th></tr><tr><td>Ingénieur en chef directeur de 1^{re} classe. .</td><td>9,000</td><td>5</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieur en chef directeur de 2^e classe. .</td><td>8,000</td><td>10</td><td>8</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieur principal de 1^{re} classe.</td><td>6,500 - 7,000</td><td>5</td><td>6</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>5,500 - 6,000</td><td>5</td><td>7</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieur de 1^{re} classe.</td><td>4,500 - 5,000</td><td>12</td><td>11</td><td>dont 1 adjoint au corps.</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>3,500 - 4,000</td><td>23</td><td>21</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe.</td><td>2,700 - 3,100</td><td>11</td><td>14</td><td>dont 4 faisant fonctions d'ingé- nieur d'arrondissement.</td></tr><tr><td>Conducteur principal de 1^{re} classe. . . .</td><td>4,500 à 5,500</td><td>12</td><td>12</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>3,500 - 4,000</td><td>20</td><td>19</td><td></td></tr><tr><td>Conducteur de 1^{re} classe.</td><td>2,000 - 3,200</td><td>42</td><td>42</td><td>dont 1 adjoint au corps.</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>2,350 - 2,600</td><td>40</td><td>40</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe.</td><td>1,000 - 2,100</td><td>40</td><td>31</td><td></td></tr></table>	GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.	réglemen- taires.	effectifs.	Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe. .	9,000	5	5		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe. .	8,000	10	8		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	5	6		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	5	7		Ingénieur de 1 ^{re} classe.	4,500 - 5,000	12	11	dont 1 adjoint au corps.	Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	23	21		Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100	11	14	dont 4 faisant fonctions d'ingé- nieur d'arrondissement.	Conducteur principal de 1 ^{re} classe. . . .	4,500 à 5,500	12	12		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	20	19		Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,000 - 3,200	42	42	dont 1 adjoint au corps.	Id. de 2 ^e classe.	2,350 - 2,600	40	40		Id. de 3 ^e classe.	1,000 - 2,100	40	31	
GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES			Observations.																																																																
		réglemen- taires.	effectifs.																																																																		
Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe. .	9,000	5	5																																																																		
Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe. .	8,000	10	8																																																																		
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	5	6																																																																		
Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	5	7																																																																		
Ingénieur de 1 ^{re} classe.	4,500 - 5,000	12	11	dont 1 adjoint au corps.																																																																	
Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	23	21																																																																		
Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100	11	14	dont 4 faisant fonctions d'ingé- nieur d'arrondissement.																																																																	
Conducteur principal de 1 ^{re} classe. . . .	4,500 à 5,500	12	12																																																																		
Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	20	19																																																																		
Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,000 - 3,200	42	42	dont 1 adjoint au corps.																																																																	
Id. de 2 ^e classe.	2,350 - 2,600	40	40																																																																		
Id. de 3 ^e classe.	1,000 - 2,100	40	31																																																																		
		A REPORTER. fr.																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
791,150	900,530	»	109,400	710,530	777,244	
20,500	20,500	»	»	34,000	60,495	
811,650	921,030	»	109,400	744,530	837,739	
DIMINUTION . . fr.		109,400				
75,000	75,000	»	»	75,000	70,012	
75,000	75,000	»	»	75,000	70,012	
1,006,900	1,007,800	»	900	1,007,800	1,007,650	
1,006,900	1,007,800	»	900	1,007,800	1,007,650	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
61	*	REPORT. fr.			
		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires. effectifs.	Observations.
Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.					
		Chef de division	5,000	1	à titre personnel.
		Chef de bureau	4,500 3,500 - 4,000	11 8	idem.
		Commis-chef.	3,500 2,800 - 3,200	18	1 à raison de 6 années de jouissance du même traitement 12 dont 1 payé sur ressources extra-ordinaires.
		Commis-dessinateur.	2,800 1,500 à 2,500	20	1 à raison de 6 années de jouissance du même traitement. 13 dont 10 payés sur ressources extra-ordinaires.
		Commis de 1 ^{re} classe	2,800 2,200 - 2,500	53	4 à raison de 6 années de jouissance du même traitement. 31 dont 3 payés sur ressources extra-ordinaires.
		Id. de 2 ^e classe.	1,650 - 2,000	30	23 dont 2 payés idem.
		Id. de 3 ^e classe.	1,100 - 1,500	10	12 dont 1 payé idem.
		Surveillant.	2,800 1,800 à 2,500	30	2 à raison de 6 années de jouissance du même traitement. 27
		Messenger	1,100 - 1,500	11	11
		Messenger temporaire	65 fr. et 90 fr. par mois.	"	2
		Id. temporaire au service des bureaux des ingénieurs	3 fr par jour à 275 fr. p. mois	"	00 dont 47 payés sur ressources extra-ordinaires.
		Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr 5 50 par jour à 250 fr. p. mois.	"	71 dont 57 payés idem.
Personnel des voies navigables.					
		Sous-conservateur	2,000	"	1
		Sergent d'eau	1,000 à 1,500	"	20
		Garde-rivière	900 à 1,300	"	24
		Garde-canal.	775 à 1,200	"	32
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,006,900	1,007,800	"	900	1,007,800	1,007,630	
1,132,310	1,128,260	4,050	"	1,120,388	1,092,749	
2,139,210	2,136,060	4,050	900	2,128,188	2,100,379	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires effectifs.	Observations.
REPORT. fr.					
Personnel des voies navigables (SUITE).					
	Garde-canal-pontonier	825	"	1	
	Garde-digues	80 fr par mois	"	1	
	Chef-garde-dunes	1,550	"	1	
	Garde-dunes	775 à 1,000	"	9	
	Garde-souterrain	825	"	1	
	Cantonnier maritime	900	"	2	
	Gardien de barrage	1,200	"	1	
	Chef-éclusier	1,550 à 2,200	"	4	
	Éclusier-receveur	450 à 1,400	"	55	
	Éclusier receveur principal	725	"	1	
	Éclusier-contrôleur	775 à 1,500	"	12	
	Éclusier-barragiste	900 à 1,200	"	10	
	Éclusier-garde-rivière	900 à 1,200	"	2	
	Éclusier-machiniste	1,500	"	1	
	Éclusier-garde-canal	1,200	"	1	
	Éclusier	50 fr. p. mois 1,300 fr. par an.	"	136	
	Chef-aide-éclusier	1,000 - 1,100	"	4	
	Aide-éclusier-chauffeur	775	"	1	
	Aide-éclusier machiniste	1,000	"	1	
	Aide-éclusier-garde-déversoir	1,100	"	1	
	Aide-éclusier	200 à 1,000	"	108	
	Chef-pontonier	1,400	"	1	
	Sous-chef-pontonier	1,200	"	1	
	Pontonier-garde-rivière	950	"	1	
	Pontonier-receveur	675 à 900	"	4	
	Pontonier-contrôleur	675 à 775	"	4	
	Pontonier	180 à 1,100	"	170	
	Pontonier-aide-éclusier	775	"	1	
	Aide-pontonier	500 à 775	"	10	
	Machiniste-éclusier-receveur	1,050	"	1	
	Machiniste	900 à 1,100	"	2	
	Garde-déversoir	675 à 1,000	"	24	
	Jaugeur	350	"	1	
	Timonier-chef-plongeur	1,400	"	1	
	Machiniste-mécanicien	fr. 4,50 par jour	"	1	
	Passeur d'eau	100 à 775	"	4	
62	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et des élèves-conducteurs de l'école spéciale du génie civil.				
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,139,210	2,156,060	4,050	900	2,128,185	2,100,579	
19,000	19,000	,	,	19,000	15,791	
2,158,210	2,155,060	4,050	900	2,147,185	2,116,170	
AUGMENTATION. . fr.		3,150				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NOMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
63	"	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice; frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice
64	"	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.
Récapitulation du chapitre VIII.		
1 ^{re} SECTION		
2 ^e —		
3 ^e —		
4 ^e —		
5 ^e —		
6 ^e —		
7 ^e —		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.
CHAPITRE IX.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
65	"	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement
66	"	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.		
67	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
68	"	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
3^{me} SECTION — Carte géologique.		
69	"	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
150,050	150,050	"	"	150,050	98,144	
39,000	59,000	"	"	39,000	7,999	
189,050	189,050	"	"	189,050	103,140	
3,720,000	3,701,000	19,000	"	3,701,000	3,651,884	
1,000,000	1,000,000	"	"	929,100	858,816	
2,275,420	2,329,070	"	53,650	2,449,610	2,152,796	
811,630	921,050	"	109,400	744,550	857,739	
73,000	75,000	"	"	73,000	70,012	
2,158,210	2,155,060	3,150	"	2,147,185	2,116,170	
189,050	189,050	"	"	189,050	103,140	
10,229,510	10,370,210	22,150	163,050	10,238,375	9,770,557	
DIMINUTION. . . fr		140,900				
32,000	32,000	"	"	32,000	31,600	
640	640	"	"	640	539	
332,075	332,075	"	"	325,650	331,428	
10,000	10,000	"	"	10,000	8,485	
112,000	112,000	"	"	"	"	
486,715	486,715	"	"	368,290	372,052	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		4 ^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
70	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		5 ^{me} SECTION. — Impressions, etc.
71	"	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.
		CHAPITRE X.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
72	"	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
73	"	Frais de route et de séjour.
74	"	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		5 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
75	"	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.
		CHAPITRE XI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
76	"	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
77	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse
78	"	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
486,715	486,715	»	»	368,290	372,052	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000	
7,000	7,000	»	»	18,000	6,978	
538,715	558,715	»	»	431,290	424,030	
500	500	»	»	500	172	
500	500	»	»	300	91	
7,900	7,900	»	»	7,900	7,900	
1,500	1,500	»	»	1,500	227	
10,200	10,200	»	»	10,200	8,390	
26,723	26,723	»	»	24,656	22,308	
26,723	26,723	»	»	24,656	22,308	
18,000	18,000	»	»	18,000	23,911	
1,100	1,100	»	»	1,100	1,100	
19,100	19,100	»	»	19,100	25,011	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> 	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Industrie
V.	Poids et mesures
VI.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
VII.	Service de santé
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Mines.
X.	Commissions
XI.	Traitements de disponibilité
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
772,854	777,954	»	5,100	825,354	816,526	
17,100	17,100	»	»	18,100	19,265	
2,055,750	2,049,750	6,000	»	2,020,750	1,868,656	
678,450	678,450	»	»	693,450	552,149	
130,350	150,350	»	»	150,550	116,889	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,076,916	
258,500	255,500	5,000	»	241,500	255,551	
10,229,310	10,570,210	»	140,900	10,235,575	9,770,537	
538,715	538,715	»	»	451,290	424,050	
10,200	10,200	»	»	10,200	8,590	
26,725	26,725	»	»	24,636	22,508	
19,100	19,100	»	»	19,100	25,011	
16,799,052	16,934,052	11,000	146,000	16,752,105	15,915,848	
DIMINUTION . . . fr.		135,000				

(280)

VIII.
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1890, est provisoirement arrêté à la somme de. fr. 91,903,897 »

Comparé à celui de l'exercice 1889, dont la Législature est actuellement saisie et qui s'élève à 91,815,535 »

il présente une augmentation de. fr. 88,362 »

laquelle est le résultat des modifications suivantes :

1^o Augmentation de 5,000 »
à l'article 22, destinée à parfaire un crédit dont la moitié seulement a été portée au Budget de 1889 et transfert d'une somme de 3,200 francs de cet article à l'article 29.

2^o Complément de crédits, à concurrence de 44,017 »
pour le service des Postes (art. 35 et 36) et de 39,345 »
pour le service des Télégraphes (art. 42) dont la première partie est demandée au Budget de 1889 et justifiée aux pages 167, 168 et 169 du document de la Chambre des Représentants, n^o 4, de la session de 1888-1889.

TOTAL ÉGAL. . . fr. 88,362 »

Le Budget de 1889 n'étant pas voté, le Département doit nécessairement s'en tenir actuellement à ces seules modifications, sauf à proposer ultérieurement les amendements — dont une connaissance plus exacte des besoins des services en 1890 — démontrera la nécessité.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de quatre-vingt-onze millions neuf cent trois mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs (91,903,897 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(284)

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	348,075 •
2	— des fonctionnaires et employés	177,175 •	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale	8,000 •	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 •	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauf- fage, éclairage, menues dépenses	65,000 •	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 •	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	471,015 •	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	120,460 •	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 •	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 •	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	40,000 •	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 •	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,521,740 •	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,402,764 •	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,805,458 •	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	1,783,320 •	
A REPORTER. . . . fr.		18,861,757 •	348,075 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	18,861,757 »	548,075 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,677,770 »	73,188,108
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,949,500 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	586,600 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,005,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	13,700,000 »	
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,383,494 »	73,188,108
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,263,451 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	390,000 »	
25	Frais d'exploitation	1,941,000 »	
26	Camionnage	1,700,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	600,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	50,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,817,520 »	73,188,108
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	91,016 »	
31	Primes pour application régulière de taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 »	
	CHAPITRE III		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	87,894 »	73,536,185 »
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	100,650 »	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	158,500 »	
	A REPORTER. fr.	546,844 »	73,536,185 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	340,844 •	73,536,183 •
	SECTION 2. — Postes.		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,734,639 •	13,947,122 •
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,043,213 •	
37	Transport des dépêches	481,210 •	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	603,000 •	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 •	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	723,820 •	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 •	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,748,231 •	50,000 •
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	900,915 •	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	300,000 •	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	2,000 •	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000 •	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,136,596 •	4,270,317 •
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	219,280 •	
49	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,540,000 •	
50	Subsides.	99,735 •	
51	Traction et matériel	1,274,706 •	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 •	5,000 •
	A REPORTER. . . fr.	•	91,758,822 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	91,758,622 »
	CHAPITRE VI.		
55	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	77,000 »	77,000 »
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme	22,200 »	22,200 »
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	50,525 »	50,525 »
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	»	91,905,897 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	"	Traitement du Ministre	fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés	130,750 "
	b.	Secrétariat général.	37,425 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général	
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc.	17,600 "
5	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau	16,650 "
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles.	50,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département	
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général	fr. 378,315 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Nasse d'habillement. Magasin central, fabrication des billets de voyageurs	71,600 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.	21,100 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage.	52,800 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	21,460 "
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central.	20,200 "
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son	25,000 "
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>			
9	a.	Imprimés et autographies	235,000 "
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc.	66,000 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes rendus, cahiers des charges, etc.).	200,000 "
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité	161,000 "
10	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	0,000 "
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 "
			TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS proposés	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés	DÉPENSES de	Observations.
POUR L'EXERCICE 1890.	POUR L'EXERCICE 1889.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	POUR L'EXERCICE 1888.	L'EXERCICE 1887.	
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1887 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
177,175	177,175	»	»	185,175	177,692 81	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,228 64	
41,900	41,900	»	»	41,900	41,899 12	
65,000	65,000	»	»	65,000	41,559 05	
35,000	35,000	»	»	35,000	50,912 56	
348,075	348,075	»	»	354,075	519,522 16	
471,015	471,015	»	»	409,515	477,587 07	
126,460	126,460	»	»	126,460	125,460 »	
660,000	660,000	»	»	660,000	555,725 48 4,775 17	
40,000	40,000	»	»	40,000	40,000 »	
40,000	40,000	»	»	40,000	40,000 »	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,999 05	
1,348,475	1,348,475	»	»	1,346,775	1,226,769 00 4,775 17	

74

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 108,570 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,219,070 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 101,500 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 5,935,704 »
	b.	Entretien ordinaire des voies, ouvrages d'art, bâtiments et dépendances de la route, réception et renouvellement des billes rails, ballast, etc (chefs-poseurs, poseurs, maçons, charpentiers, forgerons, etc) 4,467,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,160,800 »
	b.	— de rails et accessoires 1,198,658 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 440,000 »
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux, main-d'œuvre pour travaux d'entretien extraordinaire et de renouvellement des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants. 1,400,000 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,520 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État 210,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1887 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
1,521,740	1,521,740	•	•	1,512,140	1,507,789 21	
10,402,764	10,402,764	•	•	10,259,614	9,350,258 97	
5,805,458	5,805,458	•	•	2,671,500	1,900,000 •	
1,783,520	1,783,520	•	•	1,943,520	2,420,869 48 35,705 90	
17,513,282	17,513,282	•	•	16,566,574	15,227,897 06 86,705 90	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 283,200 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 854,250 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 353,180 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 100,540 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 86,600 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,573,030 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 2,805,000 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 106,500 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,467,000 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 293,300 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 274,400 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 7,000 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 4,540,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 465,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,075,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,850,000 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 641,000 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 3,250,000 »
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,677,770	1,677,770	»	»	1,660,970	1,641,256 27	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1887 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
10,940,500	10,940,500	»	»	10,820,140	10,511,840	
586,600	586,600	»	»	557,300	551,558 01	
5,005,000	5,005,000	»	»	3,670,000	3,572,997 11	
13,796,000	13,796,000	»	»	12,549,000	12,638,560 18 74,405 62	
52,014,870	52,014,870	»	»	29,257,410	28,916,192 17 74,405 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service. fr. 800,100 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 3,104,515 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 5,108,520 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 280,550 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 3,874,151 »
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,870,300 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 515,000 »
24	"	Primes pour encourager la marche régulière des convois.
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,286,000 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 645,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	"	Camionnage. — Prise et remise à domicile.
27	"	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux
28	"	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.
"	"	Taxes afférentes aux transports en service de 1867 au 15 mars 1885 sur la ligne de Braine-le-Comte à Gand y compris les intérêts judiciaires
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,385,494	9,381,694	1,800	•	9,289,604	8,913,919 10	<i>N. B.</i> Les chiffres portés italique en dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1887 et de créances arriérées rattachées audit exercice. Complément d'un crédit dont moitié seulement a été comprise au projet de Budget amendé pour 1889 fr. 3,000 » moins le transfert à l'art 29. . . . 3,200 » fr. 1,800 »
6,263,451	6,263,451	•	•	6,154,300	5,048,741	
390,000	390,000	•	•	390,000	389,415 95	
1,941,000	1,941,000	•	•	1,941,000	1,837,321 53 5,084 40	
1,790,000	1,790,000	•	•	1,720,000	1,751,000 » 22 93	
600,000	600,000	•	•	650,000	396,939 66 49,999 59	
30,000	30,000	•	•	35,000	35,212 10	
•	•	•	•	•	157,962 45	
20,397,945	20,396,145	1,800	•	20,179,904	19,271,549 40 213,069 09	
AUGMENTATION. . fr.		1,800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 717,800 "
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,032,450 "
	c.	Dépôt du timbre. 21,000 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 40,270 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 74,016 "
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 17,000 "
31	*	Primes pour application régulière des taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,817,320	1,814,320	3,000	"	1,784,020	1,755,865 54	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1887 et de créances arriérées rattachées audit exercice. Somme transférée de l'art 23.
91,016	91,016	"	"	88,464	85,720	
5,000	5,000	"	"	"	"	
1,913,556	1,910,556	3,000	"	1,875,084	1,841,585 54	
AUGMENTATION. . . fr.		3,200	"			
1,548,475	1,548,475	"	"	1,546,775	1,226,760 60 4,775 17	
17,513,282	17,513,282	"	"	16,566,574	15,227,807 66 35,705 90	
52,014,870	52,014,870	"	"	21,257,410	28,916,102 17 74,105 62	
20,397,045	20,396,145	1,800	"	20,179,091	10,271,510 49 213,069 09	
1,013,556	1,010,556	3,000	"	1,875,084	1,841,585 54	
75,188,108	75,185,108	5,000	"	60,023,857	66,485,904 26 327,655 78	
AUGMENTATION. . . fr.		5,000	"			

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments 23,350 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 19,700 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 44,664 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
33	a.	Service spécial des bâtiments 4,380 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 44,310 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 40,320 »
	d.	Atelier d'autographie 2,640 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>		
34	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 6,000 »
	b.	Loyer 2,500 »
	c.	Éclairage et chauffage 2,000 »
	d.	Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations et des bâtiments indépendants établis dans les stations 23,000 »
	e.	Acquisition de matériel et d'outillage 9,000 »
	f.	Entretien du matériel et de l'outillage de l'atelier et du dépôt du timbre 2,000 »
	g.	Papiers, encre et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 104,000 »
	h.	Approvisionnements divers, menues dépenses 10,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
35	a.	Direction centrale et services provinciaux 653,250 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 3,081,380 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
36	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 143,800 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,581,200 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,695,750 »
	d.	Convoyage des dépêches postales en transit 15,000 »
	e.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 607,463 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS TOTALS POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
87,004	87,094	"	"	127,644	110,704 85	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1887 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
100,650	100,050	"	"	05,150	97,892 80	
158,500	158,500	"	"	171,422	144,003 02	
346,844	346,844	"	"	304,216	353,591 57	
3,754,639	3,702,089	(¹) 52,550	"	3,579,964	3,504,907 03	(¹) Complément d'un crédit justifié page 167, Doc. n° 4. — Session 1888-1889.
4,043,213	4,031,746	(²) 11,467	"	3,973,443	3,932,660 07 148 33	(²) Complément d'un crédit justifié page 168, Doc. n° 4. — Session de 1888-1889.
7,777,852	7,733,835	44,017	"	7,553,407	7,437,658 00 148 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations.	fr. 365,000 "
37	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	55,000 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	44,785 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
38	*	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
39	*	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	115,750 "
	b.	Chauffage et éclairage	66,800 "
40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	147,270 "
	d.	Loyers, frais de régie	338,000 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	50,000 "
41	*	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	518,005 "
42	b.	Bureaux de transmission et de réception; circonscriptions techniques	1,010,800 "
	c.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	155,600 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	176,820 "
		<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.	42,315 "
	b.	Services d'exécution (élèves et ouvriers divers)	560,150 "
43	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	406,470 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemin de fer, de la police, etc.	92,000 "
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	53,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	40,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	16,000 "
44	d.	Entretien des lignes et des appareils.	110,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	69,000 "
	f.	Loyers	11,000 "
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques	1,000 "
45	*	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	
46	*	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.	fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,777,852	7,733,835	44,017	"	7,555,407	7,437,658 60 148 33	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1887 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
481,210	481,210	"	"	485,590	504,276 90	
603,000	603,000	"	"	605,000	606,218 30	
10,000	10,000	"	"	10,000	7,058 05 496 65	
723,820	723,820	"	"	723,820	702,609 20 4,020 70	
3,250	3,250	"	"	3,250	2,095 79	
9,500,132	9,555,115	44,017	"	9,379,067	9,530,407 69 4,665 68	
AUGMENTATION. . . fr.		44,017	"			
2,748,231	2,708,883	(¹) 39,345	"	2,629,266	2,287,461 05	(1) Complément d'un crédit justifié page 169, doc. n° 4. — Session de 1888-1889.
900,915	900,915	"	"	826,550	1,001,071 86	
300,000	300,000	"	"	288,270	275,262 91	
2,000	2,000	"	"	2,000	1,616 75	
50,000	50,000	"	"	"	"	
4,001,146	3,961,801	39,345	"	3,746,066	3,635,413 47	
AUGMENTATION. . . fr.		39,345	"			

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
•	1 ^{re}	SECTION. — Services communs.
•	2 ^e	— — Postes.
•	3 ^e	— — Télégraphes.
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
47	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 •
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 508,422 •
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 306,514 •
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousques; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 111,060 •
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,800 •
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	•	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	•	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
50	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins . . . 90,735 •
	b.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue (pour mémoire) •
<i>Traction et matériel :</i>		
51	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 940,142 •
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 523,864 •
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 •
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 •
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
548,844	548,844	"	"	594,216	553,501 57	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1887 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
9,599,132	9,555,115	44,017	"	9,379,067	9,350,497 00	
4,001,146	3,961,801	39,345	"	3,740,066	4,665 68 3,635,413 47	
15,047,122	13,863,760	83,562	"	15,519,349	13,350,502 73 4,665 68	
AUGMENTATION. . . fr.		83,562	"			
1,156,596	1,156,596	"	"	981,661	932,084 63	
219,280	219,280	"	"	199,180	39,356 67	
1,540,000	1,540,000	"	"	1,540,000	1,010,465 57	
99,735	99,735	"	"	209,695	129,261 57	
1,274,706	1,274,706	"	"	1,298,706	1,143,477 80 13,244 56	
4,270,317	4,270,317	"	"	4,229,242	5,263,046 24 13,244 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÈRE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	•	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,525 •
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 12,000 •
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 55
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 "	5,000 "	"	"	5,000 "	2,922 37	
5,000 "	5,000 "	"	"	5,000 "	2,922 37	
77,000 "	77,000 "	"	"	67,000 "	62,716 91	
77,000 "	77,000 "	"	"	67,000 "	62,716 91	
22,200 "	22,200 "	"	"	22,200 "	12,843 66	
22,200 "	22,200 "	"	"	22,200 "	12,843 66	
30,325 "	30,325 "	"	"	30,325 "	20,275 "	
30,325 "	30,325 "	"	"	30,325 "	20,275 "	
15,750 "	15,750 "	"	"	15,750 "	13,084 79	
15,750 "	15,750 "	"	"	15,750 "	13,084 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale II. Chemins de fer III. Postes et télégraphes IV. Marine V. Comité mixte de législation VI. Traitements de disponibilité VII. Pensions VIII. Secours. IX. Dépenses imprévues TOTAL DU BUDGET.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
348,075 •	348,075 •	•	•	354,075 •	319,322 16	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1887 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
73,188,108 •	73,185,108 •	5,000 •	•	60,023,837 •	66,483,094 26 327,655 78	
13,947,122 •	13,863,760 •	83,362 •	•	13,510,349 •	13,350,502 73 4,665 68	
4,270,317 •	4,270,317 •	•	•	4,220,242 •	3,263,646 24 13,244 56	
5,000 •	5,000 •	•	•	5,000 •	2,022 37	
77,000 •	77,000 •	•	•	67,000 •	62,716 91	
22,200 •	22,200 •	•	•	22,200 •	12,843 66	
30,325 •	30,325 •	•	•	30,325 •	29,275 •	
15,750 •	15,750 •	•	•	15,750 •	13,084 79	
91,003,897 •	91,815,535 •	88,362 •	•	87,280,778 •	83,547,308 12 345,566 02	
AUGMENTATION. . . fr.		88,362 •				

(310)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits portés au Budget de la Guerre pour l'exercice 1890 sont basés sur un effectif moyen de 48,503 hommes et 8,974 chevaux, qui a servi de base aux prévisions du Budget de 1889 amendé.

Les crédits demandés pour 1890 s'élèvent à fr. 46,367,790 »
 — 1889 s'élèvent à 46,312,480 »

Il y a donc pour 1890, une augmentation de fr. 55,310 »

Les notes ci-après justifient cette augmentation.

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Crédit demandé pour 1889. fr. 308,400 »
 — pour 1890. 309,200 »

En plus pour 1890. fr. 800 »

Cette augmentation s'explique comme il suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1889.	EN MOINS qu'au Budget de 1889.
1 ^o Crédit demandé pour porter les appointements de deux pharmaciens principaux de 5,100 à 5,500 francs fr. 800 »		
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 4 »	796 »	»
2 ^o Pour arrondir.	4 »	»
TOTAUX. fr.	800 »	»
AUGMENTATION. fr.	800 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le traitement des pharmaciens principaux a été porté de 5,400 à 5,500 francs pour faire droit à une observation de la section centrale de la Chambre des Représentants, chargée de l'examen du Budget de l'exercice 1889, et dont le Gouvernement a reconnu le bien fondé.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1889.	fr.	14,682,590	»
— pour 1890.		14,736,300	»
En plus pour 1890.	fr.	53,710	»

Le tableau ci-dessous donne le détail des modifications proposées à l'article 12.

	EN PLUS qu'au Budget de 1889.	EN MOINS qu'au Budget de 1889.
1 ^o Crédit demandé pour porter les appointements de :		
20 colonels de. fr. 8,500 à 9,000 . . . fr. 10,000 »		
10 lieutenant-colonels 0,500 à 0,800 . . . 5,700 »		
99 majors 5,500 à 5,900 . . . 30,600 »		
TOTAL fr. 55,500 .		
A déduire 1/2 % pour médicaments. 276 50	55,023 50	»
2 ^o Diminué pour la suppression de la moitié du supplément du commandant et des deux majors du corps de discipline et de correction :		
1 commandant. fr. 500 »		
2 majors. 800 »		
TOTAL fr. 1,300 »		
A déduire 1/2 % pour médicaments. 6 50	»	1,293 50
3 ^o Pour arrondir.	»	20 »
TOTAUX. . . . fr.	55,023 50	1,313 50
AUGMENTATION. . . . fr.	53,710	»

1^o et 2^o. — Le Gouvernement est d'avis qu'il y a lieu d'améliorer la position des officiers supérieurs de l'infanterie dont le traitement est moins élevé que celui des officiers de leur grade dans la cavalerie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette inégalité de position n'est justifiée par aucune considération de service, et il convient de rétablir l'harmonie entre les traitements d'officiers auxquels on impose l'obligation de tenir des chevaux, et qui ont, de ce chef, à supporter les mêmes dépenses.

La charge résultant de l'augmentation de traitement à accorder à ces officiers sera répartie sur deux exercices; on n'a porté au présent Budget que la moitié de cette augmentation.

Une conséquence de l'augmentation du traitement des officiers supérieurs d'infanterie, c'est la suppression, dans le même rapport, du supplément de traitement alloué aujourd'hui au commandant et aux deux majors du corps de discipline et de correction.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	3,863,400	»
— pour 1890		3,863,800	»
En plus pour 1890.		fr.	400

Cette augmentation, qui a pour but de porter de 5,100 à 5,500 francs le traitement d'un vétérinaire principal, se justifie par les raisons exposées à l'article 9.

	EN PLUS qu'au Budget de 1889.	EN MOINS qu'au Budget de 1889.
1 ^o Crédit demandé pour porter les appointements d'un vétérinaire principal de 5,100 à 5,500 francs	fr. 400	»
A déduire $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	2	»
2 ^o Pour arrondir	2	»
TOTAUX	fr. 400	»
AUGMENTATION	fr. 400	»

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	5,491,200	»
— pour 1890		5,491,600	»
En plus pour 1890.		fr.	400

Cette augmentation, qui a pour but de porter de 5,100 à 5,500 francs le traitement d'un vétérinaire principal, se justifie par les raisons exposées à l'article 9.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EN PLUS qu'au Budget de 1889.	EN MOINS qu'au Budget de 1889.
1° Crédit demandé pour porter les appointements d'un vétérinaire principal de 3,100 à 3,500 francs. fr. 400 »		
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . 2 »	398 »	»
2° Pour arrondir	2 »	»
TOTAUX. fr.	400 »	»
AUGMENTATION. fr.	400 »	



PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1890, est fixé à la somme de quarante-six millions trois cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix francs (46,367,790 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 28 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	402,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	
4	Matériel	65,000 »	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	100,000 »	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	878,600 »	1,445,150 »
7	— — des provinces et des places	308,850 »	
8	— du service de l'intendance	257,700 »	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	309,200 »	1,265,500 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	754,100 »	
11	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,736,800 »	26,132,200 »
13	— — de la cavalerie	3,863,800 »	
14	— — de l'artillerie	5,401,600 »	
15	— — du génie	1,365,100 »	
16	— — du bataillon d'administration	675,400 »	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER fr.			29,332,650 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	29,332,630 •
	CHAPITRE V.		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 •	285,750 •
18	Dépenses d'administration	55,650 •	
	CHAPITRE VI.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
10	Traitement du personnel des établissements	66,375 •	1,368,825 •
20	Matériel de l'artillerie	1,302,450 •	
	CHAPITRE VII.		
	MATÉRIEL DU GÉNIE.		
21	Matériel du génie	1,550,000 •	1,550,000 •
	CHAPITRE VIII.		
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
22	Pain et viande	7,006,700 •	13,479,700 •
23	Fourrages en nature	4,209,400 •	
24	Casernement des hommes	768,500 •	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 •	
26	Frais de route et de séjour	130,000 •	
27	Transports généraux	100,000 •	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 •	
29	Remonte	990,100 •	
	CHAPITRE IX.		
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
30	Traitements divers et honoraires.	145,000 •	165,000 •
31	Frais de représentation.	20,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	46,181,905 •

POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DES CRÉDITS par article.	par chapitre.
	REPORT. fr.	•	46,181,905 •
	CHAPITRE X.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
52	Pensions et secours	162,800 •	162,800 •
	CHAPITRE XI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	23,085 •	23,085 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.	•	46,367,700 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1889.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(320)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.		LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	•		Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
2	•	{	— de 50 fonctionnaires et employés civils (¹). 162,700	200,000	200,000
	•		— des huissiers, messagers et gens de service. 37,300		
3	•	{	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	16,000
	•		— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
Matériel.					
4	•	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 25,000	65,000	65,000
	•		Chauffage et éclairage. 15,000		
	•		Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.					
Dépôt de la Guerre.					
a.			Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000		
Institut cartographique militaire.					
5			Charges ordinaires et permanentes.		
		{	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	190,000	190,000
			30,000		
b.			Traitements de 6 graveurs et dessinateurs permanents (²) 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.					
			Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 140,000		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .				492,000	492,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.	DÉPENSES de l'exercice 1887.	OBSERVATIONS.				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
				(1) Composition de ce personnel.				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
		CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		État-major général.			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		0	56	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500 . fr. 188,500 .	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 .	
		27	90		395,100 .
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 1,975 50	
					393,124 50
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 .	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . . 10,100 . . 40,640 .	
		6	14		70,240 .
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 351 20	
					69,888 80
		TOTAL fr. 463,013 30			
		A DÉDUIRE :			
		Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .			
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 92 50	
					18,407 50
		RESTE fr. 444,605 80			
		A AJOUTER :			
		Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-gé- néraux fr. 2,000 .			
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}\%$ pour médicaments 10 .	
					1,990 .

BUDGET DE L'EXERCICE 1890

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
		EFFECTIF.			
		HOUMES CHEVAUX.			
		79 200			
			REPORT. fr. 707,086 80		
			Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
			Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près les gé- néraux commandants de division et de brigade, SAVOIR :		
		" 6 3 capitaines d'infanterie en premier . . . à fr. 1,100 . . . fr. 3,300 "			
		" 6 3 — — en 2 ^d de 1 ^{re} classe, à . . 1,000 . . . 3,000 "			
		" 12 6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe, à . . 850 . . . 5,100 "			
		" 12 6 lieutenants d'infanterie à . . 850 . . . 5,100 "			
c.		" 2 1 lieutenant d'artillerie à . . 375 . . . 375 "			
		" 2 1 capitaine en premier du génie à . . 500 . . . 500 "			
		" 2 1 lieutenant du génie à . . 375 . . . 375 "			
		" 42	17,750 "		
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ "/ pour médicaments 88 75		
			17,661 25		
		79 242	TOTAL. fr. 724,748 05		
			Indemnité de vivres de campagne.		
d.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,700 45		
			Indemnité de fourrages.		
e.		242 chevaux $\times$ 365 = 88,350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c fr. 132,495 "			
		A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division fr. 547 50	133,042 50	878,600 "	878,600 "
			Frais de bureau.		
		2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. fr. 4,000 "			
		1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 "			
f.		2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 " } 2,700 "			
		4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . . 2,400 "			
		2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 "			
		16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . . 8,000 "	19,100 "		
			A REPORTER fr. 878,600 "	878,600 "	878,600 "

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS voies pour l'exercice 1889.
		REPORT. fr.		878,600 »	878,600 »
		État-major des provinces et des places.			
		État-major des provinces.			
a.	5 10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 »		
	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 »		
	5 19		55,300 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50		
			55,023 50		
		État-major des places.			
	5	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 »		
	4	— de 2 ^e — à	6,000 24,000 »		
	0	— de 3 ^e — à	5,000 45,000 »		
b.	2 a) 6	Majors, à	4,500 9,000 »		
	9	Adjutants de 1 ^{re} classe, à	3,500 31,500 »		
	8	— de 2 ^e — à	2,400 10,200 »		
	4	— de 3 ^e — à	2,100 8,400 »		
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	2,800 »		
	41 6		177,400 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	887 »		
	40 25		176,513 »		
		Indemnité de vivres de campagne.		308,850 »	308,850 »
c.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	816 »		
		Indemnité de fourrages.			
d.		25 chevaux $\times$ 565 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50c ^e	13,687 50		
		Frais de bureau.			
	0	commandants de province à	1,000 9,000 »		
	1	— de place, à	1,200 1,200 »		
	2	— — à	1,000 2,000 »		
	1	— — à	800 800 »		
e.	8	— — à	500 4,000 »		
	13	— — à	400 5,200 »		
	4	— — à	240 960 »		
	6	— — à	150 800 »		
	5	— — à	100 300 »		
			24,360 »		
f.		Traitement des aumôniers et desservants	38,430 »		
		A REPORTER. fr.		1,187,430 »	1,187,430 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés pour l'exercice 1888.	de l'exercice 1887.	
"	"	878,060 "	848,376 08	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service
"	"	270,440 "	267,770 50	
"	"	1,148,400 "	1,116,147 18	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.												
		votés	de													
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.													
•	•	1,140,400 •	1,116,147 18	<table><tr><td colspan="2">COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.</td></tr><tr><td>Capitaines en premiers quartiers-maitres</td><td>38</td></tr><tr><td>Capitaines en second payeurs.</td><td>19</td></tr><tr><td>Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.</td><td>56</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement</td><td>37</td></tr><tr><td>(*)</td><td>150</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.		Capitaines en premiers quartiers-maitres	38	Capitaines en second payeurs.	19	Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.	56	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	37	(*)	150
COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.																
Capitaines en premiers quartiers-maitres	38															
Capitaines en second payeurs.	19															
Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.	56															
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	37															
(*)	150															
•	•	257,730 •	247,701 36													
•	•	1,407,130 •	1,363,848 54													

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.		LITTELLAS des développements.		DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.	
				CHAPITRE III.					
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).					
				Traitement des officiers de santé.					
		EFFECTIF.							
		HOMMES. CHEVAUX.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de	
		pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) Infanterie. 270,100 journées.
Cavalerie. 75,700 »
Artillerie. 72,300 »
Génie. 11,300 »
Bataillon d'administration 4,600 »

TOTAL. 443,000 journées.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890

N° DES ARTICLES.		LITTÉRAS des développements.		DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS volés pour l'exercice 1889.																																																																																														
12	a.	<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>1888</td><td>254</td></tr><tr><td>28811</td><td>"</td></tr><tr><td colspan="2"> </td></tr><tr><td>30699</td><td>254</td></tr></table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1888	254	28811	"			30699	254	CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. Traitement et solde de l'infanterie. Traitement, solde et accessoires. <table><tr><td>Officiers de tous grades</td><td>fr.</td><td>5,880,760</td><td>04</td></tr><tr><td>Sous-officiers et soldats</td><td></td><td>8,154,020</td><td>10</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td> </td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>Fr. 14,034,780</td><td>04</td></tr></table> <table><tr><td>Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.</td><td>80,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Indemnité aux sous-officiers promus officiers.</td><td>10,200</td><td>"</td></tr><tr><td>Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres</td><td>30,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Première mise de petit équipement à allouer à 9,204 miliciens et à 800 volontaires à incorporer, soit, à 50 francs</td><td>500,144</td><td>"</td></tr><tr><td>Allocation supplémentaire pour l'habillement</td><td>46,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes</td><td>42,700</td><td>"</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td> </td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Fr. 14,612,854</td><td>04</td></tr></table> A DÉDUIRE : <table><tr><td>Pour 279,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.</td><td>fr.</td><td>178,624</td><td>"</td></tr><tr><td>Pour vacances et petites permissions</td><td></td><td>407,150</td><td>04</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td> </td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>585,774</td><td>04</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td> </td><td></td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>14,027,080</td><td>"</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td> </td><td></td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>A REPORTER.</td><td>fr. 14,027,080</td><td>"</td></tr></table>				Officiers de tous grades	fr.	5,880,760	04	Sous-officiers et soldats		8,154,020	10								Fr. 14,034,780	04	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	80,000	"	Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	10,200	"	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	30,000	"	Première mise de petit équipement à allouer à 9,204 miliciens et à 800 volontaires à incorporer, soit, à 50 francs	500,144	"	Allocation supplémentaire pour l'habillement	46,000	"	Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	42,700	"						Fr. 14,612,854	04	Pour 279,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.	fr.	178,624	"	Pour vacances et petites permissions		407,150	04								585,774	04									14,027,080	"									A REPORTER.	fr. 14,027,080	"		
		EFFECTIF.																																																																																																			
		HOMMES.	CHEVAUX.																																																																																																		
		1888	254																																																																																																		
		28811	"																																																																																																		
		30699	254																																																																																																		
		Officiers de tous grades	fr.	5,880,760	04																																																																																																
		Sous-officiers et soldats		8,154,020	10																																																																																																
					Fr. 14,034,780	04																																																																																															
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	80,000	"																																																																																																	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	10,200	"																																																																																																			
Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	30,000	"																																																																																																			
Première mise de petit équipement à allouer à 9,204 miliciens et à 800 volontaires à incorporer, soit, à 50 francs	500,144	"																																																																																																			
Allocation supplémentaire pour l'habillement	46,000	"																																																																																																			
Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	42,700	"																																																																																																			
		Fr. 14,612,854	04																																																																																																		
Pour 279,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes.	fr.	178,624	"																																																																																																		
Pour vacances et petites permissions		407,150	04																																																																																																		
			585,774	04																																																																																																	
			14,027,080	"																																																																																																	
			A REPORTER.	fr. 14,027,080	"																																																																																																

(334 bis)

1888/89

N° 119

Infanterie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	votés pour l'exercice 1889.
		REPORT. . . . fr. 14,027,060 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux $\times$ 365 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 139,065 .		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 171,000 .		
		Logement et nourriture.		
			14,756,300 .	14,682,590 .
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 22,500 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 51,000 —		
		73,500 journées à fr. 1 25 c. 91,875 .		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 .		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 .		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 .		
		1 école des pupilles de l'armée. 17,000 .		
		1 école de tir et de perfectionnement. 7,200 .		
		Le corps de discipline et de correction 5,300 .		
		307,300 .		
		A REPORTER. . . . fr.	14,756,300 .	14,682,590 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		valés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
53,710 "	"	14,639,100 "	15,454,618 09	
53,710 "	"	14,639,100 "	15,454,618 09	

(338 bis)

1888/89

N° 119

Cavalerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
53,710 "	"	14,639,100 "	15,454,618 99	
53,710 "	"	14,639,100 "	15,454,618 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	volés pour l'exercice 1889.
		REPORT. . . . fr. 3,523,878	14,736,300	14,082,590
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 12 centimes fr. 211,992		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000	3,863,800	3,863,400
13 (suite).		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année : 42,400 journées, à fr. 1 25 fr. 53,000		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,600		
		Une école d'équitation 11,330		
		68,930		
		A REPORTER. . . . fr.	18,600,100	18,845,990

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de	
		pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
53,710 "	"	14,630,100 "	15,454,018 09	
400 "	"	3,806,600 "	3,880,450 58	
54,110 "	"	18,445,700 "	19,335,069 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
		REPORT. fr.		18,600,100	18,545,990
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colons, à	9,500 . . fr.	47,500	•
		Lieutenants-colons, à	7,100	35,500	•
		Majors, à	6,300	31,500	•
		Capitaines commandants, à	4,600	32,200	•
		— en second de 2 ^e classe, à	4,200	46,200	•
		Majors commandants du matériel, à	5,500	27,500	•
		Garde d'artillerie principal, à	4,600	4,600	•
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	5,700	29,600	•
		— de 2 ^e — à	2,750	22,000	•
		— de 3 ^e — à	2,100	16,800	•
				295,400	•
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,467	•	
		RESTE fr.	201,933	•	
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 . . fr.	70,500	•
		— de 2 ^e — à	1,300	61,100	•
		Maîtres artificiers, à	1,500	7,500	•
		Brigadiers portiers d'arsenal	725	44,950	•
		Contrôleur principal, à	3,500	3,500	•
		— de 1 ^{re} classe, à	2,800	8,400	•
		— de 2 ^e — à	2,300	6,900	•
		Reviseurs, à	2,000	8,000	•
				210,650	•
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		Officiers de tous grades	1,082,251	44	
		Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,775,314	•	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	40,000	•	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500	•	
		— de 40 centimes . en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	8,000	•	
		Première mise de petit équipement à allouer à 2.058 miliciens et à 200 volon- taires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. . . 32,200 • 1,614 — à pied, à 36 • . 58,104 • }	90,304	•	
		Allocation supplémentaire pour l'habillement	14,000	•	
			5,418,952	44	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 72,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 77 centimes	55,671	•	
		Pour vacances et petites permissions	121,330,04		
			177,201	04	
			5,236,751	40	
		A REPORTER. fr.	5,236,751 40	18,600,100	18,545,990

(342 bis)

1888/89

N° 119

Artillerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
54,110 »	»	18,445,700 »	10,335,069 57	
54,110 »	»	18,445,700 »	10,335,069 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	voies pour l'exercice 1889.
		REPORT fr. 5,236,751 40	18,600,100 "	18,545,990 "
		Indemnité de fourrages.		
	b	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux $\times$ 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 fr. 20,805 "		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées à 12 centimes fr. 103,893 60		
		Moyens de transport.		
14 (suite).	d.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 "	5,491,000 "	5,491,200 "
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 20,800 journées, à fr. 1 25 . . . fr. 57,250 "		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction		
		Inspecteur général fr. 4,000 "		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 "		
		Inspecteur des armes de guerre 500 "		
	f.	Directeur de la fonderie de canons 500 "		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 "		
		Bataillon du train et compagnies spéciales 6,800 "		
		Une école de tir 700 "		
		77,000 "		
		À REPORTER. fr. 24,091,700 "	24,091,700 "	24,037,190 "

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice 1888.	de l'exercice 1887.	
54,110 °	°	18,445,700 °	19,555,009 57	
400 °	°	5,458,120 °	5,357,510 00	
54,510 °	°	23,903,820 °	24,912,580 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.
			REPORT. fr.	24,091,700	24,037,190
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		<i>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</i>			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500	•
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	42,600	•
		Majors, à	6,300 . . .	37,800	•
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 . . .	78,200	•
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 . . .	40,700	•
		Lieutenants, à	2,875 . . .	31,625	•
				259,425	•
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,297 12		
			RESTE. 258,127 88		
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr.	22,400 •		
		— — de 2 ^e — à 2,800. . .	19,600 •		
		— de 1 ^{re} classe, à	50,500 •		
		— de 2 ^e — à	25,200 •		
		— de 3 ^e — à	21,600 •		
				119,100	•
		<i>Commis.</i>			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525. . . fr.	20,200 •		
		— — de 2 ^e — à 2,225. . .	17,800 •		
		— de 1 ^{re} classe, à	15,400 •		
		— de 2 ^e — à	15,000 •		
		— de 3 ^e — à	11,925 •		
				78,325	•
		<i>Employés.</i>			
		Éclusiers, à	7,950 •		
		Portiers, à	3,200 •		
		Agents de casernement, à	9,840 •		
		— — à	6,150 •		
		Chef mécanicien	2,600 •		
		Garde forestier	2,100 •		
		Garde particulier	1,000 •		
				32,840	•
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades	350,849 94		
		Sous-officiers et soldats.	460,268 65		
		Compagnie de marinière	10,840 50		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	4,000 •		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 •		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 •		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs	16,920 •		
		Allocation supplémentaire pour l'habillement	3,000 •		
			1,517,071 97		
		A DÉDUIRE:			
		Pour 11,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.	8,475 •		
		Pour vacances et petites permissions	20,216 97		
			34,691 97		
		RESTE.	1,282,380 •		
		A REPORTER. fr.	1,282,380 •	24,091,700	24,037,190 •

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir, . . .

- 1 compagnie de télégraphistes de campagne;
- 1 — — — — — de place et d'artificiers;
- 1 — — — — — de pontonniers de place;
- 1 — — — — — de chemin de fer;
- 1 — — — — — d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADE.	EFFECTIF		SOIT POUR :						TOTAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT		
	par unité.		le régiment.		les 8 compagnies spéciales.		par						
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.			GRADE.	CATÉGORIE	
Etat-major du régiment.													
Colonel.	1	2	1	2	1	2	1	2	9,500	9,500			
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	1	2	1	2	7,100	7,100			
Majors	3	6	3	6	3	6	3	6	6,300	18,900			
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major.	1	1	1	1	1	1	1	1	5,100	5,100			
Lieutenants adjudants-majors	3	3	3	3	3	3	3	3	2,875	8,625			
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	6,300	6,300			
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200			
— — — — — 2 ^e —	1	1	1	1	1	1	1	1	3,250	3,250			
	12	11										62,075	
12 Compagnies de sapeurs-mineurs.													
Capitaines en premier	1	1	12	12	12	12	12	12	4,600	55,200			
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	12	12	12	12	12	12	3,700	44,400			
Lieutenants	1	1	12	12	12	12	12	12	2,875	34,500			
Sous-lieutenants	1	1	12	12	12	12	12	12	2,475	29,700			
	4	4										163,800	
Dépôt.													
Major	1	1	1	1	1	1	1	1	6,300	6,300			
Lieutenant officier d'armement	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875			
Capitaine en premier quartier-maitre	1	1	1	1	1	1	1	1	4,000	4,000			
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	1	1	1	1	1	1	1	2,250	2,250			
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	3,450	3,450			
Capitaine en premier	1	1	1	1	1	1	1	1	4,000	4,000			
Lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875			
Sous-lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475			
	8	1										28,825	
Officiers à la suite.													
Capitaines en premier	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600			9,200	
1 Compagnie de télégraphistes de campagne.													
Capitaine en premier	1	1	1	1	1	1	1	1	5,100	5,100			
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	4,200	4,200			
Lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	3,250	3,250			
Sous-lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,950	2,950			
	4	4										15,500	
1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.													
Capitaine en premier	1	1	1	1	1	1	1	1	5,100	5,100			
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	3,700	3,700			
Lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875			
Sous-lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475			
	4	4										14,150	
1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.													
Capitaine en premier	1	1	1	1	2	2	2	2	4,600	9,200			
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	1	1	2	2	2	2	3,700	7,400			
Lieutenants	1	1	1	1	2	2	2	2	2,875	5,750			
Sous-lieutenants	1	1	1	1	2	2	2	2	2,475	4,950			
	4	4										27,300	
1 Compagnie d'ouvriers.													
Capitaine en premier	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600			
Lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	2,875			
Sous-lieutenant	1	1	1	1	1	1	1	1	2,475	2,475			
	3	3										9,950	
TOTAUX	68	12	19	8	189	17						331,700	

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

(1) Officiers de l'arme 83
Comptables 3
Médecins 3

Pour ancienneté de grade

Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier

812 50

TOTAL

332,512 50

À déduire 1/2 % pour médicaments

1,662 50

Reste

330,849 04

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment.	les 5 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
État-major du régiment.								
Adjudants sous-officiers	3	3	»	3	1,098	3 25	3,558 75	6,675 85
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	3	3	»	3	1,098	1 20	1,314 »	
	8							
12 Compagnies de sapeurs mineurs.								
Sergents-majors	1	12	»	12	4,380	2 50	10,980 »	316,367 40
Premiers sergents	1	12	»	12	4,380	2 30	10,074 »	
Sergents-fourriers	1	12	»	12	4,380	2 15	9,417 »	
Sergents	5	60	»	60	21,900	2 15	47,088 »	
Caporaux	10	120	»	120	43,800	» 98	42,924 »	
Clairons	3	36	»	36	13,140	» 87	11,431 80	
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	252	»	252	91,980	» 78	71,744 40	
— — de 2 ^e classe	39	468	»	468	170,820	» 66	112,741 20	
	81							
Dépôt.								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75	10,570 40
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	730	» 84	613 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	839 50	
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	3	3	»	3	1,098	2 15	2,354 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,861 60	
Clairons	2	2	»	2	730	» 87	635 10	
	20							
5 Compagnies spéciales.								
Sergents-majors	1	»	5	5	1,825	2 50	4,562 50	126,653 »
Premiers sergents	1	»	5	5	1,825	2 30	4,197 50	
Sergents-fourriers	1	»	5	5	1,825	2 15	3,923 75	
Sergents	5	»	25	25	9,125	2 15	19,618 75	
Caporaux	8	»	40	40	14,600	» 98	14,308 »	
Clairons	2	»	10	10	3,650	» 87	3,175 50	
Soldats de 1 ^{re} classe	21	»	105	105	38,325	» 78	29,893 50	
— de 2 ^e classe	39	»	195	195	71,175	» 66	48,975 50	
	78							
TOTAUX	1,000	390	1,390	507,350			TOTAL	460,268 65

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		validés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
54,510 "	"	23,003,820 "	24,692,580 56	
54,510 "	"	23,003,820 "	24,692,580 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	MONTAG des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	voies pour l'exercice 1889.
		REPORT fr. 1,282,580	24,091,700	24,037,100
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux $\times$ 565 = 13,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50	22,005	
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche.	6,500	
			1,365,100	1,365,100
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 3,100 journées, à fr. 1 25.	5,875	
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général.	4,000	
		4 directeurs dans les divisions territoriales	6,000	
	e.	Commandants du génie dans les places	24,850	
		Le régiment et les compagnies spéciales	14,500	
			49,350	
		A REPORTER. fr.	25,450,800	25,402,200

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AU GMENTATION	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
54,510 °	°	23,905,820 °	24,692,580 50	
°	°	1,353,500 °	1,343,845 52	
54,510 °	°	25,257,320 °	26,036,426 08	

(350¹)**BATAILLON D'ADMINISTRATION.**

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale);

2° de huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir :
 { 1^{re} section : Hôpitaux.
 2° — Boulangeries.
 3° — Boucheries.
 4° — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT			
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.		
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»		
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	2	4	17	3,000	51,000	»	
	de 2 ^e id.	1	5	5	3	4	18	2,500	45,000	»	
	de 3 ^e id.	»	6	5	3	3	19	2,200	41,800	»	
	de 4 ^e id.	»	5	5	3	3	19	1,800	34,200	»	
TOTAUX	3	21	21	11	18	74				177,100	»
A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.											
Pour ancienneté de grade. { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.										1,000	»
TOTAL.										178,100	»
A déduire 1/2 p. % pour médicaments.										890	50
Reste.										177,209	50
Commis.											
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500	»	
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	30	1,350	40,500	»	
		10	18	1	11	11	60	TOTAL fr.		84,000	»

GRADE.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} classe.	»	10	»	»	»	16	3,650	1 98	7,117 50	
Id. 2 ^e id.	»	10	»	»	»	10	3,650	1 70	6,205 »	
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	»	11	»	»	»	14	5,110	1 93	9,964 50	
Id. 2 ^e id.	»	14	»	»	»	14	5,110	1 70	8,687 »	
Sergents-infirmiers	»	10	»	»	»	10	3,650	1 45	5,202 50	
Portiers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id. 2 ^e id.	»	8	»	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »	
Cuisiniers 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id. 2 ^e id.	»	8	»	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »	
Tisaniers 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id. 2 ^e id.	»	8	»	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »	
Caporaux-infirmiers	»	13	»	»	»	15	5,475	1 20	6,570 »	
Infirmiers 1 ^{re} id.	»	74	»	»	»	74	27,010	1 10	29,711 »	
Id. 2 ^e id.	»	74	»	»	»	74	27,010	1 »	27,010 »	
Boulangeries.										
Sergents surveillants	»	»	19	»	»	19	6,935	2 21	15,326 35	
Caporaux	»	»	25	»	»	25	9,125	1 60	14,600 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	42	»	»	42	15,330	1 20	18,396 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	82	»	»	82	20,930	1 10	32,925 »	
Boucheries.										
Sergents surveillants	»	»	»	12	»	12	4,380	2 21	9,679 80	
Caporaux	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 »	
Fourrages.										
Sergents surveillants	»	»	»	»	19	19	6,935	2 21	15,326 35	
Caporaux	»	»	»	»	23	23	8,395	1 60	13,452 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	20,280 »	
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	43,800	1 10	48,180 »	
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	»	84	»	
TOTAUX. fr.	4	270	168	95	222	760	178,120			

$$(350^2)$$

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
54,510 »	"	25,257,320 »	26,036,426 08	
"	"	674,400 »	689,874 00	
54,510 »	"	25,931,720 »	26,726,300 77	
54,510 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.		LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS voies pour l'exercice 1880.
CHAPITRE V.					
ACADÉMIE MILITAIRE.					
École militaire.					
État-major, corps enseignant et solde des élèves.					
État-major et employés du service intérieur.					
			1 commandant. fr. 5,000 .		
			» commandant en second.		
			1 directeur des études et commandant en second 2,000 .		
			2 examinateurs permanents. 5,000 .		
			1 instructeur 800 .		
			2 instructeurs adjoints 1,200 .		
			4 inspecteurs des études 6,000 .		
			» secrétaire		
			2 dessinateurs 7,000 .		
			1 aumônier 2,500 .		
			1 médecin 1,000 .		
			1 mécanicien 3,000 .		
a.			1 préparateur de chimie 5,000 .		
			1 vauquemestre conservateur des bâtiments 650 .		
			1 garde conservateur du matériel 600 .		
			1 conservateur des modèles 400 .		
			1 infirmier 600 .		
			3 portiers 1,500 .		
			8 hommes de peine 4,800 .		
			3 clairons 547 50		
			2 surveillants à l'école d'équitation 850 .		
			2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,553 .		
				46,740 50	
Corps enseignant.					
			10 professeurs militaires. 10,600 .		
			8 — civils 42,500 .		
b.			13 répétiteurs militaires 9,200 .		
			8 — civils 2,000 .		
			1 maître militaire. 2,600 .		
			3 — civils 10,600 .		
				77,500 .	
Solde des élèves.					
c.			Solde des élèves de l'École militaire. 87,509 50	252,100 .	252,100 .
École de guerre.					
État-major et corps enseignant.					
			1 commandant. 1,500 .		
			1 commandant en second 1,000 .		
			2 professeurs civils 5,100 .		
d.			5 maîtres civils. 2,650 .		
			9 professeurs militaires 8,000 .		
			2 maîtres militaires 1,700 .		
			1 secrétaire. 600 .		
				20,550 .	
A REPORTER. fr.				252,100 .	252,100 .

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	validés pour l'exercice 1889.
		REPORT. fr.	252,100 »	252,100 »
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	14,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,600 »	
		Indemnité aux travailleurs	753 »	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 »	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants ; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions ; frais de transport des instruments, etc.	1,100 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'Ecole)	9,000 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier du commandant de l'Ecole et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 »	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	4,500 »	
			45,500 »	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	2,600 »	
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 centimes par jour	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses du cours de télégraphie technique ; dépenses imprévues	5,252 50	
			8,150 »	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	285,750 »	285,750 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		reçus	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
.	.	252,100 .	249,742 92	
.	.	55,650 .	47,208 .	
.	.	285,750 .	296,950 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	voies
			pour l'exercice	pour l'exercice
			1890.	1889.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
Personnel des établissements de l'artillerie.				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,150 *	86,375 *	86,375 *
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 *		
	c.	— — de l'arsenal de construction 22,600 *		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,925 *		
	e.	— — de l'école de tir. 3,500 *		
Matériel de l'artillerie.				
20	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire 261,835 20		
	b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses 305,838 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 *		
	Manufacture d'armes.			
	Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.			
20	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
	Achat de matériaux fr. 85,886 23			
	Salaire des ouvriers 218,800 *			
	Menues dépenses 2,000 *			
	304,686 23			
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.				
20	e.	L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
	Achat de matériaux fr. 62,841 79			
	Salaire des ouvriers 28,648 *			
	Menues dépenses 1,850 *			
	93,330 79			
A REPORTER. fr. 1,105,698 11			86,375 *	86,375 *

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
		66,375	66,375	
		66,375	66,375	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	voies pour l'exercice 1889.
		REPORT. . . . fr. 1,105,098 11	66,575 •	66,575 •
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 •		
		Menues dépenses 2,800 •	1,302,450 •	1,302,450 •
		————— 160,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 •		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 •		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 •		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,368,825 •	1,368,825 •	1,368,825 •

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
.	.	66,375 .	66,375 .	
.	.	1,302,450 .	1,302,440 83	
.	.	1,368,825 .	1,368,815 83	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS voies pour l'exercice 1889.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
a.	{	Bâtiments militaires fr. 391,662 »		
		Ouvrages de fortification 28,265 »		
		Ouvrages mixtes 10,715 »		
		430,642 »		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
b.	{	Bâtiments militaires fr. 441,451 »		
		Ouvrages de fortification 271,841 »		
		Ouvrages mixtes 16,086 »		
		729,358 »		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 »	1,550,000 »	1,550,000 »
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 147,500 »		
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 100,000 »		
f.		Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 »		
g.		Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 2,500 »		
h.		Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes 20,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.			1,550,000 »	1,550,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.	DÉPENSES de l'exercice 1887.	OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.										
				DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.
					(Litt. A) Entretien ordinaire.			(Litt. B.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensevelissement, etc.			
					Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
				1 ^{re} direction des fortifications.							
				Anvers (enceinte) . . .	64,000	4,500	700	105,197	11,871	5,000	191,268
				— 1 ^{er} secteur . . .	1,200	500	200	315	"	"	2,215
				— 2 ^e — . . .	7,185	215	290	10,240	14,300	2,400	34,660
				— 3 ^e — . . .	6,785	280	120	6,668	117,600	"	131,453
				— 4 ^e — . . .	4,500	1,500	350	4,555	7,920	310	18,835
				— 5 ^e — . . .	5,320	5,250	5,350	5,816	17,575	7,315	40,626
				Beveren . . .	1,000	"	"	400	"	"	1,400
				Brasschaet . . .	4,600	"	400	6,650	"	"	11,650
				Contich . . .	1,550	"	"	4,000	"	"	6,250
				Lierre . . .	2,100	"	"	6,220	"	"	8,320
				— fort de Liere . . .	300	1,200	150	"	6,300	"	7,950
				Malinos . . .	15,300	"	"	14,690	"	"	27,990
				— fort de Waelhem . . .	300	1,200	150	5,300	"	"	6,950
				Saint-Bernard . . .	5,000	"	50	7,610	"	305	12,365
				2 ^e direction.							
				Alost . . .	2,850	"	"	4,225	"	"	7,075
				Audenarde . . .	4,235	"	"	7,950	"	"	12,165
				Bruges . . .	10,000	"	25	10,000	"	"	20,025
				Courtrai . . .	700	"	"	1,550	"	"	2,250
				Gand . . .	26,250	"	"	30,450	"	"	56,700
				Menin . . .	1,000	"	"	2,500	"	"	3,500
				Ostende . . .	4,200	"	"	11,000	"	"	15,200
				Saint-Nicolas . . .	900	"	"	"	"	"	900
				Termonde . . .	14,400	2,600	140	14,848	89,750	"	121,738
				Ypres . . .	7,500	"	"	7,700	"	"	15,200
				3 ^e direction.							
				Arlon . . .	1,400	"	"	2,590	"	"	3,990
				Beverloo (camp de) . . .	51,050	"	"	27,816	"	"	58,866
				Bouillon . . .	1,000	"	"	2,970	"	"	3,970
				Hasselt . . .	2,800	"	"	4,178	"	"	6,978
				Huy . . .	1,000	"	"	1,386	"	"	2,886
				— Ville . . .	25,500	"	"	18,105	"	"	41,605
				Liege { Citadelle . . .	6,300	1,800	900	9,982	"	"	18,982
				— Chartreuse . . .	2,500	1,200	300	3,990	"	"	7,990
				Mariembourg . . .	700	"	"	1,770	"	"	2,470
				Namur { Ville . . .	17,940	"	60	7,006	"	"	25,006
				— Citadelle . . .	5,500	4,350	850	5,575	2,500	"	18,575
				Philippeville . . .	1,500	"	"	1,500	"	"	3,000
				Saint-Trond . . .	1,200	"	"	819	"	"	2,019
				Verviers . . .	1,500	"	"	1,830	"	"	3,330
				4 ^e direction.							
				Ath . . .	1,500	"	"	1,700	"	"	3,200
				Bruxelles . . .	55,187	"	150	36,428	"	"	89,765
				Charleroi . . .	3,100	"	"	1,000	"	"	4,100
				Diest { Ville . . .	2,210	3,440	140	5,112	2,535	720	12,157
				— Citadelle . . .	1,260	400	290	3,415	1,490	36	6,391
				Louvain . . .	11,500	"	"	7,970	"	"	19,470
				Mons . . .	11,000	"	"	5,645	"	"	16,645
				Tirlemont . . .	3,500	"	"	2,560	"	"	6,060
				Tournai . . .	11,000	"	"	12,900	"	"	23,900
				Vilvorde . . .	5,940	"	"	7,710	"	"	13,650
				Wavre . . .	4,000	"	"	1,010	"	"	2,010
				Totaux . . .	391,662	28,265	10,715	441,431	271,841	16,086	1,160,000
					430,612			729,588			

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	restés pour l'exercice 1889.
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
Pain.				
22	a.	a) 15,554,100 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,488,050 .		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 140,810 .		
		Reste. fr. 2,538,840 .		
Viande.			7,006,700 .	7,006,700 .
23	b.	b) 15,523,475 rations, à 32 centimes. fr. 4,987,512 .		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 299,652 .		
		4,067,860 .		
		TOTAL. fr. 7,006,700 .		
Fourrages en nature.				
23	c.	1,724,260 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 44 fr. 2,482,934 40		
		883,300 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 39 1,227,787 .		
		441,050 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à fr. 1 50 574,145 .	4,209,400 .	4,209,400 .
		3,040,210 c) 4,284,860 40		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 75,468 40		
Reste. fr. 4,209,400 .				
A REPORTER. fr. 11,216,100 .			11,216,100 .	11,216,100 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1888.	DÉPENSES de l'exercice 1887.	OBSERVATIONS.																																																											
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																														
				a) Décomposition de ces rations . . . <table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>65,500</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>55,000</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>45,000</td></tr><tr><td>Génie</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration . . .</td><td>350</td></tr><tr><td>146,850</td><td>443,000</td></tr><tr><td colspan="2">Reste</td></tr></table> <table><tr><td>Infanterie</td><td>10,516,015</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,869,265</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration . . .</td><td>178,120</td></tr><tr><td colspan="2">16,143,950</td></tr></table>	JOURNÉES		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	65,500	Cavalerie	55,000	Artillerie	45,000	Génie	5,000	Bataillon d'administration . . .	350	146,850	443,000	Reste		Infanterie	10,516,015	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,869,265	Génie	507,350	Bataillon d'administration . . .	178,120	16,143,950																														
JOURNÉES																																																															
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																														
Infanterie	65,500																																																														
Cavalerie	55,000																																																														
Artillerie	45,000																																																														
Génie	5,000																																																														
Bataillon d'administration . . .	350																																																														
146,850	443,000																																																														
Reste																																																															
Infanterie	10,516,015																																																														
Cavalerie	2,073,200																																																														
Artillerie	2,869,265																																																														
Génie	507,350																																																														
Bataillon d'administration . . .	178,120																																																														
16,143,950																																																															
		7,010,300	6,230,916 37	b) Décomposition de ces rations . . . <table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th>Pour les pupilles de l'armée.</th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th><th></th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>65,500</td><td>279,100</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>55,000</td><td>75,700</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>45,000</td><td>72,300</td></tr><tr><td>Génie</td><td>5,000</td><td>11,500</td></tr><tr><td>Bataillon d'administion . . .</td><td>350</td><td>4,600</td></tr><tr><td>146,850</td><td>443,000</td><td>30,625</td></tr><tr><td colspan="2">Reste</td><td></td></tr></table> <table><tr><td>Infanterie</td><td>10,516,015</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,869,265</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration . . .</td><td>178,120</td></tr><tr><td colspan="2">16,143,950</td></tr></table>	JOURNÉES		Pour les pupilles de l'armée.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie	65,500	279,100	Cavalerie	55,000	75,700	Artillerie	45,000	72,300	Génie	5,000	11,500	Bataillon d'administion . . .	350	4,600	146,850	443,000	30,625	Reste			Infanterie	10,516,015	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,869,265	Génie	507,350	Bataillon d'administration . . .	178,120	16,143,950																					
JOURNÉES		Pour les pupilles de l'armée.																																																													
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																														
Infanterie	65,500	279,100																																																													
Cavalerie	55,000	75,700																																																													
Artillerie	45,000	72,300																																																													
Génie	5,000	11,500																																																													
Bataillon d'administion . . .	350	4,600																																																													
146,850	443,000	30,625																																																													
Reste																																																															
Infanterie	10,516,015																																																														
Cavalerie	2,073,200																																																														
Artillerie	2,869,265																																																														
Génie	507,350																																																														
Bataillon d'administration . . .	178,120																																																														
16,143,950																																																															
		4,221,100	5,476,878 16	c) Décomposition du nombre de rations de fourrages : <table><tr><th rowspan="2">ARMES.</th><th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th><th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th></tr><tr><th>d'officiers.</th><th>de troupe.</th><th>fortes.</th><th>mixtes.</th><th>légères.</th></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>164</td><td>1,210</td><td>801,610</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td> { Guides</td><td>328</td><td>2,420</td><td>110,720</td><td>883,300</td><td>"</td></tr><tr><td> { Lanciers</td><td>164</td><td>1,210</td><td>59,860</td><td>"</td><td>441,650</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>447</td><td>2,372</td><td>1,028,038</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td> { De campagne et train . . .</td><td>50</td><td>"</td><td>14,938</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td> { De siège</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAUX</td><td>1,142</td><td>7,212</td><td>1,724,260</td><td>883,300</td><td>441,650</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>8,354</td><td colspan="3">3,049,210</td></tr></table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.	Cavalerie	164	1,210	801,610	"	"	{ Guides	328	2,420	110,720	883,300	"	{ Lanciers	164	1,210	59,860	"	441,650	Artillerie	447	2,372	1,028,038	"	"	{ De campagne et train . . .	50	"	14,938	"	"	{ De siège						TOTAUX	1,142	7,212	1,724,260	883,300	441,650			8,354	3,049,210		
ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																												
	d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.																																																										
Cavalerie	164	1,210	801,610	"	"																																																										
{ Guides	328	2,420	110,720	883,300	"																																																										
{ Lanciers	164	1,210	59,860	"	441,650																																																										
Artillerie	447	2,372	1,028,038	"	"																																																										
{ De campagne et train . . .	50	"	14,938	"	"																																																										
{ De siège																																																															
TOTAUX	1,142	7,212	1,724,260	883,300	441,650																																																										
		8,354	3,049,210																																																												
		11,231,400	9,707,794 53																																																												

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	votés pour l'exercice 1889.
		REPORT: fr.	11,216,100	11,216,100
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000		
		59,000 — à une — 15 585,000		
		609,000		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 110,000		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 758,250 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes fr. 14,765	768,500	768,500
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,755		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 50,000		
		34,755		
		TOTAL. . . . 768,500		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000		
		Cavalerie 46,000		
25		Artillerie 12,000		
		Génie 1,900		
		Bataillon d'administration 100		
		105,000	105,000	105,000
		A REPORTER. . . . fr.	12,089,600	12,089,600

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																									
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de																																										
		pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.																																										
.	.	11,231,400	9,707,794 53	<table><tr><td colspan="2"></td><td>JOURNÉES.</td></tr><tr><td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occupation.</td><td>Infanterie</td><td>10,516,015</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,869,268</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,580</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL</td><td>16,143,980</td></tr><tr><td colspan="3">40,200 fournitures de la Comp^{te} des lits militaires, à 368 jours d'occupation 14,673,000 journées.</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,467,300</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">RESTE 13,205,700</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">b) Fournitures appartenant aux communes 2,200,000</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">c) — à l'État 728,250</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">TOTAL ÉGAL.</td><td>16,143,980</td></tr></table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie	10,516,015	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,869,268	Génie	507,580	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL		16,143,980	40,200 fournitures de la Comp ^{te} des lits militaires, à 368 jours d'occupation 14,673,000 journées.				A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,467,300				RESTE 13,205,700				b) Fournitures appartenant aux communes 2,200,000				c) — à l'État 728,250				TOTAL ÉGAL.			16,143,980
		JOURNÉES.																																											
a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie	10,516,015																																											
	Cavalerie	2,073,200																																											
	Artillerie	2,869,268																																											
	Génie	507,580																																											
	Bataillon d'administration	178,120																																											
TOTAL		16,143,980																																											
40,200 fournitures de la Comp ^{te} des lits militaires, à 368 jours d'occupation 14,673,000 journées.																																													
A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,467,300																																													
RESTE 13,205,700																																													
b) Fournitures appartenant aux communes 2,200,000																																													
c) — à l'État 728,250																																													
TOTAL ÉGAL.			16,143,980																																										
.	.	768,070	705,048 12																																										
.	.	105,000	212,983 93																																										
.	.	12,104,470	10,716,726 58																																										

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	votés pour l'exercice 1889.
		REPORT. fr.	12,089,600	12,089,600
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre; voyages des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers 125,000	130,000	130,000
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés. etc.	100,000	100,000
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	170,000	170,000
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{3}$ de l'effectif en chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		450 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 501,600		
		152 — de guides, à 1,150. . . 174,800		
	a.	100 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 115,000		
		198 — de trait — à 850. . . 168,300		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : $\frac{1}{3}$ de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs. 6,000		
29		<u>906</u> 865,700		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	990,100	990,100
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,479,700	13,479,700

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
"	"	12,104,470	" 10,716,726 58	
"	"	150,000	" 150,739 92	
"	"	100,000	" 115,884 91	
"	"	170,000	" 150,038 10	
"	"	990,100	" 821,250	
"	"	13,494,570	" 11,940,639 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.		LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
CHAPITRE IX.					
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.					
Traitements de non-activité.					
1° Pour motifs de santé.					
		EFFECTIF			
	1		Colonel, à.	6,575 .	6,575 .
	6		Majors, à.	4,125 .	24,750 .
	12		Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	5,000 .	36,000 .
	8		— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550 .	20,400 .
	4		— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,360 .	9,440 .
	3		Lieutenants, à	1,800 .	5,400 .
	2		Sous-lieutenants, à	1,575 .	3,150 .
	36		TOTAL.	105,515 .	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	527 57	
				104,987 43	
	2° Par mesure d'ordre.				
a.	2		Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000 .	4,000 .
	4		— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700 .	6,800 .
	4		— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,575 .	6,300 .
	7		Lieutenants, à	1,200 .	8,400 .
	2		Sous-lieutenants, à	1,050 .	2,100 .
	19		TOTAL.	27,600 .	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	138 .	
				27,462 .	
50				145,000 .	145,000 .
3° Employés civils.					
	4		Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	5,500 .	
	4				
	50				
Honoraires.					
b.			Honoraires d'avocats et frais de procédure.	7,050 57	
Frais de représentation.					
51			Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.	20,000 .	20,000 .
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.				165,000 .	165,000 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		totale	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
.	.	145,000 .	147,960 .	
.	.	20,000 .	11,946 11	
.	.	165,000 .	159,906 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.		LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
32	{		CHAPITRE X.		
			PENSIONS ET SECOURS.		
			a. Pensions temporaires et arriérés fr. 125,000 »	162,800 »	162,800 »
			b. Premier terme des pensions civiles et militaires 15,800 »		
			c. Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 24,000 »		
TOTAL. fr. 162 800 »					
			TOTAL DU CHAPITRE X fr.	162,800 »	162,800 »
35	{		CHAPITRE XI.		
			DÉPENSES IMPRÉVUES.		
			Dépenses imprévues non libellées au Budget ; achat de décorations militaires ; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre ; frais de l'école pratique des travaux de campagne ; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	23,085 »	23,085 »
			TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	23,085 »	23,085 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
•	•	155,000 •	169,054 40	
•	•	155,000 •	169,054 40	
•	•	15,075 •	18,057 86	
•	•	15,075 •	18,057 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS voies pour l'exercice 1889.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale fr.	492,000	492,000
II.	États-majors.	1,445,150	1,445,150
III.	Service de santé des hôpitaux	1,263,300	1,262,500
IV.	Solde des troupes	26,132,200	26,077,690
V.	Académie militaire	285,750	285,750
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie.	1,368,825	1,368,825
VII.	Matériel du génie.	1,550,000	1,550,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	13,479,700	13,479,700
IX.	Traitements divers et honoraires.	165,000	165,000
X.	Pensions et secours	162,800	162,800
XI.	Dépenses imprévues	23,085	23,085
TOTAUX fr.		46,567,790	46,512,480

AUGMENTATION fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
		492,000	509,949 12	
		1,407,130	1,563,848 54	
890		1,262,500	1,234,120 64	
54,510		25,931,720	26,726,500 77	
		285,750	296,950 92	
		1,508,825	1,368,815 83	
		1,470,000	1,517,953 84	
		13,494,570	11,940,639 51	
		165,000	159,906 11	
		155,000	169,034 40	
		15,075	18,957 86	
55,510		46,047,570	45,306,477 54	
55,510				

(371)

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1890.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1890 est basé sur l'effectif de 2,449 hommes et 1,636 chevaux, qui a servi de base au Budget de 1889 amendé.

Les crédits demandés pour l'exercice 1890 s'élèvent à.	. fr. 4,178,300	»
— — — 1889 — . . .	4,178,300	»

Il n'y a donc, pour 1890, ni augmentation ni diminution. . . »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1890, est fixé à la somme de quatre millions cent soixante dix-huit mille trois cents francs (4,178,500 fr.).

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 23 février 1889.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(378)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	validés pour l'exercice 1889.
ARTICLE UNIQUE.		GENDARMERIE. (a)		
		Effectif.		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		61 75		
		2,388 1,561		
		2,440 1,650		
		Traitement, solde et accessoires.		
		Officiers de tous grades fr. 240,859 50		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,745,511 75		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire.		
	a.	Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale. 153,046		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
		97 hommes à cheval, à 400 francs. 38,800 "		
		56 — à pied, à 150 francs. 8,400 "		
		TOTAL. fr. 5,174,617 25		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 517 25		
		5,174,300 "		
		Fourrages.		
		27,575 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 41,062 50		
		152,935 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 44 220,226 40		
	b.	416,850 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 30 541,870 "		
		597,140		
		TOTAL. fr. 805,167 90		
		A DÉDUIRE, pour incomplets 8,167 90		
		795,000 "		
		Entretien de la buffeterie et du harnachement.		
		827 gendarmes à pied, à 1 franc par an. fr. 827 "		
		1,561 — à cheval, à 2 francs par an. 3,122 "		
		2,388		
		5,049 "		
	c.	Casernement des hommes.		
		371,620 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 45,581 "		
		Casernement des chevaux.		
		569,765 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 22,790 60		
		Depenses diverses.		
	f.	Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 67,125 "		
	g.	Moyens de transport aux troupes en marche 7,500 "		
	h.	Frais de route, de séjour et de tournée des officiers. Voyages des officiers admis à la pension, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume 18,700 "		
	i.	Armement et munitions. 16,786 "		
	k.	Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie, dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée. 21,500 "		
	l.	Transport de fonds, d'effets, etc 5,000 "		
	m.	Depenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc 4,068 40		
		TOTAL. fr. 4,178,300 "		
		TOTAUX. fr. 4,178,300 " 4,178,300 "		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	TOTAL	de	
		pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :
				Officiers.

(382)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1889 a été voté au chiffre de fr. 15,603,585 »

Pour 1890, le projet du même Budget présente un total de crédits s'élevant à. 15,586,585 »

Soit une différence en moins de. fr. 17,000 »

qui constitue la balance des augmentations et des diminutions au sujet desquelles il est donné les explications ci-après :

CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.*

Crédit demandé pour 1890	920,850 »
— — — 1889 fr.	919,350 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,500 »

En vue d'assurer l'application normale des dispositions portant organisation des Administrations centrales du Ministère des Finances, il y a lieu d'augmenter de 1,500 francs le crédit de l'article 2 du Budget, en ce qui concerne l'Administration centrale de l'Enregistrement et des Domaines.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 15. — *Surveillance générale.*

Crédit demandé pour 1890 fr	486,350 »
— — — 1889	483,350 »

AUGMENTATION . . . fr. 3,000 »

Cette augmentation est nécessaire pour mettre le crédit en rapport avec le règlement organique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Service de la conservation du cadastre.*

Crédit demandé pour 1890	fr.	726,500	»
— — — 1889		719,800	»
AUGMENTATION.	fr.	6,500	»

Il y a peu d'administrations où l'avancement soit aussi lent que dans celle du cadastre et la position de ses agents inférieurs est digne d'intérêt.

Déjà quelques mesures ont été prises pour améliorer la situation. En 1887, grâce à une augmentation de crédit de 13,000 francs, une indemnité de 600 francs a pu être accordée à tous les surnuméraires ayant au moins deux ans d'ancienneté et, en 1888, le traitement des géomètres de 1^{re} classe ayant huit ans de grade a été porté de 2,630 francs à 3,000 francs, tandis que le temps nécessaire pour que les contrôleurs de 1^{re} classe obtiennent un traitement de 5,000 francs était réduit de 10 à 8 ans.

Le Gouvernement estime qu'il convient, en outre, d'améliorer les cadres, en portant de 65 à 68 le nombre des géomètres de 1^{re} et de 2^e classe et en portant de 66 à 69 celui des géomètres de 4^e classe.

Il en résultera un surcroît de dépenses de 15,000 francs, auquel des remaniements administratifs permettent de faire face à concurrence de 8,500 francs. Le surplus entraîne l'augmentation de 6,500 francs sollicitée.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.*

Crédit demandé pour 1890	fr.	2,155,150	»
— — — 1889		2,145,450	»
AUGMENTATION	fr.	9,700	»

L'augmentation de 9,700 francs demandée pour l'article 15 se répartit ainsi qu'il suit :

1 ^o Une somme de 4,500 francs est nécessaire pour assurer l'application du règlement organique	fr.	4,500	»
2 ^o Une somme de 5,200 francs, pour couvrir la dépense que doit entraîner la création de 5 emplois de commis des accises, dont 2 de 3 ^e classe et 3 de 4 ^e classe, jugée nécessaire pour renforcer la surveillance dans les usines et sur les cultures de tabac. Ci pour le litt. f.		5,200	»
TOTAL ÉGAL	fr.	9,700	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 5,103,725 »
— — — 1889	5,101,425 »

AUGMENTATION fr. 2,300 »

dont 800 francs pour le litt. b et 1,500 francs pour le litt. c. Ces augmentations sont nécessaires pour assurer l'application des règlements.

ART. 19. — *Suppléments de traitement extraordinaires.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 230,000 »
— — — 1889	250,000 »

DIMINUTION fr. 20,000 »

Le nombre de fabriques de sucre en activité ayant diminué dans ces dernières années, le personnel de surveillance a dû être réduit. Comme conséquence, le chiffre des suppléments de traitement extraordinaires est moins élevé. La réduction proposée est de 20,000 francs.

ART. 20. — *Traitements temporaires.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 30,000 »
— — — 1889	50,000 »

DIMINUTION fr. 20,000 »

Les traitements de disponibilité tendent à diminuer d'année en année, par suite de décès et de mise à la retraite; et de là, la réduction de 20,000 francs proposée.

RÉCAPITULATION.

		Augmentations.	Diminutions.
ART. 2.	 fr.	1,500 »	»
— 13.		3,000 »	»
— 14.		6,500 »	»
— 15.		9,700 »	»
— 17.		2,300 »	»
— 19.		»	20,000 »
— 20.		»	20,000 »
		23,000 »	40,000 »
	DIMINUTION fr.	17,000 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de quinze millions cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs (15,586,585 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(388)

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	1,568,790 "	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	920,850 "		
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 "		
4	Frais de tournées.	5,400 "		
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Adminis- tration centrale.	2,000 "		
6	Matériel.	146,100 "		
7	Magasin général des papiers.	160,140 "		
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 "		
9	Service de la monnaie	12,100 "		
10	Documents statistiques	18,000 "		
CHAPITRE II. ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des agents du Trésor	164,800 "	210,500 "	
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	45,700 "		
CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. Traitements	486,350 "	11,850,030 "	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	726,300 "		
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	Traitements fixes		2,155,150 "
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)		2,265,000 "
17	— des douanes et de la recherche maritime. (Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)	5,105,725 "		
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,500 "		
19	Suppléments de traitement.	230,000 "		
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	30,000 "		
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 "		
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	545,200 "		
23	Police douanière	5,000 "		
24	Matériel.	201,425 "		
A REPORTER. . . . fr.		.	13,429,520 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	15,429,320 •
	CHAPITRE IV.		
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,500 •	2,112,465 •
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	12,800 •	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	40,500 •	
28	Traitements du personnel du domaine	104,780 •	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,528,685 •	
30	— des greffiers (crédit non limitatif)	75,000 •	
31	Matériel.	14,700 •	
32	Dépenses du domaine	33,200 •	
33	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 •	
	CHAPITRE V.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 •	40,000 •
35	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 •	
	CHAPITRE VI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget	3,900 •	3,900 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES fr.	•	15,586,585 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1890.



BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																											
CHAPITRE I ^{er} .																																																																													
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																													
1	a.	Traitement du Ministre.																																																																											
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																											
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>12,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>12,000</td><td>36,000</td></tr><tr><td>Commissaire des monnaies</td><td>1</td><td>10,000</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Premiers inspecteurs généraux</td><td>3</td><td>9,600 et 10,000</td><td>29,200</td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>5</td><td>9,000 et 9,600</td><td>46,200</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>15</td><td>6,500 à 9,000</td><td>104,500</td></tr><tr><td>Sous-directeurs.</td><td>21</td><td>5,500 à 7,800</td><td>153,550</td></tr><tr><td>Inspecteur des essais et de la garantie</td><td>1</td><td>6,500</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Contrôleur au change et du monnayage.</td><td>1</td><td>7,800</td><td>7,800</td></tr><tr><td>Essayeurs</td><td>2</td><td>6,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>23</td><td>4,200 à 6,000</td><td>109,550</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>53</td><td>5,200 à 4,200</td><td>117,350</td></tr><tr><td>Employés de tout grade</td><td>70</td><td>1,200 à 2,900</td><td>143,800</td></tr><tr><td>Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses</td><td>52</td><td>800 à 4,120</td><td>83,970</td></tr><tr><td>b. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.</td><td></td><td></td><td>28,270</td></tr><tr><td>c. Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)</td><td></td><td></td><td>32,783</td></tr><tr><td>d. Traitements de disponibilité</td><td></td><td></td><td>7,577</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX.</td><td>229</td><td>920,850</td></tr></table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	Secrétaire général	1	12,000	12,000	Directeurs généraux	5	12,000	36,000	Commissaire des monnaies	1	10,000	10,000	Premiers inspecteurs généraux	3	9,600 et 10,000	29,200	Inspecteurs généraux	5	9,000 et 9,600	46,200	Directeurs	15	6,500 à 9,000	104,500	Sous-directeurs.	21	5,500 à 7,800	153,550	Inspecteur des essais et de la garantie	1	6,500	6,500	Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800	7,800	Essayeurs	2	6,000	12,000	Chefs de bureau	23	4,200 à 6,000	109,550	Sous-chefs de bureau	53	5,200 à 4,200	117,350	Employés de tout grade	70	1,200 à 2,900	143,800	Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	52	800 à 4,120	83,970	b. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.			28,270	c. Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)			32,783	d. Traitements de disponibilité			7,577	TOTAUX.		229	920,850
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																																											
Secrétaire général	1	12,000	12,000																																																																										
Directeurs généraux	5	12,000	36,000																																																																										
Commissaire des monnaies	1	10,000	10,000																																																																										
Premiers inspecteurs généraux	3	9,600 et 10,000	29,200																																																																										
Inspecteurs généraux	5	9,000 et 9,600	46,200																																																																										
Directeurs	15	6,500 à 9,000	104,500																																																																										
Sous-directeurs.	21	5,500 à 7,800	153,550																																																																										
Inspecteur des essais et de la garantie	1	6,500	6,500																																																																										
Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800	7,800																																																																										
Essayeurs	2	6,000	12,000																																																																										
Chefs de bureau	23	4,200 à 6,000	109,550																																																																										
Sous-chefs de bureau	53	5,200 à 4,200	117,350																																																																										
Employés de tout grade	70	1,200 à 2,900	143,800																																																																										
Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	52	800 à 4,120	83,970																																																																										
b. Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.			28,270																																																																										
c. Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)			32,783																																																																										
d. Traitements de disponibilité			7,577																																																																										
TOTAUX.		229	920,850																																																																										
A REPORTER. fr.																																																																													

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
920,850	919,550	1,500	»	916,350	899,335 61	
941,850	940,550	1,500	»	937,550	920,335 61	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			MONTANT de la dépense.
3	a. b.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances. . Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	54,500 18,500
			73,000
4	»	Frais de tournées.	
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
		<i>Matériel.</i>	MONTANT de la dépense.
6	a. b. c.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais. Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	64,150 14,950 67,000
			146,100
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
7	a. b. c.	Papiers à timbrer Papier électoral Autres papiers de toute espèce	85,000 15,000 66,140
			166,140
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
8	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie . . .	4,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
941,850	940,350	1,500	"	937,350	920,535 61	
75,000	73,000	"	"	73,000	91,965 08	
5,400	5,400	"	"	5,400	5,227 55	
2,000	2,000	"	"	2,000	"	
146,100	146,100	"	"	146,100	151,971 24	
166,140	166,140	"	"	166,140	165,950 44	
4,200	4,200	"	"	4,200	4,200 "	
1,338,690	1,337,190	1,500	"	1,334,190	1,330,649 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	MONTANT de la dépense.		
9	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie	3,700		
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'inseulpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	6,600		
	c.	Frais pour le service du contrôle	1,000		
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz	600		
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur . . .	200		
			12,100		
		Documents statistiques.			
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000		
	b.	— de publication	6,000		
			18,000		
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
			Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.
11	a.	Traitements des agents	131	3,000 à 8,000	160,200
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	4,600
12	c.	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	...	...	43,700
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,338,690	1,337,190	1,500	»	1,334,190	1,339,649 92	
12,100	12,100	»	»	12,100	9,230 93	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,990 55	
1,368,790	1,367,290	1,500	»	1,364,290	1,366,871 40	
AUGMENTATION . . fr.		1,500				
164,800	164,800	»	»	164,800	163,673 »	
45,700	45,700	»	»	45,700	46,108 33	
210,500	210,500	»	»	210,500	211,783 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	
Surveillance générale.						
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	73,000
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000
	d.	— de l'inspecteur spécial	4	2 ^e	6,000	24,000
	e.	— des contrôleurs spéciaux.	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	5,000
	f.	— d'un chimiste-aviseur.	2	»	Max. 4,200 Min. 3,150	7,350
			1	»	Max. 3,000 Min. 3,500	5,000
	g.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000
			3	2 ^e	4,000	12,000
			3	3 ^e	3,500	10,500
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200
	h.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500
			21	3 ^e	1,700	35,700
			27	4 ^e	1,300	35,100
	i.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000
	j.	— aux surnuméraires	»	»	»	123,000
			110	...	...	486,350
Service de la conservation du cadastre.						
14	a.	Traitement de l'inspecteur	1	»	6,000	6,000
			7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300
	b.	— des contrôleurs	6	2 ^e	3,600	21,600
			6	3 ^e	3,150	18,900
			68	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	191,500
	c.	— des géomètres	68	2 ^e	2,150	146,200
			63	3 ^e	1,700	107,100
			69	4 ^e	1,300	89,700
	d.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	111,000
			288	...	...	726,300
A REPORTER. . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
486,350	483,350	3,000	»	483,350	426,858 64	
726,300	719,800	6,500	»	719,800	695,505 84	
1,212,650	1,203,150	9,500	»	1,203,150	1,122,364 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																			
		REPORT. . . . fr.																																																																																																																			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																																																																																																																			
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Classes.</th><th>Traitement par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td colspan="4">Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</td></tr><tr><td>27</td><td>1^{re}</td><td>Max. 6,000 Min. 5,000</td><td>144,000</td></tr><tr><td>a. 26</td><td>2^e</td><td>4,200</td><td>109,200</td></tr><tr><td>26</td><td>3^e</td><td>3,600</td><td>93,600</td></tr><tr><td>b. 25</td><td>4^e</td><td>3,150</td><td>78,750</td></tr><tr><td>27</td><td>»</td><td>Max. 2,650 Min. 2,150</td><td>68,550</td></tr><tr><td>3</td><td>1^{re}</td><td>9,000</td><td>27,000</td></tr><tr><td>c. 4</td><td>2^e</td><td>7,500</td><td>30,000</td></tr><tr><td>4</td><td>3^e</td><td>6,000</td><td>24,000</td></tr><tr><td>5</td><td>4^e</td><td>4,700</td><td>23,500</td></tr><tr><td>5</td><td>5^e</td><td>3,600</td><td>18,000</td></tr><tr><td>15</td><td>6^e</td><td>2,800</td><td>42,000</td></tr><tr><td>25</td><td>7^e</td><td>2,100</td><td>52,500</td></tr><tr><td>23</td><td>1^{re}</td><td>Max. 4,650 Min. 3,150</td><td>85,950</td></tr><tr><td>d. 26</td><td>2^e</td><td>2,650</td><td>68,900</td></tr><tr><td>55</td><td>3^e</td><td>2,100</td><td>73,500</td></tr><tr><td>61</td><td>4^e</td><td>1,600</td><td>97,600</td></tr><tr><td>30</td><td>1^{re}</td><td>Max. 2,700 Min. 2,500</td><td>75,400</td></tr><tr><td>e. 30</td><td>2^e</td><td>1,900</td><td>57,000</td></tr><tr><td>30</td><td>3^e</td><td>1,600</td><td>48,000</td></tr><tr><td>58</td><td>4^e</td><td>1,500</td><td>75,400</td></tr><tr><td>f. 196</td><td>1^{re}</td><td>1,650</td><td>323,400</td></tr><tr><td>197</td><td>2^e</td><td>1,500</td><td>256,100</td></tr><tr><td>110</td><td>3^e</td><td>1,100</td><td>121,000</td></tr><tr><td>107</td><td>4^e</td><td>1,000</td><td>107,000</td></tr><tr><td>g. »</td><td>»</td><td>»</td><td>54,800</td></tr><tr><td>1095</td><td>.....</td><td>.....</td><td>2,155,150</td></tr></table>				Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.				27	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	144,000	a. 26	2 ^e	4,200	109,200	26	3 ^e	3,600	93,600	b. 25	4 ^e	3,150	78,750	27	»	Max. 2,650 Min. 2,150	68,550	3	1 ^{re}	9,000	27,000	c. 4	2 ^e	7,500	30,000	4	3 ^e	6,000	24,000	5	4 ^e	4,700	23,500	5	5 ^e	3,600	18,000	15	6 ^e	2,800	42,000	25	7 ^e	2,100	52,500	23	1 ^{re}	Max. 4,650 Min. 3,150	85,950	d. 26	2 ^e	2,650	68,900	55	3 ^e	2,100	73,500	61	4 ^e	1,600	97,600	30	1 ^{re}	Max. 2,700 Min. 2,500	75,400	e. 30	2 ^e	1,900	57,000	30	3 ^e	1,600	48,000	58	4 ^e	1,500	75,400	f. 196	1 ^{re}	1,650	323,400	197	2 ^e	1,500	256,100	110	3 ^e	1,100	121,000	107	4 ^e	1,000	107,000	g. »	»	»	54,800	1095			2,155,150
Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																		
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.																																																																																																																					
27	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	144,000																																																																																																																		
a. 26	2 ^e	4,200	109,200																																																																																																																		
26	3 ^e	3,600	93,600																																																																																																																		
b. 25	4 ^e	3,150	78,750																																																																																																																		
27	»	Max. 2,650 Min. 2,150	68,550																																																																																																																		
3	1 ^{re}	9,000	27,000																																																																																																																		
c. 4	2 ^e	7,500	30,000																																																																																																																		
4	3 ^e	6,000	24,000																																																																																																																		
5	4 ^e	4,700	23,500																																																																																																																		
5	5 ^e	3,600	18,000																																																																																																																		
15	6 ^e	2,800	42,000																																																																																																																		
25	7 ^e	2,100	52,500																																																																																																																		
23	1 ^{re}	Max. 4,650 Min. 3,150	85,950																																																																																																																		
d. 26	2 ^e	2,650	68,900																																																																																																																		
55	3 ^e	2,100	73,500																																																																																																																		
61	4 ^e	1,600	97,600																																																																																																																		
30	1 ^{re}	Max. 2,700 Min. 2,500	75,400																																																																																																																		
e. 30	2 ^e	1,900	57,000																																																																																																																		
30	3 ^e	1,600	48,000																																																																																																																		
58	4 ^e	1,500	75,400																																																																																																																		
f. 196	1 ^{re}	1,650	323,400																																																																																																																		
197	2 ^e	1,500	256,100																																																																																																																		
110	3 ^e	1,100	121,000																																																																																																																		
107	4 ^e	1,000	107,000																																																																																																																		
g. »	»	»	54,800																																																																																																																		
1095			2,155,150																																																																																																																		
16 a.	Remises proportionnelles et indemnités (520 agents)			2,052,500																																																																																																																	
b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes . .			66,500																																																																																																																	
c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes. . . .			146,000																																																																																																																	
(Crédits non limitatifs.)																																																																																																																					
				2,265,000																																																																																																																	
				A REPORTER. . . . fr.																																																																																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,212,650	1,203,150	9,500	>	1,203,150	1,122,344 48	
2,155,180	2,145,450	9,700	>	2,140,580	2,059,794 14	
2,265,000	2,265,000	"	"	2,265,000	2,312,876 42	
5,652,800	5,613,600	19,200	"	5,608,700	5,495,015 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		Service des douanes et de la recherche maritime.				
	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers	1	"	Max. 5,500 Min. 5,000	5,500
	b.	Traitements des contrôleurs	16 16 18	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	Max. 5,000 Min. 4,200 3,600 3,150	72,800 57,600 56,700
	c.	— des lieutenants	44	"	Max. 2,650 Min. 2,150	111,600
	d.	— des sous-lieutenants	46	"	1,950	89,700
	e.	— des brigadiers	590	"	1,550	604,500
	f.	— des sous-brigadiers.	555	"	1,200	663,600
	g.	— des préposés	822 824 908	" " "	1,100 1,000 900	904,200 824,000 817,200
	h.	— des matelots	50 28	1 ^{re} 2 ^e	1,200 1,100	56,000 30,800
17	i.	— des mousses	4	"	700	2,800
		Traitement du patron	1	"	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
	j.	Service des embarcations à vapeur de la douane.	1	"	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500
		— du sous-patron (steamer).	1	"	Max. 1,400 Min. 1,500	2,800
		— du machiniste	1	"	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		— des machinistes-chauffeurs	5	"	Max. 1,500 Min. 1,400	4,500
	k.	Service des fabriques de sucre.	50 300 475	" " "	1,200 " 900	60,000 515,000 178,125
	l.	Service de la masse d'habillement	"	"	"	9,800
	m.	Indemnités de résidence	"	"	"	245,500
	n.	Indemnités aux agents chargés du service des jaugeages de navires	"	"	"	5,700
			4553	..	..	5,103,725
		Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.				
18	"	Traitements des essayeurs	2	1 ^{re}	3,500	7,000
			2	..	..	7,000
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,632,800	5,613,600	19,200	»	5,608,700	5,405,013 04	
5,403,725	5,401,425	2,300	»	5,401,425	4,932,631 50	
(2) 9,300	9,300	»	»	9,500	9,299 88	(1) Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr. (2) Y compris une charge temporaire de 2,300 francs.
10,745,825	10,724,325	21,500	»	10,719,425	10,436,946 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	a.	Frais de bureau	38,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution per- sonnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
22	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distil- leries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane.	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	190,000
	l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commis- sions que nomment les députations permanentes en cas de revision de l'impôt.	15,000
			543,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,745,823	10,724,323	21,500	»	10,719,425	10,438,946 31	
250,000	250,000	»	20,000	250,000	209,459 50	
50,000	50,000	»	20,000	50,000	32,569 56	
94,580	94,580	»	»	94,580	84,902 »	
543,200	543,200	»	»	528,200	528,199 51	
11,643,603	11,662,103	21,500	40,000	11,642,205	11,312,078 68	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		<i>Police douanière.</i>
23	•	Mesures de police douanière
		<i>Matériel.</i>
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.
		35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations .
		136,525
24	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . .
		23,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.
		5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement
		400
		201,425
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,643,605	11,662,105	21,500	40,000	11,642,205	11,512,076 68	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,573 70	
201,425	201,425	»	»	201,425	201,425 »	
11,850,030	11,868,530	21,500	40,000	11,848,630	11,517,075 38	
DIMINUTION . . fr.		18,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>		
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.	Directeurs	9	8,000	72,000
b.	Inspecteurs	5 1 ^{re} classe.	7,000	42,000
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	5 2 ^e classe.	6,300	39,000
		12	500	6,000
d.	Vérificateurs	14 1 ^{re} classe.	5,000	70,000
		13 2 ^e classe.	4,500	58,500
		13 3 ^e classe.	4,000	52,000
e.	Premiers commis de direction	6	3,500 à 4,300	24,000
f.	Seconds — —	24	1,500 à 2,600	49,200
g.	Suppléments de traitement des seconds commis de direction qui sont chargés du contrôle du timbre extraordinaire	1	300	300
h.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000	5,000
25 i.	Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
j.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les di- verses provinces	31	1,100 à 2,000	49,000
k.	Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
l.	Rémunérations aux surnuméraires chargés de la sur- veillance du timbre et des ventes publiques de meu- bles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
m.	Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de néces- sité, de remplir temporairement les fonctions de véri- ficateur	2	1,800	3,600
		variable.	Indéterminé	11,000
n.	Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Direc- tions provinciales, pour être mis au courant du ser- vice de second commis	Id.	Id.	600
o.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	5,300
TOTAUX . . .		141		495,500
A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>votés</i> POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,500	495,500	,	,	495,500	496,841	
495,500	495,500	,	,	495,500	496,841	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. fr.	
26		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>	Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	»	30,800
27	b.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	»	»	12,400
	c.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	»	»	1,000
			13		46,300
		<i>Domaines. — Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	4,500
	b.	Éclusier-receveur	1	id. 1,300	400
	c.	Percepteur	1	id. 2,100	1,200
	d.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	e.	Receveurs	4	id. 3,500	15,730
	f.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	9	id. 1,500	1,570
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	g.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	560
	h.	Percepteur	1	id. 2,100	525
	i.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	150
28		<i>Sambre canalisée.</i>			
	j.	Éclusiers-receveurs	13	id. 1,500	6,525
	k.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,530
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	l.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,965
	m.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165
	n.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	300
		<i>Meuse.</i>			
	o.	Percepteur	1	id. 2,100	500
	p.	Éclusiers-receveurs et agent au service du contrôle	11	id. 1,500	1,935
	q.	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	90
		A REPORTER.	56		39,575

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
495,500	495,500	»	»	495,500	496,841	
12,800	12,800	»	»	10,200	6,186	
46,300	46,300	»	»	46,500	45,199	
554,600	554,600	»	»	552,000	548,226	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		REPORT.fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Domaines. — Traitements (suite).			
		REPORT.	56		59,575
		<i>Escaut.</i>			
r. s. t.		Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500	2,875
		Percepteur	1	id. 2,100	1,100
		Pontonnier au service du contrôle.	1	id. 1,500	150
		<i>Lys.</i>			
u.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,510
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
v.		Percepteur	1	id. 2,100	880
w.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	1,345
x.		Éclusiers au service du contrôle.	2	id. 1,500	265
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>			
y.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,150
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
z.		Receveur.	1	id. 5,500	2,400
aa.		Percepteur	1	id. 2,100	600
bb.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	6,635
cc.		Éclusiers au service du contrôle	4	id. 1,500	550
dd.		Gardes-canal messagers	3	id. 1,500	125
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
ee.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	500
ff.		Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	110
		A REPORTER.	101		59,770

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
554,600	554,600	,	,	552,000	548,226	
554,600	554,600	,	,	552,000	548,226	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
			Domaines. — Traitements (suite).		
			REPORT. . . .		
			Canal de Liège à Maestricht.		
			gg. Éclusiers-receveurs		
			hh. Gardes-canal messagers		
			Yser et canal de Plasschendaele.		
			ii. Éclusiers-receveurs		
			Canal de Roulers à la Lys.		
			jj. Éclusiers-receveurs		
			Canal de dérivation de la Lys.		
			kk. Éclusiers-receveurs		
			Ourthe.		
			ll. Éclusiers-receveurs		
			mm. Garde-canal messenger.		
			nn. Contrôleurs des différentes voies navigables.		
			oo. Sous-contrôleur		
			Extraction du minerai de fer.		
			pp. Indemnités à un agent, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage		
			Palais de Tervueren.		
			qq. Personnel		
			rr. Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.		
			132		
			104,780		
			A REPORTFR. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
554,600	554,600	»	»	552,000	548,226	
104,780	104,780	»	»	105,675	105,391	
659,380	659,380	»	»	657,675	653,617	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
			<i>Matériel.</i>
31	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	9,900
	b.	frais d'emballage	2,800
	c.	Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre	2,000
			14,700
			<i>Dépenses du domaine.</i>
32	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés	10,000
	b.	Entretien du domaine de Tervueren et de ses dépendances, armement et équipement du personnel.	10,200
	c.	Charges et contributions.	10,000
	d.	Frais de vente et autres actes	3,000
			33,200
»	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales autres que les forêts (<i>pour mémoire</i>)	
33	»	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
			TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
659,380	659,380	»	»	657,675	653,617	
1,328,685	1,328,685	»	»	1,328,685	1,320,837	
75,000	75,000	»	»	75,000	75,605	
14,700	14,700	»	»	12,900	15,785	
55,200	55,200	»	»	55,200	21,211	
»	»	»	»	1,000	»	
1,500	1,500	»	»	1,500	2,899	
2,112,465	2,112,465	»	»	2,109,960	2,089,954	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
35	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. – DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,200	27,200	»	»	27,200	23,440 48	
13,700	13,700	»	»	13,700	12,975 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	36,415 48	
3,900	3,900	»	»	28,900	7,786 83	
3,900	3,900	»	»	28,900	7,786 83	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale. II. — de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces III. — des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces IV. — de l'Enregistrement et des domaines dans les provinces V. Pensions et secours VI. Dépenses imprévues TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,368,790 »	1,367,290 »	1,500 »	»	1,364,290 »	1,366,871 40	
240,500 »	210,500 »	»	»	240,500 »	211,785 55	
11,880,030 »	11,868,550 »	»	18,500 »	11,848,630 »	11,517,075 38	
2,112,463 »	2,112,463 »	»	»	2,109,960 »	2,089,954 »	
40,900 »	40,900 »	»	»	40,900 »	56,415 48	
3,900 »	3,900 »	»	»	28,900 »	7,786 83	
15,586,583 »	15,603,585 »	1,500 »	18,500 »	(¹) 15,603,180 »	15,229,886 42	
DIMINUTION . . fr.		17,000 »				

(¹) Y compris un crédit supplémentaire de 25,000 francs alloué par la loi du 5 mai 1888.

(422)

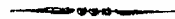
XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1890.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements a été voté, pour l'exercice 1889, au chiffre de fr. 1,686,500 »

Les prévisions pour l'exercice 1890 montent à 1,686,500 »

Soit une augmentation de. . . . fr. 30,000 »

qui se justifie ainsi qu'il suit :

CHAPITRE II.

ART. 7. — *Restitutions de droits et amendes.*

Les restitutions se sont élevées :

En 1884, à fr. 581,198 32

En 1885, à fr. 674,271 05

Cette dernière somme comprend une restitu-

tion extraordinaire de 102,678 31

qu'il y a lieu d'éliminer, ci 571,592 74

En 1886, à 549,649 68

En 1887, à 659,116 93

TOTAL fr. 2,561,557 67

La dépense totale de 1888 n'est pas connue; déterminée d'une manière fictive, en ajoutant $\frac{1}{11}$ au chiffre des restitutions opérées à la fin de novembre 1888, elle s'élève à fr. 484,687 77

Ce chiffre porte la moyenne quinquennale à. 569,247 09

On propose d'inscrire au Budget de 1890. 570,000 »

Porté au Budget de 1889 540,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 30,000 »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de un million six cent quatre-vingt-six mille cinq cents francs (1,686,500 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	195,000 "	654,000 "
2	— — personnelle	315,000 "	
3	— sur le droit de patente.	130,000 "	
4	— sur les redevances des mines.	5,000 "	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 "	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 "	1,032,500 "
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	570,000 "	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	1,000 "	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,500 "	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	170,000 "	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 "	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . fr.		"	1,686,500 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
195,000	195,000	»	»	195,000	194,931 86	
515,000	515,000	»	»	515,000	410,681 71	
150,000	150,000	»	»	130,000	99,198 96	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,775 98	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,980 04	
654,000	654,000	»	»	654,000	714,568 53	
250,000	250,000	»	»	250,000	241,250 86	
570,000	540,000	30,000	»	520,000	639,116 95	
1,000	1,000	»	»	1,000	7,964 37	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,494 46	
170,000	170,000	»	»	170,000	509,411 95	
40,000	40,000	»	»	40,000	51,888 75	
1,052,500	1,002,500	30,000	»	982,500	1,271,127 30	
Augmentation. . fr.		50,000				
654,000	654,000	»	»	654,000	714,568 53	
1,052,500	1,002,500	30,000	»	982,500	1,271,127 30	
1,686,500	1,656,500	30,000	»	1,656,500	1,985,895 83	
Augmentation. . fr.		50,000				

(430)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1890.

—

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il comprend les fonds de tiers ou particuliers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1890 s'élève à fr. 846,404,063 »

Les évaluations pour 1889 montaient à 818,817,973 »

Différence en plus pour 1890. . . fr. 27,586,090 »

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, à l'effet de les mettre en rapport avec les faits constatés.

AUGMENTATIONS.

ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	fr. 81,290 »
ART. 5. — Réserve du fonds communal	2,000 »
ART. 8. — Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	20,000 »
ART. 9. — Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	140,000 »
ART. 28. — Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	50,000 »
ART. 31. — Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	30,000,000 »
ART. 32. — Remise des correspondances par exprès	5,000 »
ART. 33 (nouveau). — Fonds de prévision monétaire	20,000 »
ART. 47. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	4,000,000 »
ART. 48. — Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste.	200,000 »
ART. 53. — Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, etc.	1,000 »
TOTAL des augmentations. . . fr.	34,519,290 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 54,519,290 »

DIMINUTIONS.

ART. 42. — Amendes et frais de justice en matière forestière fr. 2,200 »

ART. 43. — Consignations de toute nature. . 3,900,000 »

ART. 45. — Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises . . 3,000,000 »

ART. 46. — Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement, etc. . 30,000 »

ART. 52. — Remboursement à la ville d'Os-tende de la moitié du droit de passage aux écluses 1,000 »

TOTAL des diminutions. . . fr. 6,935,200 »

DIFFÉRENCE ÉGALE . . fr. 27,586,090 »

ART. 4. — Fonds communal.

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens de 1890, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL	
		%.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café.	2,550,000 "	100	2,550,000 "
Eaux-de-vie	1,500,000 "	29.936086	380,169 "
Bières	400,000 "	(¹)	140,000 "
Vinaigres et acides acétiques.	600,000 "	35	210,000 "
Sucres	250,000 "		87,500 "
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	4,520,000 "	35	1,582,000 "
Eaux-de-vie	54,060,000 "	29.976086	10,198,251 "
Bières	14,048,000 "	(¹)	4,916,800 "
Vinaigres de bières.	16,000 "		5,600 "
Vinaigres autres que de bières	2,700 "	35	945 "
Acides acétiques.	5,200 "		1,820 "
Sucres.	5,750,000 "		2,012,500 "
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	15,620,000 "	41	6,404,200 "
TOTAL. fr.			28,406,765 "

(1) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (Voies et Moyens, art. 6).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 28,496,765 francs est supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾. L'excédent devrait en conséquence être attribué à la réserve, conformément au paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862. Mais comme d'après la situation actuelle, le montant de la réserve atteindra au 31 décembre 1890 le maximum fixé par le paragraphe 3 dudit article, il n'y aura pas lieu d'opérer la retenue mentionnée ci-dessus. Dès lors la somme de 28,496,765 francs représente le montant à répartir entre les communes en 1890.

Le revenu de la réserve, en 1890, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1889 et en 1890. Ces intérêts peuvent être évalués à 347,000 francs.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1888.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1888 (annexe A);
- 2° Le compte de la réserve à la fin de ladite année annexe B);
- 3° L'état de la répartition du fonds communal pour l'année 1888 (annexe C);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été en 1888 de fr. 28,058,123 94. Ce revenu étant inférieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années ⁽²⁾, il a été opéré, conformément à l'article 2, § 4, de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 548,454 68 sur la réserve, afin de pouvoir répartir entre les communes la somme de fr. 28,406,558 62 égale, à la moyenne dont il s'agit.

⁽¹⁾ Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1887 à 1889 s'élèvent, savoir :

En 1887.	fr. 28,044,662 »
— 1888.	28,406,558 62
— 1889 (prévisions)	28,415,475 »

ENSEMBLE. fr. 84,866,695 62

MOYENNE. 28,288,898 54

⁽²⁾ Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1885 à 1887 s'élèvent, savoir :

En 1885.	fr. 29,240,543 70
— 1886.	27,954,470 16
— 1887.	28,044,662 »

ENSEMBLE. fr. 85,240,675 86

MOYENNE 28,406,558 62

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 55. — *Fonds de prévision monétaire* (loi du 17 mai 1886), fr. 20,000 »

La loi du 17 mai 1886 a institué un fonds spécial de prévision monétaire et les intérêts provenant des placements doivent être capitalisés.

Il convient que ces opérations soient renseignées au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre.

Un article nouveau est ouvert à cette fin.

ART. 63. — *Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de délivrer des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique, etc.*

Le Gouvernement a organisé, en 1887 et 1888, à l'école normale de Nivelles, des cours temporaires pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles de garçons.

Il convient d'instituer, pour cet enseignement spécial, des examens de capacité entraînant un droit d'inscription, dont le produit sera de 1,000 francs environ.

Les frais relatifs à ces épreuves seront couverts au moyen de cette recette.

Le libellé de l'article 63 a été complété dans le sens de ce qui précède, et le montant du crédit a été augmenté de 1,000 francs.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir. Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1890
sont évaluées respectivement à la somme de huit cent qua-
rante-six millions quatre cent quatre mille soixante-cinq francs
(846,404,065 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET
DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000 "	
	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000 "	
3	Fonds provinciaux. Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	11,000,000 "	12,700,000 "
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	28,496,765 "	
5	Réserve du fonds communal	347,000 "	
6	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000 "	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 "	
8	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	70,000 "	
9	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne	200,000 "	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	70,000,000 "	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 "	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
13	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000 "	
14	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000 "	
15	— — — des Affaires Étrangères	100,000 "	529,250,765 "
16	— — — de la Justice	150,000 "	
17	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000 "	
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000 "	
19	— — — de l'ordre judiciaire	580,000 "	
20	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
21	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 "	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000 "	
23	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	700,000 "	
24	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
25	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
26	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires	5,000,000 "	
27	Recettes effectuées par l'administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	5,000,000 "	
28	Recettes effectuées par l'administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,800,000 "	
29	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
30	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000 "	
31	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	500,000,000 "	
32	Remise des correspondances par exprès	15,000 "	
33	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000 "	
		A REPORTER	529,250,765

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	"	529,250,765 .
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
34	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 "	
35	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 "	
36	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	17,500,000 "	
37	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 "	
38	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	600,000 "	
39	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 "	
40	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 "	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
41	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	260,000 "	
42	Amendes et frais de justice en matière forestière	20,800 "	
43	Consignations de toute nature	12,100,000 "	
44	Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud	200,000 "	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
45	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements)	62,000,000 "	
46	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifiées directement avec celles du chemin de fer de l'Etat (ports au delà).	220,000 "	312,597,300 .
	<i>B. — Administration des Postes.</i>		
47	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	76,000,000 "	
48	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	138,200,000 "	
49	Abonnements postes aux journaux payés aux éditeurs	2,500,000 "	
50	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 "	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
51	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 "	
52	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	5,000 "	
	Ministère de la Justice.		
53	Masse des détenus (administration des prisons)	218,500 "	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics		
54	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	30,000 "	
55	Pensions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	55,000 "	
56	Produit du Jardin Botanique	1,000 "	
57	Produit des laboratoires agricoles de l'État	30,000 "	
58	Produits des conférences données aux élèves droguistes	4,000 "	
	A REPORTER. fr.		841,848,005 .

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS	TOTAL
		DES RECETTES et des DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	°	841,848,065 °
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PART CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
59	Subsides offert à l'État pour construction de routes	100,000 °	1,230,000 °
60	Subsides pour travaux d'utilité publique	100,000 °	
61	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	50,000 °	
62	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 °	
	§ 2. — FONDS DE REMPLI.		
	<i>Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
63	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique, etc.	7,000 °	5,226,000 °
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics.		
64	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires	16,000 °	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — Chemins de fer.		
65	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 °	
66	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 °	
67	Service de la traction et du matériel.	1,000,000 °	
68	Service des transports	300,000 °	
69	Services en général	200,000 °	
70	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services. . .	100,000 °	
	B. — Postes.		
71	Service des postes	25,000 °	
	C. — Télégraphes.		
72	Service des télégraphes	100,000 °	
	D. — Marine.		
73	Service de la traction et du matériel	20,000 °	
	A REPORTER. fr.	2,968,000 °	846,304,065 °

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS	TOTAL
		DES RECETTES et des DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	Report. fr.	2,008,000 »	840,304,005 »
	Ministère de la Guerre.		
74	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
75	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
76	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
77	Service de la pharmacie centrale de l'armée	18,000 »	
78	Service de la remonte spéciale des officiers	200,000 »	
	§ 3. — SERVICES DIVERS.		
79	Cautionnements des entrepreneurs défailants	10,000 »	100,000 »
80	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieupoort	90,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		840,404,005 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1890.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1888.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1888.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1887.	Exercice 1888.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	2,550,000	"	2,562,458 04	2,562,458 04	7,936 72	2,554,502 22	100 %	2,554,502 22
Eaux-de-vie étrangères . . . id. .	1,500,000	"	1,504,155 55	1,504,155 55	15,252 86	1,580,902 60	(¹)	303,810 12
Bières id. .	580,000	"	421,595 07	421,595 07	6,580 07	414,806 50		145,182 20
Vinaigres et acides acétiques. id. .	600,000	"	612,640 10	612,640 10	"	612,640 10	35 %	214,427 18
Vins. (Droit d'accise).	4,525,000	" 01	4,655,503 77	4,655,503 78	25,463 53	4,609,950 25		1,613,475 59
Eaux-de-vie indigènes . . id. .	54,060,000	180,276 52	53,590,587 26	53,585,863 78	472 24	53,585,301 54	(¹)	0,806,011 29
Bières id. .	15,870,000	565 85	14,475,523 08	14,475,680 95	32,020 50	14,441,066 03		5,054,375 31
Vinaigres de bières . . id. .	10,000	"	15,863 47	15,863 47	"	15,863 47		5,552 21
Id. autres que de bières. id. .	1,500	"	7,858 80	7,858 80	"	7,858 80	35 %	2,750 61
Acide acétique . . . id. .	2,000	"						
Sucres (Droits de douane et d'accise).	6,000,000	1,180,054 06	4,815,750 48	6,002,805 14	2,151 05	6,000,674 00		2,100,235 02
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	60,954,500	1,575,695 04	59,775,077 57	61,140,672 61	80,520 65	61,060,142 06	. . .	10,555,824 43
Postes	15,585,000	825,093 29	14,210,414 75	15,045,408 02	"	15,045,408 02	41 %	6,167,797 20
TOTAL fr.	78,889,500	2,190,688 33	76,555,831 24	78,735,519 57	88,466 37	78,667,053 20	. . .	28,058,123 04
Prélèvement effectué en exécution du § 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862								348,434 68
Somme répartie. fr.								28,406,558 02

(¹) En exécution de l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, le produit des droits sur les eaux-de-vie, s'élevant à fr. 34,966,294 23 a été réparti comme il suit :

Minimum de l'État fr. 25,176,000

A déduire :

1^o La part de l'État dans le produit des droits d'entrée sur le vinaigre et l'acide acétique. . . fr. 398,221 92 / 408,533 18
2^o La part de l'État dans le produit de l'accise sur les vinaigres de bières 10,311 26

24,766,466 82

Reste pour le fonds communal. . . fr. 10,199,827 41
soit 29,170,485 82 % des recettes totales sur les eaux-de-vie, déduction faite des remboursements de droits indûment perçus.

ANNEXE B.

COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1888.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1888.

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1889, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1887, un solde disponible de fr. 190 63

Recettes. — Retenue opérée en exécution du § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862. 536,768 96

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1888, d'un capital nominal de 263,600 francs de la Dette publique à 2 1/2 % 6,590 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1888, d'un capital nominal de 6,927,800 francs de la Dette publique à 3 % 207,834 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1888, d'un capital nominal de 465,600 francs de la Dette publique à 3 1/2 % (1^{re} série) 16,296 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} février 1888, d'un capital nominal de 287.900 francs de la même Dette (3^e série) . . . 5,038 25

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} août 1888, d'un capital nominal de 297.900 francs de la même Dette 5,213 25

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} mai 1888, d'un capital nominal de 3,047,000 francs de la même Dette (2^e série) . . . 53,322 50

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} novembre 1888, d'un capital nominal de 3,206,700 francs de la même Dette. 56,117 25

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 887,370 86

Dépenses. — Prix d'achat d'un capital nominal de 12,400 francs de la Dette publique à 3 % (1) 11,424 71

Id. de 5,400 francs de la même Dette. (2) . . . 4,992 29

Id. de 521.000 francs de la Dette publique

à 3 1/2 % (2^e série) (3) 536,880 35

Id. de 143,600 francs de la même Dette (4) . . . 146,868 39

Id. de 10,000 francs id. (3^e série) (5). . . 10,516 46

Id. de 11,100 francs id. (2^e série) (6). . . 11,402 38

Id. de 5,000 francs id. (7). . . 5,144 82

Id. de 115,500 francs id. (1^{re} série) (8). . . 119,100 22

Id. de 39,800 francs id. (3^e série) (9). . . 40,902 24

887,031 86

SOMME DISPONIBLE. . . fr. 339 »

(1) Y compris fr. 67 57, montant des intérêts bonifiés

(2) — 42 50 — —

(3) — 6,232 78 — —

(4) — 158 01 — —

(5) — 96 25 — —

(6) — 69 06 — —

(7) — 44 72 — —

(8) — 1,403 65 — —

(9) — 351 52 — —

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1888.

Retenues sur le revenu du fonds communal . . .	1863 à 1887. . . 7,810,743 30	1888. . . .	7,810,743 30	13,863,460 43
Bénéfice sur la vente de titres	1875 à 1887. . . 374,948 97	1888. . . .	374,948 97	
Intérêts des capitaux placés	1864 à 1887. . . 5,535,802 57	1888. . . (1) 341,965 79	5,677,768 16	

A déduire :

Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	1864 à 1887. . . 4,240,806 48	1888. . . 348,434 68	4,589,241 16	4,593,674 99
Pertes sur la vente de titres.	1875 à 1887. . . 4,455 83	1888. . . —	4,455 83	
RESTE. fr. 9,269,785 44				

Somme inférieure au maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862), qui est de fr. 9,468,852 87 (2).

Au 31 décembre 1888, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de . . . fr.	265,600 »
— 3 % — — — . . .	6,927,800 »
— 3 1/2 % (1 ^{re} série) — — — . . .	581,100 »
— 3 1/2 % (2 ^e série) — — — . . .	3,206,700 »
— 3 1/2 % (3 ^e série) — — — . . .	337,700 »

Ces valeurs représentent fr. 9,617,881 12

Il restait à cette date :

1° A employer le solde disponible . . . fr.	339 »	548,095 68
2° A effectuer, en exécution de l'article 2, § 4, de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A) un prélèvement de	348,434 68	
RESTE. . . fr. 9,269,785 44		

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 8,445 46, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1885.	fr. 20,240,543 70
1886.	27,934,470 16
1887.	28,044,662 »
ENSEMBLE.	fr. 85,210,675 86
MOYENNE.	28,406,558 62
1/2 OU MAXIMUM	9,468,852 87

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal de 1888. — Communes à octroi.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1887 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport.	15,509 50	25,576 27	"	25,576 27
2	Termonde	61,248 72	82,117 02	"	82,117 02
3	Bruges.	407,354 30	445,684 61	"	445,684 61
4	Bodimont	20,955 57	32,000 30	"	32,000 30
5	Gand	1,460,572 27	1,540,051 "	"	1,540,051 "
6	Lokeren	82,246 75	86,732 35	"	86,732 35
7	Mons	515,595 64	517,815 50	"	517,815 50
8	Arlon	50,092 52	50,914 47	"	50,914 47
9	Rasselt.	90,906 06	91,105 80	"	91,105 80
10	Saint-Nicolas.	147,181 09	144,157 27	"	144,157 27
11	Tournai	304,509 71	204,761 71	"	204,761 71
12	Malines	515,921 56	297,238 08	"	297,238 08
13	Louvain	570,060 43	540,740 50	4,686 42	545,426 92
14	Maeseyck.	15,654 15	14,180 05	431 40	14,612 11
15	Ypres	126,029 54	114,011 25	5,628 82	117,640 05
16	Furnes	55,840 05	29,761 93	1,825 52	51,587 45
17	Turnhout	74,540 57	64,900 "	4,491 82	69,391 82
18	Liège	1,464,595 11	1,267,562 98	99,750 03	1,567,102 61
19	Audenarde.	40,558 23	54,591 32	5,061 75	57,653 07
20	Ostende	210,470 51	180,507 21	16,152 90	196,400 11
21	Lierre.	96,595 18	82,582 54	7,581 "	90,165 54
22	La Bouverie	16,844 05	14,192 55	1,550 44	15,722 70
23	Diest	48,015 55	40,998 58	4,658 80	45,657 38
24	Bruxelles	5,457,175 02	2,865,166 07	565,876 15	5,927,042 22
25	Poperinghe.	49,453 05	40,556 65	5,806 41	46,143 04
26	Tirlemont	90,855 06	70,054 07	14,755 29	84,789 36
27	Verviers	566,578 82	282,551 37	59,625 70	542,177 07
28	Namur.	285,506 98	214,715 74	49,919 27	264,635 01
29	Ath.	61,489 97	44,795 98	12,600 84	57,396 82
30	Philippeville	8,709 22	6,242 72	1,886 76	8,129 48
31	Dinant.	55,701 28	58,000 "	12,126 59	50,126 59

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1887 (principal).	Moins des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SONNIES recevant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
67	Hornu.	33,318 05	8,746 09	22,354 00	31,100 73
68	Soignies.	48,050 17	12,500 "	32,351 05	44,851 65
69	Binche.	50,725 14	14,610 "	38,539 10	52,049 10
70	Roulers.	96,155 58	24,740 "	65,004 "	89,733 "
71	Wasmes.	43,527 53	10,751 37	29,691 81	40,443 38
72	Blankenberghe.	51,887 09	12,000 "	50,433 73	40,433 73
73	Tamise.	39,527 41	8,066 01	28,220 31	36,890 22
74	Vilvorde.	54,276 73	9,948 40	40,713 28	50,663 74
75	Bouillon.	10,052 87	1,346 99	8,590 70	9,943 73
76	Fontaine-l'Évêque.	30,144 80	3,455 "	24,683 18	28,158 18
77	Bastogne.	12,290 92	1,246 86	10,234 30	11,481 16
78	Chimay.	25,402 87	2,450 00	21,252 "	23,711 00
70-80	Jemappes.	51,800 35	2,303 92	60,619 02	48,408 21
	Flénu.	15,350 46			14,515 33
81	Eecloo.	41,025 21	1,340 "	36,954 32	38,204 32
	Communes à octroi.	15,635,559 54	11,558,145 80	3,390,399 17	14,948,544 97
	Communes sans octroi.	14,417,748 06	"	13,458,013 65	13,458,013 65
	TOTAUX.fr.	30,053,307 60	11,558,145 80	10,848,412 82	28,406,558 62

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1888)

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition du		
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenue au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à contrat.	Communes sans contrat.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 00	"	"	"	6,491,840 82	9,372,505 51	7,606,887 02	
1861	15,255,570 57	380,037 55	"	"	"	14,872,932 82	9,475,462 69	7,694,848 52	
1862	15,795,568 82	350,040 44	"	"	"	15,444,428 38	9,548,093 23	7,778,737 93	
1863	16,557,282 51	176,727 04 (pour 101 jours)	(b) 184,796 98	"	(b) 184,796 98	15,995,757 39	9,624,534 03	7,884,542 44	
1864	16,445,952 07	"	(b) 407,240 25	"	(b) 595,573 23	16,036,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	
1865	17,522,980 27	"	(b) 429,701 01	"	(b) 1,050,252 34	16,895,188 66	9,887,309 53	8,140,614 33	
1866	17,056,500 93	"	(b) 446,026 79	"	(b) 1,542,291 63	17,489,605 14	10,044,507 87	8,289,559 29	
1867	18,578,368 54	"	(b) 452,712 87	"	(b) 2,052,440 67	17,925,055 47	10,157,882 73	8,456 136 19	
1868	17,752,716 08	"	(b) 516,546 66	"	(b) 2,442,325 86	17,456,169 42	10,237,819 26	8,559,524 95	
1869	19,089,321 58	"	(b) 474,660 60	"	(b) 5,000,685 25	18,614,560 98	10,812,311 83	9,014,288 88	
1870	22,592,848 40	"	(b) 570,280 27 (c) 5,022,550 13	"	(b) 5,676,200 02 (c) 5,022,550 13	19,000,000 "	10,981,753 96	9,220,513 82	
1871	18,946,640 94	"	(b) 462,239 78 " (e) 1,465,500 84	"	(b) 4,504,711 03 (c) 5,120,446 40	19,950,000 "	11,184,140 16	9,421,868 47	
1872	21,408,476 29	"	(b) 556,471 99 (f) 14,504 50	"	(b) 5,015,072 06 (e) 1,735,069 94	20,947,500 "	11,539,913 56	9,599,652 42	
1873	25,459,041 46	"	(b) 592,105 92	"	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,087 79	22,866,035 54	11,740,588 24	9,944,378 53	
1874	23,485,850 01	"	(b) 601,850 22 " (e) 212,618 96	"	(b) 6,652,800 18 (e) 1,653,368 93	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14	
1875	25,045,770 08	"	(b) 657,711 57	"	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,059 41	12,311,321 30	10,599,380 27	
1876	25,390,910 18	"	" (b) 56,516 74 (e) 54,500 25	"	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,461,81 7 17	12,615,573 12	10,950,298 98	
1877	24,705,442 54	"	" (b) 58,861 33 (e) 1,915,782 56	"	(b) 8,107,166 14 "	26,658,086 03	12,944,498 58	11,555,960 63	
1878	23,774,678 20	"	" (b) 1,754,642 67	"	(b) 8,445,836 11	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27	
1879	25,790,268 96	"	" (b) 86,139 07	"	(b) 7,106,619 44	25,876,408 03	15,481,500 89	12,157,082 38	
1880	25,666,900 59	"	" (b) 547,704 59	"	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	15,735,281 41	12,541,795 69	
1881	26,815,065 48	"	(b) 675,071 76	"	(b) 7,978,455 33	26,139,995 72	14,029,509 04	12,645,855 81	
1882	27,598,111 56	"	(b) 574,267 44	"	(b) 8,670,111 85	27,153,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74	
1883	27,598,111 56	"	"	"	(b) 205,783 08	8,809,756 06	14,543,934 87	13,161,500 15	
1884	26,572,745 99	"	" (b) 586,226 15	"	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10	
1885	29,551,848 53	"	(b) 111,504 63	"	9,077,321 64	29,240,545 70	15,215,302 43	13,894,055 73	
1886	26,729,557 29	"	" (b) 1,205,132 87	"	8,227,856 84	27,934,470 16	15,567,641 42	14,059,805 51	
1887	28,581,450 96	"	(b) 556,768 96	"	9,270,254 53	28,044,662 "	15,488,592 76	14,219,830 80	
1888	28,058,123 94	"	" (b) 548,454 68	"	9,269,785 44	28,400,558 02	15,635,559 54	14,417,748 06	

DÉPARTS (dénat) fonds communal.		MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Mare le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
TOTAL.		les communes à octroi		les communes sans octroi.		est égale au revenu de l'octroi en 1859.	dépasse le revenu de l'octroi en 1859.	
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	
16,979,482 53	5,164,388 35	32,177 25	1,295,275 22	(a) 0.38900764	09	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr. 41,558,145 80.	
17,170,311 01	11,510,410 63	97,037 14	3,265,485 05	0.121572289	07	11		
17,320,851 16	11,485,773 51	138,586 56	3,820,068 51	0.19109101	65	13	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le mare le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764.	
17,508,786 47	11,425,002 15	220,505 34	4,350,155 00	0.55175900	59	19	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).	
17,757,424 49	11,409,511 95	256,296 81	4,391,097 60	0.51821032	58	20		
18,027,925 86	11,351,821 06	342,884 74	5,198,482 86	0.63858608	55	25		
18,353,847 16	11,275,048 95	450,017 80	(c) 5,754,891 30	0.60123556	40	29	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.	
18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 79	(d) 0,160,748 78	0.73028086	40	32		
18,797,344 21	11,292,715 50	454,088 34	5,709,507 58	0.68701991	50	28		
19,826,600 71	11,161,098 28	658,805 47	0,794,057 25	0.75569861	44	34	(d) Voir le renvoi (c).	
20,211,067 78	9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,630 58	0.77488762	41	37		
20,606,014 65	9,619,065 94	2,498,101 58	7,851,925 48	0.83148525	37	42	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).	
20,959,565 98	9,480,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89269565	53	46		
21,684,066 77	5,786,880 82	7,155,597 73	9,044,647 09	1.00098694	20	59	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 30, lors de la répartition de 1873.	
22,164,652 23	8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.98986582	22	57		
22,919,707 57	5,505,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1.05036753	18	62		
23,565,872 10	5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05481650	18	62		
24,500,459 21	5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	14	56		
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0.99611548	17	63		
25,638,585 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98442289	17	65		
26,077,075 10	5,551,158 01	8,640,418 58	12,014,048 59	0.97514429	17	65		
26,675,564 85	5,565,518 66	8,677,060 76	12,097,614 30	0.95679787	18	62		
27,187,494 89	5,595,552 19	10,872,001 94	12,665,475 05	0.98168180	13	68		
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 32	12,916,585 32	0.98158419	12	69		
28,204,671 54	5,770,166 15	10,617,246 26	12,571,550 75	0.93765588	14	67		
29,109,558 16	2,679,087 52	12,722,005 94	13,859,450 44	0.99606958	9	72		
29,427,446 95	3,429,425 63	11,554,472 95	13,150,571 58	0.93654757	15	68		
29,708,542 56	3,429,425 63	11,585,004 14	13,252,232 28	0.95054721	15	68		
30,053,507 60	3,415,244 98	11,535,299 99	13,458,015 65	0.92545582	12	69		